



PROTEGER, AMELIORER ET SAUVER DES VIES

RAPPORT ANNUEL 2021

NOTES

TABLE

des matières

IBA, leader mondial	1
Nos valeurs	3
IBA : l'année 2021 en bref	4
Message d'Olivier Legrain	6
Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur	7
1 Solutions Industrielles	9
2 Solutions RadioPharma	15
3 Protonthérapie	21
4 Dosimétrie	27
Une entreprise engagée	31
Rapport de gestion	44
a. Déclaration des dirigeants	45
b. Événements marquants de l'exercice	45
c. Événements postérieurs à la clôture des comptes	47
d. Revue des secteurs d'activités d'IBA	48
e. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	52
f. Succursales de l'entreprise	58
g. Conflits d'intérêts	59
h. Compétence et indépendance des membres du comité d'audit	60
i. Déclaration de gouvernance d'entreprise	60
j. Codes de conduite	84
k. Rapport sur les activités non-financières	94
l. Comptes annuels consolidés	94
m. Recherche et Développement	98
n. Augmentations de capital et émissions d'options d'achat d'actions et d'obligations convertibles	98
o. Rachat d'actions propres	98
p. Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat	99
q. Instruments Financiers	99
r. Acquisitions et désinvestissements significatifs réalisés en 2020	102
s. Perspectives générales pour 2021	103
IBA SA Comptes annuels	103
États financiers consolidés IFRS	107
a. Introduction	108
b. États de la situation financière consolidée	109
c. Compte de résultats consolidés	110
d. États consolidés du résultat global	111
e. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	112
f. Tableau consolidé des flux de trésorerie	113
g. Notes sur les états financiers consolidés	114
h. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	184
Renseignements de caractère général	189
La bourse et les actionnaires	192
GRI index	195
IBA contact	203

IBA

Leader mondial

Nous sommes le leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Nous concevons, produisons et commercialisons des solutions innovantes destinées au diagnostic et au traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi qu'à des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux.

Partout dans le monde, en ligne avec notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies, des milliers d'hôpitaux sont équipés d'accélérateurs de particules et d'appareils de dosimétrie conçus, fabriqués et entretenus par IBA.

Notre engagement envers la vie, les relations que nous avons établies au fil du temps avec nos clients et partenaires, ainsi que notre esprit d'innovation et notre volonté de rechercher sans cesse le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise scientifique unique. Nous nous démarquons par des rapports humains profonds illustrés par : la Vie, la Science.

À travers nos quatre principaux secteurs d'activités, Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie, nous offrons aux professionnels de la santé les solutions qui leur permettent d'assurer à leurs patients une approche des soins de santé totalement intégrée.

Comment agissons-nous ?

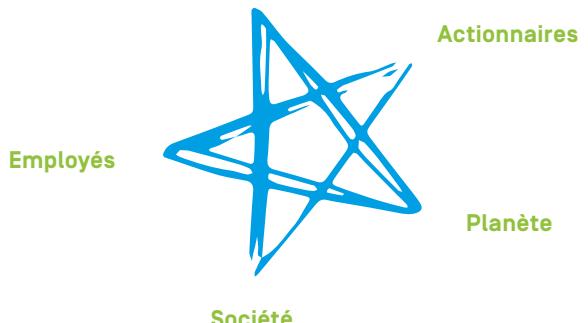
Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui crée de la valeur partagée et de long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

En recherchant constamment le juste équilibre, nous augmentons nos parts de marché ainsi que le rendement de nos actionnaires, améliorons la qualité de vie de nos clients, patients et collaborateurs, et contribuons au bien-être de notre société, tout en maintenant et en restaurant la santé de notre planète.

Et nous avons intégré cette approche partenariale dans nos statuts.

Nous croyons à l'entreprise comme force créatrice de bien.

Patients / Clients



Pourquoi le faisons-nous ?

POUR PROTEGER, AMELIORER ET SAUVER DES VIES

Depuis plus de trente ans, IBA place la finalité de l'entreprise et de son projet au cœur de ses activités, comme l'exprime notre mission « Protéger, améliorer et sauver des vies ».

Toutes nos activités servent le même objectif : avoir un impact positif sur la santé des gens en fournissant aux professionnels de la santé les solutions de diagnostic et de traitement les plus efficaces et les plus précises, ainsi que des solutions de stérilisation sûres. Cette finalité s'articule de différentes façons au profit de l'ensemble de nos différentes parties prenantes concernées.

UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL FLEXIBLE ET RESILIENT

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus volatile, nous avons su faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et de résilience.

Ces valeurs sont fondamentales pour assurer le succès continu de nos activités commerciales.

Comme pour les technologies émergentes, telles que la protonthérapie, le rythme de croissance peut varier d'une année à l'autre. Nous avons pu compenser cette variabilité cette année par une meilleure performance de nos unités opérationnelles, qui enregistrent un volume élevé de commandes.

Nous continuons à nous concentrer sur la qualité et l'innovation et grâce à d'excellentes ventes sur nos marchés (Protonthérapie, Dosimétrie, Solutions Industrielles et Solutions RadioPharma), nous gérons une base installée de plus en plus large, et nous concentrerons davantage sur les services et les upgrades de nos équipements.



Nos clients et leurs patients :

nous développons pour nos clients la technologie la plus performante afin qu'ils puissent procurer les meilleurs diagnostics et traitements disponibles à leurs patients.

Nos employés :

nous leur offrons des emplois de qualité dans un environnement stimulant, convivial et fondé sur des valeurs éthiques.

Notre société :

nous privilégions un modèle entrepreneurial durable au service de la société, dans le respect des limites de notre planète.

Notre planète :

nous travaillons constamment à la réduction de l'impact environnemental de nos produits et nos activités.

Nos actionnaires :

nous nous montrons dignes de leur confiance en constituant un investissement financier sain et en agissant selon nos valeurs.

NOS VALEURS

CARE

Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos collaborateurs, de notre société, de notre planète et de nos actionnaires.



DARE

Créativité, innovation et passion sont essentielles pour notre entreprise qui repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons pour créer de meilleurs résultats.



SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.

BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

IBA : L'ANNEE 2021

en bref

100.000+

patients traités
sur un équipement
de protonthérapie IBA

600+

accélérateurs vendus

5

continents

4

activités
commerciales

11%

du chiffre d'affaires
investi dans la R&D

40

pays

1.618

employés

62

centres de protonthérapie
vendus

59

contrats de service
en protonthérapie

3,9

EUR millions
de bénéfice

SCORE B-

obtention de la note B-
dans le cadre du projet CDP

60

nationalités

41%

de part de marché
dans la protonthérapie

IBA est le leader de la technologie des faisceaux de particules. Notre raison d'être, qui inspire et motive nos collaborateurs, est claire : protéger, améliorer et sauver plus de vies, chaque jour, tout en créant de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer



MESSAGE

d'Olivier Legrain

Au cours d'une année où les défis de la pandémie ont persisté à l'échelle mondiale, je suis extrêmement fier de ce qu'IBA a pu accomplir. Notre engagement ferme en faveur d'une approche axée autour de nos parties prenantes et dans l'atteinte de nos objectifs environnementaux, sociaux et de saine gouvernance (ESG) ambitieux a également été reconnu avec la certification B-Corp que nous avons obtenue en 2021. Cependant, cette certification n'est pas une fin en soi. Ce n'est que le point de départ d'une nouvelle approche qui était déjà présente dans notre culture mais qui va maintenant prendre une toute autre dimension.

Malheureusement, au vu de la situation géopolitique en Europe, tous nos collègues et moi-même sommes profondément attristés par les développements dramatiques en Ukraine. Nos pensées vont à toutes les personnes touchées par cette tragédie. La nature et les valeurs d'IBA favorisent la paix entre tous les êtres humains, quelle que soit leur nationalité, leur race, leur couleur de peau, leur foi ou leur orientation sexuelle.

En termes d'activité, nous avons fait preuve d'une grande résilience dans l'ensemble du groupe avec une rentabilité dans nos quatre activités : Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie.

Cette performance a été obtenue en capitalisant sur nos offres leaders de nos marchés et qui s'est traduite par une prise de commandes élevée dans tous les domaines. Le regain d'activité que nous avons observé en protonthérapie a été particulièrement notable aux Etats-Unis et en Asie. Cette dynamique, renforcée par les revenus croissants et prévisibles provenant des Services, nous permet de nous projeter pour les années à venir.

Les solides performances d'IBA dans tous les secteurs d'activité ont continué de s'accélérer jusqu'en 2022. Notre pipeline est extrêmement actif, surtout aux Etats-Unis et en Asie. Associé à notre flux croissant de revenus prévisibles, il nous offre une visibilité importante pour la période à venir. Dans un futur proche, nous prévoyons que les prises de commandes pourraient encore augmenter, en particulier dans les activités de protonthérapie et de stérilisation, ce qui stimulerait la croissance de notre chiffre d'affaires et de nos résultats.

Nous avons entamé l'année 2022 avec une position record de trésorerie. Cela nous donne la stabilité et la possibilité de renforcer la Société en maintenant une attention sur les revenus récurrents, tout en investissant stratégiquement dans des secteurs émergents et à forte croissance tels que la thérapie FLASH et la théranostique, ainsi qu'en recherchant des opportunités de développement commercial à valeur ajoutée. De plus, alors que nous nous dirigeons vers une rentabilité durable à long terme, notre approche des parties prenantes reste au cœur de toutes nos activités commerciales. Conformément à cette démarche, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires, le versement d'un dividende brut correspondant à la prime annuelle versée aux salariés dans le cadre de la volonté de la Société de partager la valeur créée avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer

LES SOINS AUX PATIENTS, ce qui nous tient à cœur

Chez IBA, nos solutions innovantes et de haute qualité visent à accompagner les patients tout au long de leur parcours. Notre mission, qui consiste à protéger, améliorer et sauver des vies, va du diagnostic, avec des produits radiopharmaceutiques, au traitement via la thérapie par faisceau de particules. Elle couvre également la stérilisation du matériel médical pour des opérations plus sûres et le contrôle de la qualité du matériel.

01 Stérilisation

01

L'activité principale de Solutions Industrielles est le développement de solutions pour des applications telles que la stérilisation des dispositifs médicaux. Ses produits permettent à l'industrie médicale d'être beaucoup plus respectueuse de l'environnement en évitant l'usage de produits chimiques toxiques et de matières radioactives, ainsi que les pollutions et les dangers qui y sont associés.

02 Diagnostic

02

Solutions RadioPharma développe des produits utilisés pour la production d'isotopes et de produits radiopharmaceutiques, précieux dans le cadre du diagnostic du cancer, ainsi qu'en cardiologie ou en neurologie. Nous soutenons les hôpitaux et les centres de distribution radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et l'exploitation de leur radiopharmacie.

03 Traitement

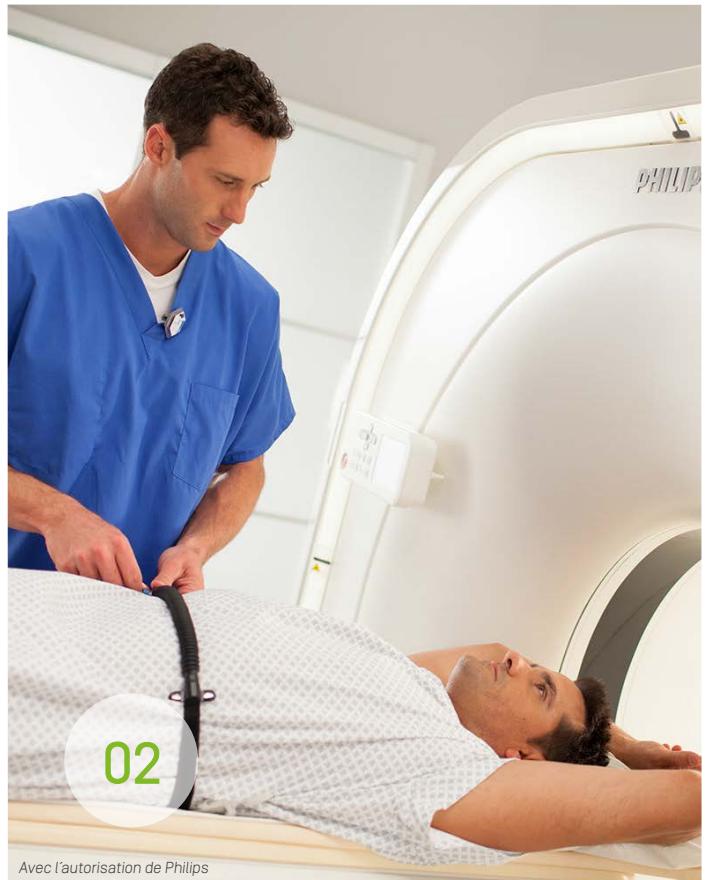
03

IBA est le leader technologique mondial dans le domaine de la protonthérapie. La protonthérapie est considérée comme la forme la plus avancée de traitement du cancer par rayonnements ionisants. Grâce aux propriétés uniques des protons, il est possible de cibler la tumeur de manière plus précise. Les protons déposent la majorité de leur énergie dans une zone contrôlée, ce qui réduit l'exposition aux radiations potentiellement nocives des tissus sains qui entourent la tumeur.

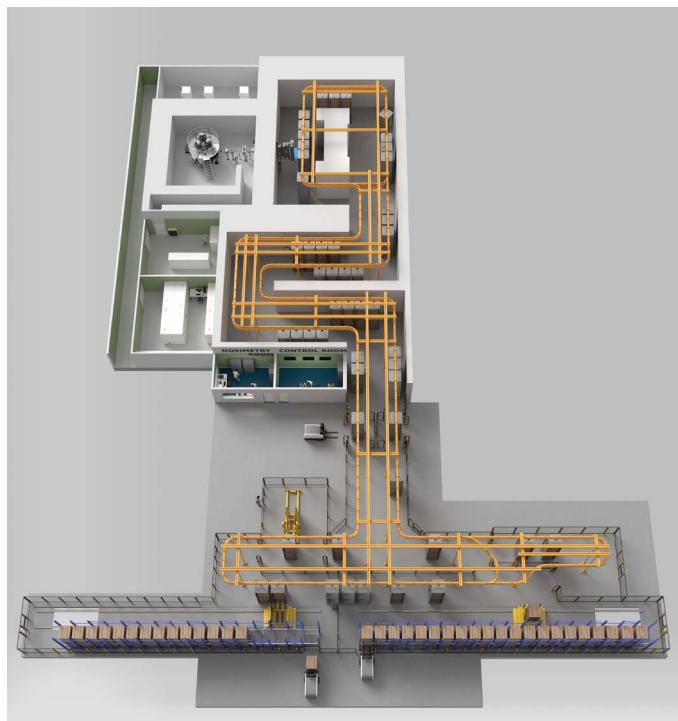
04 Dosimétrie

04

L'activité Dosimétrie offre aux hôpitaux une gamme complète d'outils et de logiciels d'assurance qualité, dédiés notamment à l'étalonnage et aux contrôles de leurs équipements de radiothérapie et de radiologie. Cette technologie est essentielle pour garantir que la dose prescrite est délivrée dans un endroit ciblé du corps du patient. La précision et le contrôle sont essentiels pour assurer la sécurité du patient et l'administration de la dose adéquate.



1 | SOLUTIONS INDUSTRIELLES



Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à des solutions d'irradiation plus durables pour **LA STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX**

IBA Solutions Industrielles est le leader mondial des accélérateurs d'électrons pour des applications industrielles. L'irradiation par faisceaux d'électrons (e-beam) et par rayons X peut être utilisée dans un large éventail d'applications, comme l'irradiation des aliments ou la réticulation des polymères. Cependant, IBA Solutions Industrielles se concentre plus que jamais sur le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux. Ce marché se trouve actuellement à un tournant très favorable, principalement en raison d'un contrôle de plus en plus minutieux et de la rareté des deux technologies dominantes : le rayonnement gamma et l'oxyde d'éthylène.

Aujourd'hui, après un ralentissement des activités de 2020 du à la pandémie de COVID-19, et les problèmes logistiques et la diminution des volumes de soins de santé et de chirurgie ordinaire consécutifs, les volumes d'appareils à stériliser rebondissent et viennent s'ajouter

aux nouveaux produits nécessaires à la recherche et à la production de vaccins, tels que les bioréacteurs. Fin 2021, ces événements ont augmenté la pression sur le marché de la stérilisation en termes de délais et de couts. Cette situation tendue devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

Afin de conquérir ce marché en pleine croissance, IBA Solutions Industrielles a développé un nouveau portefeuille de services et de solutions de bout en bout alimenté par l'emblématique Rhodotron®. Ces solutions permettent aux clients ou aux stérilisateurs sous contrat de stériliser les dispositifs médicaux par e-beam dans les boîtes ou par rayons X sur les palettes, ou les deux, et offrent une alternative écologique et facilement accessible aux gaz tels que l'oxyde d'éthylène et aux matières nucléaires telles que le cobalt 60.



Solution propulsée par l'emblématique Rhodotron® 1 machine - De nombreuses possibilités.

RENDRÉ NOS SOLUTIONS PLUS ÉCORESPONSABLES : UNE MISSION QUI NOUS ANIME AU QUOTIDIEN

Nous savons déjà que, par rapport aux autres technologies chimiques, notre accélérateur électrique constitue l'option la plus respectueuse de l'environnement. Et pourtant, nous poussons toujours plus loin notre ambition.

Nous déployons désormais davantage de ressources et approfondissons nos recherches pour nous assurer que l'ensemble de la solution proposée s'inscrit dans une démarche plus écoresponsable.

Associée aux dernières technologies en termes de production d'énergie verte, d'efficacité accrue du processus d'irradiation, de recirculation des calories perdues, de modélisation numérique, de numérisation et de manutention des produits développées pour l'industrie de la logistique, l'irradiation peut être optimisée pour réduire l'empreinte écologique totale de l'industrie de la stérilisation par rapport aux autres technologies classiques.

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE, UN PARCOURS QUE NOUS FAISONS ENSEMBLE, UNE RELATION QUE NOUS CONSTRUISONS POUR LA VIE : BEYOND™

Initialement axé sur le développement d'accélérateurs d'électrons performants, IBA Solutions industrielles se concentre désormais sur le développement d'une large gamme de services et de produits destinés à l'industrie de l'irradiation. Avec l'emblématique Rhodotron®, les prospects et les clients bénéficient désormais d'un accompagnement qui s'étend du concept initial à l'exploitation d'une installation d'irradiation efficace, rentable et durable. Cette expérience client s'appelle BEYOND™.

Grâce à l'expérience BEYOND™, les clients peuvent désormais s'appuyer sur des outils numériques pour modéliser et optimiser la conception de leur produit, de leur futur processus, et modéliser les performances de leur centre dès le premier jour. À titre d'exemple, IBA et TRAD, une société française spécialisée dans la modélisation des rayonnements, collaborent pour rendre la simulation numérique accessible à un large éventail de fabricants de dispositifs médicaux et de centres de service. Ces outils peuvent faire économiser des mois de tests de produits et des tonnes de CO₂ pendant la production. Les clients peuvent également tester leurs produits tout en étant formés chez notre partenaire Aerial à Strasbourg, en France, dont le site est équipé d'un Rhodotron® et de toutes les modalités d'irradiation. Par ailleurs, tous les prospects et clients sont invités à se familiariser et à se former à l'irradiation dans notre nouvelle académie et notre nouveau centre d'expérience utilisateur, l'INDUX, situés à Louvain-la-Neuve, en Belgique.

An experience we live together through the whole journey



BEYOND™, 4 SOLUTIONS DE BOUT EN BOUT QUI REFLÈTENT L'AMBITION DES CLIENTS

Des solutions qui se fondent sur l'emblématique RHODOTRON®.

BE EFFICIENT

La solution qui tire parti de la puissance de Rhodotron® et des solutions de convoyage haut de gamme pour traiter de grands volumes avec la plus grande efficacité.

BE SOFT

La solution idéale pour traiter les produits fragiles et de grande valeur qui doivent être manipulés avec soin.

BE-WIDE

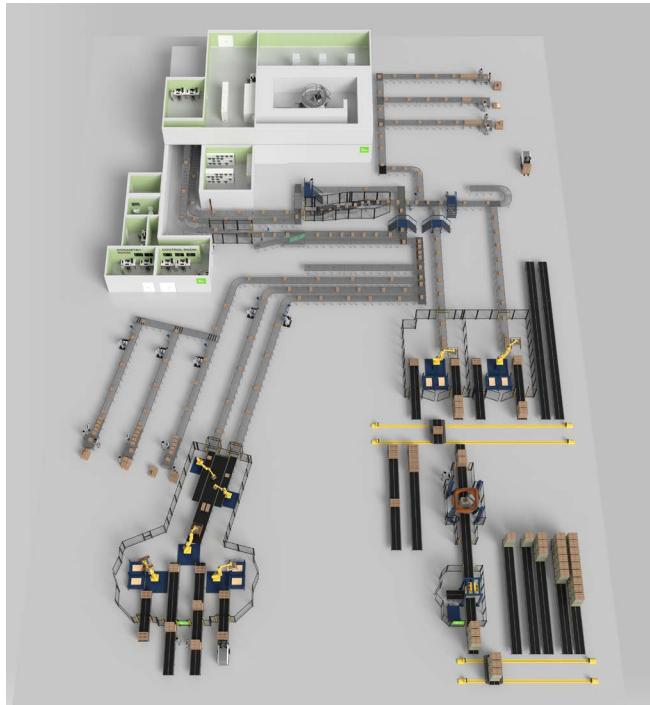
La solution unique pour l'irradiation de palettes aux rayons X, avec la garantie d'atteindre un rapport d'uniformité de dose optimal.

BE-FLEX

La solution pour les centres polyvalents qui offre l'avantage d'avoir un Rhodotron® unique pour la génération d'un e-beam ou de rayons X avec des énergies différentes dans une ou plusieurs salles de traitement.



Regardez la vidéo : Gréement de le Rhodotron® haute énergie.



CENTRE INDUX - LA COMPÉTENCE S'ACQUIERT PAR LA PRATIQUE

Ce centre d'excellence est un élément clé du soutien continu que nous apportons à nos clients. Le centre accueille les stagiaires à chaque étape du parcours pour leur offrir une expérience immersive dans un environnement industriel réel. Nous sommes convaincus que la maîtrise des équipements est favorable aux clients et qu'elle contribue à améliorer la disponibilité de leur centre.



L'IRRADIATION PAR RAYONS X EST RECONNUE COMME LA TECHNOLOGIE LA PLUS SÛRE POUR FAIRE FACE À LA CROISSANCE DE L'INDUSTRIE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

L'industrie des dispositifs médicaux dispose d'une large gamme de produits qui assurent le diagnostic et le traitement des patients. Cette industrie couvre des secteurs multiples et inclut tous les produits à usage unique, tels que gants chirurgicaux, tubes de dialyse, patches pour diabétiques, implants orthopédiques, seringues, etc.

Outre ces produits et leurs volumes, qui croissent organiquement avec la population, la crise de la COVID-19 a accéléré la croissance de nouvelles industries liées aux thérapies cellulaires, ainsi qu'à la recherche et à la production de vaccins : ce que l'on appelle le secteur du bioréacteur. Avec la reprise des soins réguliers, ces volumes viennent s'ajouter aux importantes capacités de stérilisation requises à partir de 2022. Les volumes de processeurs biologiques devraient continuer à croître malgré la diminution de la pression liée à la COVID-19.

Aujourd'hui, la stérilisation des dispositifs médicaux à usage unique et des processeurs biologiques enregistre une croissance annuelle de 7 à 10 % et repose pour environ 85 % de son volume sur deux procédés : l'oxyde d'éthylène (OEt) (~50 %) et le rayonnement gamma (~35 %). Le rayonnement gamma subit une pression d'approvisionnement due à la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires autour du globe, source d'une importante pénurie et d'une forte augmentation des délais et des prix. L'oxyde d'éthylène a été affecté par des problèmes de toxicité et plusieurs fermetures de sites dues à la détection de résidus.

Ces problèmes ont généré un engorgement sur le marché de la stérilisation, et une pression importante sur la chaîne d'approvisionnement des fabricants de produits médicaux. L'irradiation par faisceau d'électrons et par rayons X offre des alternatives compétitives à l'OEt et au rayonnement gamma. Les deux techniques reposent sur l'électricité et ne présentent aucun problème majeur de réglementation.

L'ESSOR DES RAYONS X

Depuis les années 1990, IBA est le pionnier de l'irradiation par rayons X et jusqu'en 2020, seul un site de référence en Suisse était opérationnel dans le monde. En raison des événements mentionnés dans la section précédente, l'acceptation et l'utilisation de la technologie des rayons X s'accélèrent aux quatre coins du monde. Un deuxième site industriel a été mis en service aux Pays-Bas en 2021, et plus de 10 nouveaux sites seront mis à la disposition des clients à partir de 2022-2023. Les rayons X sont reconnus par les principaux stérilisateurs et fabricants comme étant la technologie la plus sûre pour faire face à la croissance du volume, et ce, tant pour les entreprises que pour les patients.

Grâce à son ambitieux programme de R&D lancé en 2010, les solutions par rayons X reposant sur Rhodotron® sont reconnues par tous les acteurs du secteur comme étant le produit le plus performant et le plus durable pour la stérilisation par rayons X. Une installation de rayons X IBA peut traiter jusqu'à 100 000 palettes et fonctionner 24 h/24 et 7 j/7 avec un nombre limité d'opérateurs et seulement quelques jours d'entretien par an. Grâce à de solides programmes de numérisation et de durabilité, cette performance continuera à progresser et à dominer le marché dans les années à venir.



Rhodotron®

UNE CROISSANCE ENCORE PLUS RAPIDE EN AMÉRIQUE ET EN ASIE

Jusqu'à récemment, les sites de référence pour la stérilisation industrielle par rayons X et par faisceau d'électrons étaient principalement concentrés en Europe centrale. Aujourd'hui, IBA Solutions Industrielles constate un fort déploiement de la technologie dans toutes les régions du monde, avec une activité remarquable aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est et en Chine. IBA Solutions Industrielles déploie actuellement un plan de régionalisation plus robuste dans les zones où elle est déjà présente, notamment en ajoutant des ressources pour les installations et les services, des hubs pour la logistique des pièces et des fournisseurs tiers. Très bientôt, les clients du monde entier pourront profiter de la même expérience et du même parcours BEYOND™, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, et pourront interagir avec des experts connaissant leur langue et leur culture.

En 2012, nous avons acheté un accélérateur IBA pour notre centre de production basé à Wuxi, dans la province de Jiangsu, en Chine. En utilisant cet équipement de stérilisation de haute technologie, toute l'équipe de Wuxi Nest a travaillé sans relâche pour stériliser des millions de tests PCR Covid. Grâce aux efforts que nous avons fournis et à la stabilité et la fiabilité du Rhodotron®, nous pouvons dire avec fierté que nous avons contribué à la lutte contre cette pandémie.

Wuxi Nest



2 | SOLUTIONS RADIOPHARMA



Cyclone®KIUBE

Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à UN DIAGNOSTIC PLUS PRÉCIS

Forte de sa longue expérience, notre activité Solutions RadioPharma soutient les hôpitaux et les centres de distribution de radiopharmaceutiques de deux manières : via l'établissement d'un centre de production de radioisotopes au sein des institutions hospitalières, ou via des offres de solutions globales, de la conception du projet à l'exploitation de l'installation.

LE DÉPISTAGE AUGMENTE FORTEMENT LES CHANCES DE SURVIE

3 millions de cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués.

Une étude de modélisation publiée dans *The Lancet Oncology* a établi des prévisions pour 200 pays et estimé que les cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués pourraient représenter plus de la moitié du total en Afrique, en Asie centrale et du Sud et dans les îles du Pacifique. En Amérique du Nord et en Europe par contre, seuls 3 % des cas ne sont pas diagnostiqués. Si aucune amélioration n'est apportée, les auteurs de l'étude ont estimé qu'on passera à côté de près de trois millions de nouveaux cas entre 2015 et 2030.

1. Zachary J Ward, MPH, Jennifer M Yeh, PhD, Nickhill Bhakta, MD, A Lindsay Frazier, MD, Prof Rifat Atun, FRCP, Estimating the total incidence of global childhood cancer: a simulation-based analysis. 26 February 2019. [https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045\(18\)30909-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045(18)30909-4/fulltext)

Avec des équipements de production de haute technologie (cyclotrons, systèmes de ciblage, synthétiseurs, systèmes de contrôles...), IBA a développé une vaste expérience dans la mise en place de centres de production radiopharmaceutiques (c)GMP.



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU DIAGNOSTIC

D'après les chiffres de 2021 de l'[Organisation mondiale de la Santé](#)¹ (OMS), 10 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde des suites d'un cancer. Et pourtant, le diagnostic précoce du cancer permet d'améliorer considérablement la vie des patients et leurs chances de survie. En effet, plus un cancer est diagnostiqué tôt, plus un traitement a de chances d'être efficace, avec une meilleure probabilité de survie, une réduction de la morbidité et des coûts moindres de soins de santé. Le [Centre de Recherche contre le Cancer du Royaume-Uni](#)² confirme que le taux moyen de survie pour un cancer (parmi les huit cancers les plus courants) diagnostiqué au stade 1 s'élève à 90 %. Alors que le taux de survie des patients chute à 5 % lorsque la maladie est diagnostiquée au stade 4.

Face à ce constat, et fidèle à notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies, notre activité Solutions RadioPharma s'est engagée à rendre le diagnostic du cancer plus accessible dans le monde en travaillant sur plusieurs axes :

1. En réduisant la superficie des radiopharmacies dans lesquelles sont produits les traceurs radioactifs de diagnostic de cancer. En effet, la solution IntegraLab®ONE est la plus compacte sur le marché, facilitant son installation et réduisant les coûts des bâtiments.
2. En augmentant la capacité de production du cyclotron pour la production d'isotopes dans les traceurs radioactifs, le cyclotron Cyclone®KIUBE conçu par IBA offre la plus grande capacité de production jamais atteinte à ce jour, permettant ainsi de réaliser un plus grand nombre de diagnostics.
3. En offrant des solutions de production adaptables.



Regardez la vidéo : IBA Cyclone®KEY
- Accès F-18 accordé!



Cyclone®KEY

Cyclone®KEY permet à n'importe quelle institution, n'importe où dans le monde, d'accéder à la technologie cyclotron TEP et à l'imagerie TEP. Cette solution présente également un très grand intérêt pour la production en interne, car elle supprime la dépendance de l'hôpital local vis-à-vis des grands fournisseurs de produits radiopharmaceutiques.

Muhammed Sarfaraz Mirza
Responsable Ligne Business, Attieh Medico
- Arabie Saoudite

1. <https://gco.iarc.fr/today/data/factsheets/cancers/39-All-cancers-fact-sheet.pdf>
2. <https://www.cancerresearchuk.org/about-cancer/cancer-symptoms/why-is-early-diagnosis-important>

Le lancement de son nouveau Cyclone®KEY en janvier 2022 permet aux hôpitaux de petite et moyenne envergure de produire leurs propres produits radiopharmaceutiques en interne, tout en offrant un accès mondial plus large aux solutions de diagnostic en oncologie, neurologie et cardiologie. Même si l'imagerie de tomographie par émission de positons (TEP) est largement utilisée pour diagnostiquer les cancers dans de nombreux pays, il existe encore des régions du monde où l'accès à cette technologie de diagnostic est restreint. Pour répondre à ces besoins, IBA rend l'imagerie TEP plus accessible grâce à cette nouvelle technologie basse énergie, comprenant une accélération des protons jusqu'à 9,2 mégaélectronvolts (MeV). Le Cyclone®KEY est donc plus compact, plus convivial, plus rentable et plus facile à intégrer dans les systèmes hospitaliers existants.



Cyclone®KEY

Diagnostic cardiologique

UNE MODALITÉ PRIVILÉGIÉE POUR L'IMAGERIE CARDIAQUE

En cardiologie, un scanner de tomographie par émission de positons (TEP), aussi appelé PET scan, est un test d'imagerie nucléaire non invasif qui utilise des traceurs radioactifs. Il est utilisé dans le diagnostic des maladies coronariennes et des lésions consécutives à une crise cardiaque. Les PET scans permettent également de définir le meilleur traitement thérapeutique.

Dans le diagnostic des maladies coronariennes, des percées technologiques importantes ont été réalisées grâce à la tomographie par émission de positons. Le Cyclotron 70 MeV d'IBA permet de produire du Rubidium-82, tandis que le Cyclone®KIUBE produit de l'Ammoniac-N13 - tous deux permettent des examens de perfusion myocardique non-invasive.

L'imagerie TEP cardiaque peut s'avérer très utile dans la gestion de nombreux patients avec une maladie cardiaque présumée ou connue. Nous constatons une utilisation croissante de l'imagerie TEP cardiaque à mesure que de nouveaux centres s'établissent et que les directives cliniques intègrent l'imagerie TEP cardiaque aux algorithmes de gestion.

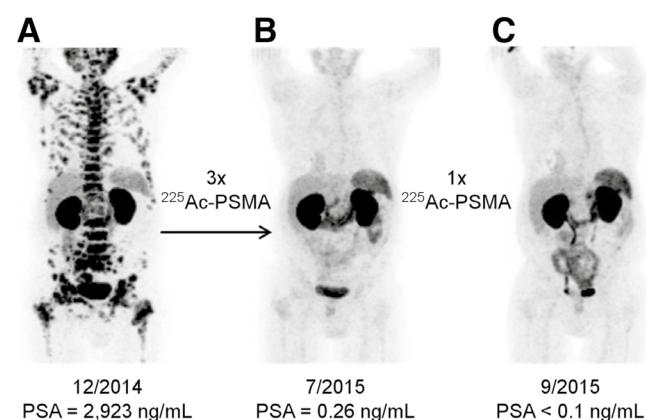
Terrence D. Ruddy
Professeur de médecine et de radiologie,
Université d'Ottawa,
Directeur de cardiologie nucléaire, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT COMBINÉS : LES THERANOSTICS

Ces vingt dernières années, la façon de traiter de nombreux types de cancer a profondément changé. Les thérapies ciblées annihilent des protéines spécifiques dans les cellules cancéreuses qui les aident à croître, à se diviser et à se propager.

Les chercheurs développent une nouvelle classe de médicaments appelés theranostics, qui appliquent une radiothérapie directement et spécifiquement aux cellules cancéreuses. Ces dernières années ont connu une explosion de la recherche et des essais cliniques qui testent de nouveaux produits radiopharmaceutiques.

Selon le type de composé radioactif utilisé, l'énergie qui en résulte peut pénétrer dans la cellule liée au radiopharmaceutique ainsi que dans les 10 à 30 cellules qui l'entourent. Cela augmente le nombre de cellules cancéreuses qui peuvent être tuées par une seule molécule radiopharmaceutique.

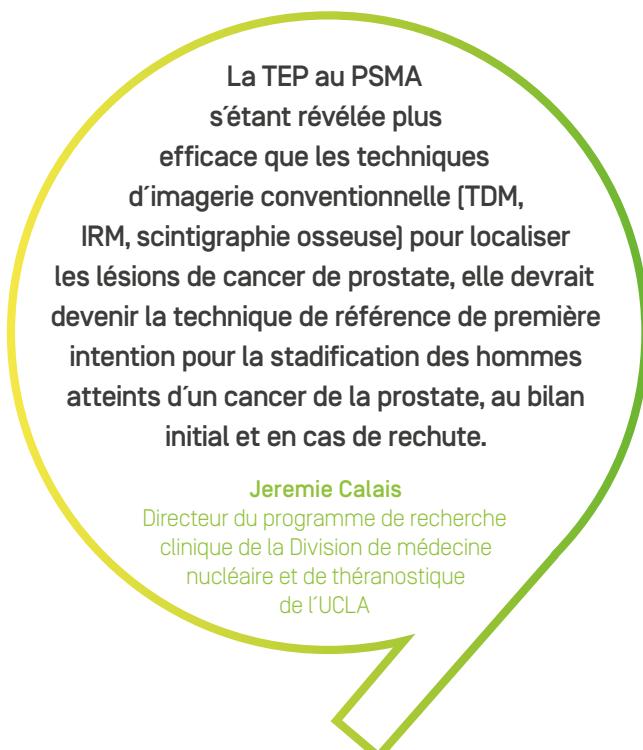


Ce principe de theranostic a pris de l'ampleur dans la médecine personnalisée ces dernières années, en particulier en oncologie, où les tumeurs avancées peuvent potentiellement être traitées de manière efficace avec de faibles effets secondaires.



IBA SOUTIENT LA FONDATION ONCIDIUM

La fondation Oncidium a pour mission de sensibiliser les patients sur les traitements radiothéranostiques comme alternative aux traitements courants du cancer. Elle veille également à faciliter l'accès à ces traitements au niveau mondial. Elle investit dans la recherche et la formation afin de mieux informer les patients et les médecins. Elle soutient et finance également le développement de nouveaux radiopharmaceutiques à des fins thérapeutiques. Enfin, elle encourage les bonnes pratiques dans le domaine clinique afin d'améliorer l'accès aux patients à ces thérapies.



Cyclone®IKON

NOUVELLES SOLUTIONS DE PRODUCTION RADIOPHARMACEUTIQUE THERANOSTIQUE

En juin 2021, IBA a présenté son nouveau cyclotron haute énergie et haute capacité, le Cyclone®IKON, qui offre le plus grand spectre d'énergie pour les isotopes PET et SPECT de 13 MeV à 30 MeV.

Actuellement, malgré des avancées scientifiques majeures, il existe encore un grand nombre de patients pour lesquels le traitement du cancer échoue. La médecine nucléaire apparaît comme une modalité pertinente pour combler cette lacune en prolongeant la survie globale et la qualité de vie des patients atteints de cancer. Les théranostics et les thérapies ciblées permettent d'administrer des rayonnements directement sur les cellules ciblées, avec des effets secondaires toxiques minimaux pour les cellules saines avoisinantes, contrairement aux modalités classiques. Le nombre croissant d'essais cliniques (plus de 200) et l'accélération continue du développement de nouvelles molécules radiothérapeutiques confirment le grand potentiel de la thérapie par radioligand.

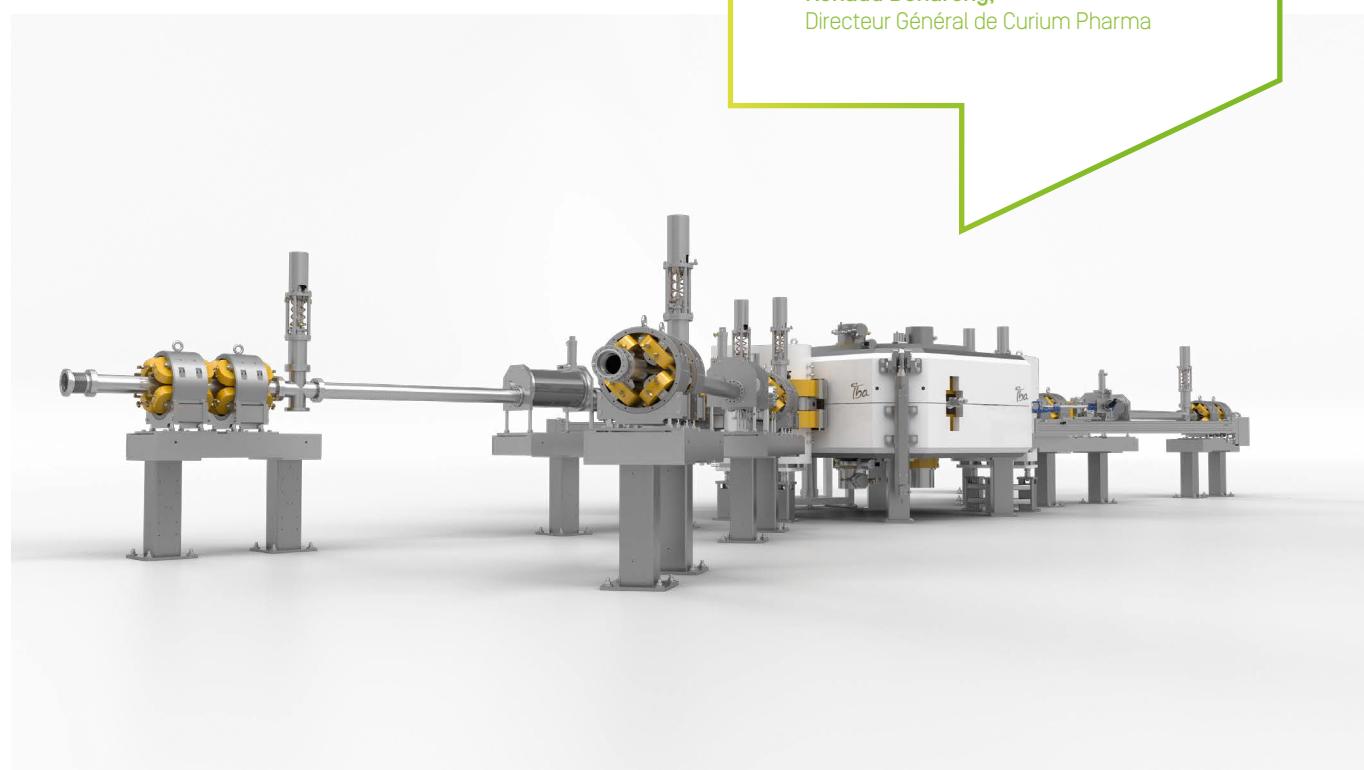
Voir la vidéo:
IBA nouveau Cyclone®IKON.



Pour permettre cette révolution, nous devons améliorer la disponibilité des nouveaux isotopes et augmenter leur capacité de production. Le cyclotron doit jouer son rôle de source de production fiable et durable d'isotopes pour l'industrie radiopharmaceutique. C'est notamment le cas du Germanium-68 (utilisé pour les générateurs de Germanium-68/Gallium-68), de l'Iode-123 et d'autres radioisotopes tels que le Cuivre-64, pour lesquels la demande n'a cessé de croître d'année en année.

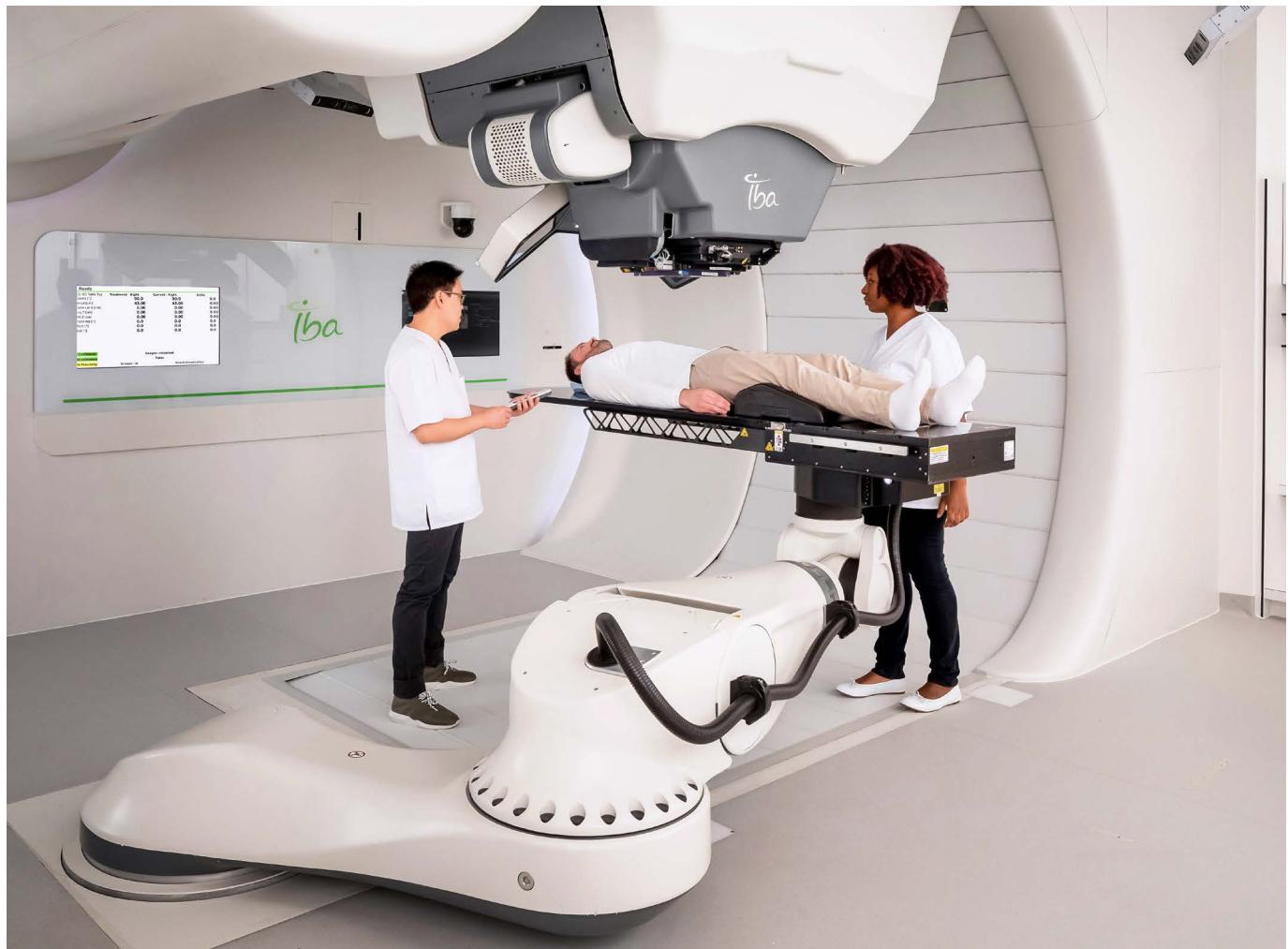
IBA est le partenaire de confiance de Curium depuis de longues années. Nous avons sélectionné IBA pour son expertise mondiale reconnue et pour les capacités et la fiabilité exceptionnelles du Cyclotron.

Renaud Dehareng,
Directeur Général de Curium Pharma

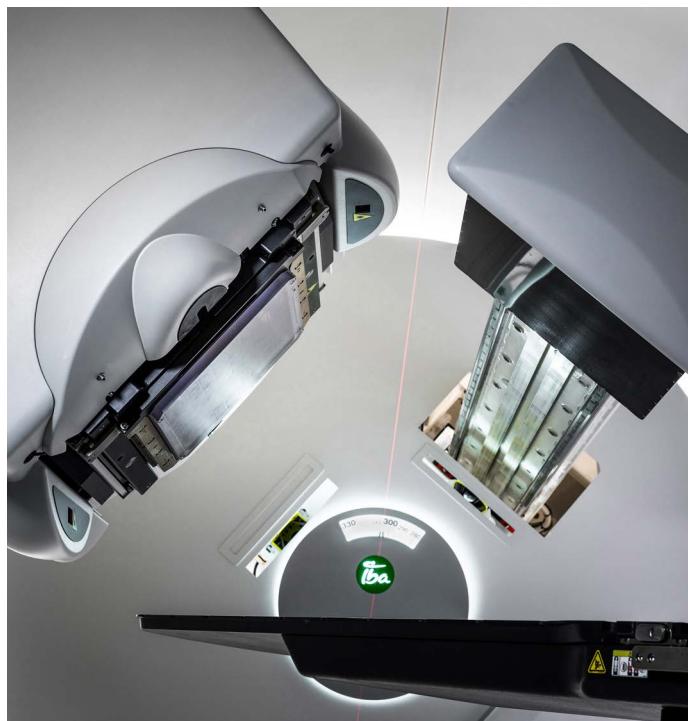


Cyclone®IKON

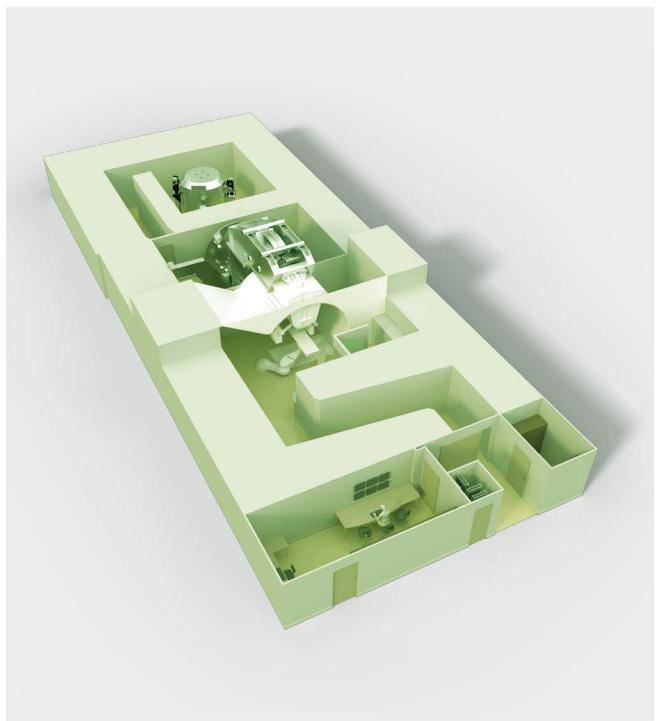
3 | PROTONTHERAPIE



Proteus®ONE



Proteus®PLUS



Proteus®ONE

Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à DES TRAITEMENTS PLUS CIBLÉS

La protonthérapie est considérée comme le traitement le plus avancé à ce jour et une précieuse option thérapeutique pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à qui on a diagnostiqué un cancer.

La protonthérapie vise à détruire les cellules cancéreuses en envoyant des faisceaux de protons vers une tumeur ciblée. Les protons libèrent le maximum d'énergie dans la zone contrôlée au cœur de la



Regardez
l'histoire
de Julian.



Bonjour, je suis Julian et j'ai 9 ans. Il y a un an, on m'a découvert une récidive de tumeur rare de la moelle épinière au niveau du bas du dos qu'on ne pouvait pas opérer vu le risque élevé de séquelle neurologique. Mon docteur a alors proposé de me traiter par protonthérapie, parce que cela allait mieux préserver les bons tissus qui sont tout autour des tumeurs, ce que la radiothérapie n'aurait pas fait. J'ai fait 30 séances pendant 6 semaines à Louvain. À ma dernière séance, la 30^e, j'ai sonné une cloche. La protonthérapie a fait diminuer mes tumeurs et je marche mieux depuis. Je remercie du fond du cœur cette énorme machine et toute l'équipe qui a pris si bien soin de moi.

Julian,
Patient âgé de 9 ans

tumeur tout en limitant l'exposition au rayonnement des tissus sains environnants. Ce qui n'est pas le cas de la radiothérapie par photons, le type de radiation le plus fréquemment utilisé aujourd'hui dans le traitement du cancer.

De plus, la protonthérapie permet potentiellement d'augmenter la dose déposée à l'intérieur de la tumeur, sans pour autant augmenter le risque d'effets secondaires ou de complications à long terme, ce qui peut améliorer les résultats du traitement et la qualité de vie des patients¹.

250.000 patients

250.000 patients traités par protonthérapie dans le monde fin 20202 [dont 65.000 patients traités par des systèmes indépendants non commercialisés]

« ProtectTrial » figure parmi les initiatives que nous avons récemment soutenues. ProtectTrial est un essai clinique comparatif aléatoire réalisé à grande échelle, multi-institutionnel, mené en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès des patients à la protonthérapie, tout en validant une approche fondée sur un modèle prédictif (Model-based approach) pour l'utilisation de traitements par protonthérapie pour le cancer de manière plus générale. Le projet de recherche comprend 12 centres de protonthérapie répartis dans huit pays et est coordonné par le professeur Cai Grau de l'université d'Aarhus au Danemark. IBA offre son expertise en matière de solutions de protonthérapie. Six de ses centres participent à l'essai. Environ 400 patients au total devraient être inclus dans cet essai, la fin de l'étude étant prévue pour 2027. Un autre objectif est que cet essai permettra de produire des données de haute qualité qui contribueront à la création de directives européennes sur l'utilisation de la protonthérapie pour le cancer de l'œsophage.

Plus d'informations : <https://protecttrial.eu/>

IBA est le leader mondial de la protonthérapie

IBA est le leader mondial de la protonthérapie. Les clients d'IBA ont traité plus de la moitié de l'ensemble des patients traités par protonthérapie sur des systèmes commerciaux.

L'entreprise est à la pointe du développement dans le domaine de la protonthérapie depuis plus de 30 ans et a développé la plus grande communauté d'utilisateurs au monde. IBA propose les temps de disponibilité maximum et peut installer un système en moins de 12 mois.

LES CENTRES DE PROTONTHERAPIE D'IBA FIN 2020 - LE PLUS VASTE RÉSEAU ET LA PLUS GRANDE EXPÉRIENCE

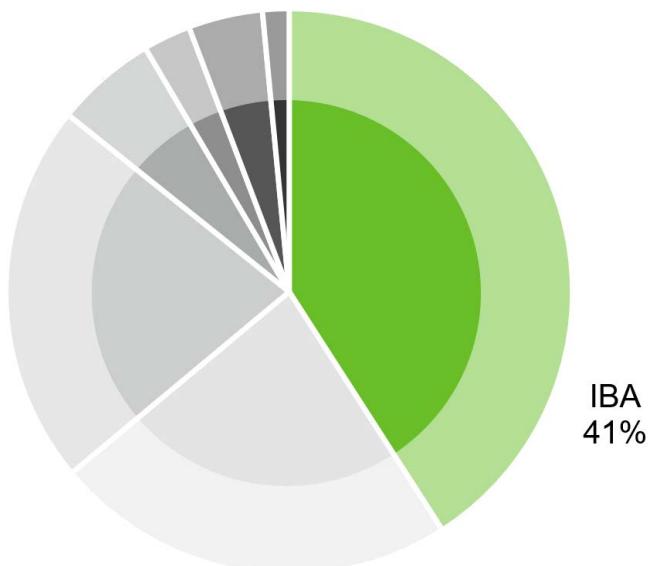
En 2021, IBA a continué de renforcer sa position de leader sur le marché. Sur les quatre nouveaux centres de protonthérapie aux Etats-Unis, trois étaient des clients d'IBA. L'un de ces nouveaux clients est le New Mexico Cancer Center, l'un des premiers centres anticancéreux indépendants à développer ses activités dans la protonthérapie.

La Chine est un autre marché clé de la protonthérapie. À fin 2021, sept centres de protonthérapie avaient choisi IBA pour fournir leur installation de protonthérapie. Outre les ventes directes dans le pays, IBA a conclu un accord de licence stratégique avec le China General Nuclear Power Group pour promouvoir la protonthérapie et collaborer aux activités de vente dans le pays. Ce partenariat a délivré ses premiers résultats en 2021.

32 Centres Proteus®PLUS

30 Centres Proteus®ONE

PARTS DE MARCHÉ EN NOMBRE DE SALLES (FIN 2021)



La livraison du Proteus®ONE au New Mexico Cancer Center permettra à la population du Nouveau-Mexique d'accéder à la solution la plus avancée dans la lutte contre le cancer et qui sera intégrée à d'autres modalités de soins, à un cout abordable et avec la commodité de pouvoir rester près de chez soi.

Barbara McAneny,
Présidente-directrice générale
du Centre de Cancérologie du Nouveau-Mexique



Découvrez le New Mexico Cancer Center sur notre chaîne YouTube en scannant le code QR.

Campus, la communauté avec le plus de connaissance en matière de protonthérapie

QU'EST-CE QUE CAMPUS ?

Cela fait plus de 30 ans qu'IBA se consacre à la protonthérapie. Nous avons parcouru un long chemin pour arriver là où nous sommes aujourd'hui : au sommet du marché de la protonthérapie.

Pourtant, IBA n'aurait jamais pu y parvenir par ses propres moyens. Tout ce que nous avons accompli est le résultat des relations solides que nous avons établies avec notre communauté unique. Parce que transformer notre monde en un monde sans cancer exige de la collaboration, du partage de connaissances et de la recherche conjointe.

Campus vise à faire passer cette collaboration au niveau supérieur. C'est un lieu où les experts, les universitaires, les chercheurs et les entrepreneurs du monde entier peuvent partager leurs connaissances et trouver les informations dont ils ont besoin à chaque étape de leur parcours en protonthérapie.

Campus est une communauté tangible, qui se rencontre et interagit dans la vie réelle. La plateforme Campus est également un référentiel unique qui centralise une grande quantité de connaissances et d'expertise accumulées.

La communauté Campus repose sur trois piliers :

- **Apprendre** à développer ses compétences
- **Partager** en collaborant avec ses pairs
- **Exceller** pour maximiser les performances de son centre

COMMUNAUTÉ CAMPUS

Que vous soyez un néophyte désireux d'accélérer sa courbe d'apprentissage, un utilisateur expérimenté cherchant à développer une nouvelle expertise, ou un éminent expert désireux de partager ses connaissances ou d'étendre ses recherches, **Campus est votre réseau** pour être et rester à la pointe de la protonthérapie et fournir les meilleurs soins à vos patients.



Rejoignez la communauté CAMPUS dès maintenant :
campus-iba.com

Proteus : connecter la vie à la science

UNE EXPERTISE INÉGALÉE

IBA a démontré sa position de leader technologique dans le développement d'outils, de techniques et de caractéristiques de produits de protonthérapie. Consciente des défis posés par les traitements cliniques, IBA a conçu le système et les fonctionnalités de manière à optimiser la qualité globale du traitement de chaque cas spécifique de protonthérapie. La technologie d'IBA permettra aux utilisateurs de personnaliser les plans de traitement et de maximiser les avantages cliniques de la protonthérapie.

CONCU PAR LES UTILISATEURS, POUR LES UTILISATEURS

Proteus® a été inspiré par la pratique clinique quotidienne. Grâce à ses interactions quotidiennes avec la communauté, IBA est parfaitement à même de comprendre les besoins des utilisateurs et d'investir pour répondre à ces derniers. Ces investissements se traduisent directement en avantages pour les patients. La conception du Proteus® améliore l'expérience du patient en favorisant un environnement apaisant tout en rendant la pratique quotidienne du personnel médical sûre et plus facile.

Notre équipe s'efforce constamment de fournir les outils et les ressources les plus récents et les plus innovants, et nous espérons, grâce à cette recherche, en apprendre davantage sur la façon dont cette technologie peut aider à fournir un traitement plus rapide et plus efficace.

James M. Metz,
Professeur de radio-oncologie et directeur du
département de radio-oncologie à la Perelman School
of Medecine à l'Université de Pennsylvanie.



CONFORMALFLASH®¹:

FLASH est un domaine clé de la recherche susceptible d'améliorer considérablement la pertinence clinique de la protonthérapie pour les patients du monde entier. IBA occupe une position unique pour mener le développement de l'irradiation FLASH, la prochaine innovation majeure en radiothérapie.

IBA investit massivement dans le développement d'une nouvelle technique utilisant le pic de Bragg, appelée ConformalFLASH®. La stratégie d'IBA pour faire passer l'irradiation FLASH de la recherche à une version clinique de ConformalFLASH® tiendra compte de la radiobiologie, de la sécurité clinique et du futur flux de travail simplifié de l'irradiation FLASH.

ConformalFLASH® signifie :

- Combinaison des avantages de FLASH avec ceux du pic de Bragg du proton.
- Délivrance de la dose en 1 ou 2 faisceaux, sans nécessité de délivrer des angles multiples, de diviser la dose et de perdre potentiellement l'effet FLASH.
- Amélioration de la conformité grâce à la réduction de la dose d'entrée et de sortie.
- 3 à 4 fois plus de patients en ConformalFLASH® qu'en irradiation FLASH, grâce à des indications plus accessibles comme les cancers abdominaux,
- Amélioration de la sécurité grâce à l'absence de risque que le pic de Bragg se termine à l'intérieur du patient et à la réduction des exigences en matière de protection dans la salle.

En tant que leader de l'industrie, IBA collabore avec plusieurs centres d'excellence en protonthérapie dans le cadre de leurs travaux de recherches de pointe afin de mieux comprendre les mécanismes de l'irradiation FLASH. En 2021, IBA et l'Université de Pennsylvanie se sont associées pour faire avancer la recherche sur la thérapie ConformalFLASH® dans le cadre d'un accord de recherche pluriannuel visant à développer, tester et valider ConformalFLASH® au Roberts Proton Therapy Center.



Proteus® PLUS

1. ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA actuellement en phase de recherche et développement.
2. Diffenderfer E, et al. ; L'état actuel du rayonnement préclinique Proton FLASH et les orientations futures ; Physique médicale ; 2021
3. Bourhis J, et al. ; Traduction clinique de la radiothérapie FLASH, Pourquoi et comment ?, Radiothérapie et Oncologie ; 2019
4. Source : Modèles internes d'IBA



DYNAMICARC¹

IBA développe une nouvelle technique d'administration de protonthérapie appelée DynamicARC®. Cette technique permet une irradiation dynamique (spot-scanning) et une commutation d'énergie pendant que le portique tourne. Elle offre les avantages du Pencil Beam Scanning (PBS), la caractéristique innovante du pic de Bragg sans dose de sortie, et la conformité de délivrance du faisceau.

La Proton Arc thérapie vise l'amélioration constante de la qualité du traitement. Cette évolution technologique offrira de multiples avantages aux patients :

- Une meilleure conformité potentielle de la dose au niveau de la tumeur et une réduction potentielle de la dose totale délivrée au patient².
- La planification et l'administration du traitement ont été simplifiées sans effectuer les multiples ajustements à chaque angle du faisceau
- Un temps de traitement en salle réduit et un flux de patients maximisé grâce à un flux de travail optimisé³.

Aujourd'hui, le système Proteus® d'IBA est le seul système de protonthérapie qui répond à tous les besoins en termes de caractéristiques de faisceau pour DynamicARC® : temps de commutation énergie/couche rapide, petit faisceau intrinsèque, balayage rapide et possibilité de moduler le débit de dose dans une couche.



Proteus*ONE



GESTION DES MOUVEMENTS

Les outils de gestion des mouvements sont nécessaires pour garantir la précision du traitement en gérant les difficultés liées à la mobilité de certaines tumeurs. Grâce à la gestion des mouvements, chaque clinique de protonthérapie sera en mesure de traiter un plus grand nombre de patients avec une plus grande fiabilité.

En raison de la proximité de zones critiques et de tissus sains environnants, la gestion du mouvement de la tumeur en radiothérapie peut s'avérer difficile. La rétention, le contrôle de la respiration ou d'autres techniques d'atténuation des mouvements ou du suivi intra fractionnel, peuvent s'avérer nécessaires dans le traitement par protonthérapie.

On estime qu'environ 20 % des patients pour lesquels une radiothérapie est indiquée peuvent bénéficier d'une protonthérapie⁴. Chez 25 % de ces patients éligibles, le mouvement de la tumeur peut se produire pendant l'administration du traitement. L'enjeu pour IBA est donc de pouvoir offrir une solution intégrée de gestion des mouvements qui couvre les besoins médicaux.

SUPPORT & SERVICES

Avec la plus grande base installée de protonthérapie, IBA a mis en place une équipe de service solide et fiable pour assurer la disponibilité de sa technologie de protonthérapie et répondre en permanence du bon fonctionnement du système. IBA met à disposition des équipes de support des pièces détachées et des procédures afin de garantir le fonctionnement optimal et la maintenance de ses équipements, tout en garantissant les plus hauts standards de performance de notre technologie de pointe.

Chez IBA, nous savons que les centres anticancéreux ont besoin d'un partenaire expérimenté qui les accompagne à chaque étape du processus de lancement, d'entretien et de développement d'un centre de protonthérapie. Grâce à nos services, vous bénéficiez de l'expertise, la confiance, la formation et le soutien nécessaires pour garantir le succès de votre centre de protonthérapie, et ce, dès le départ.



Regardez la vidéo :
Façonner l'avenir de
la protonthérapie.

Un véritable
partenariat à
chaque étape du
processus. Plus qu'un
fournisseur, nous sommes
un partenaire.

Marc Van Den Burght,
Chief Operations Officer

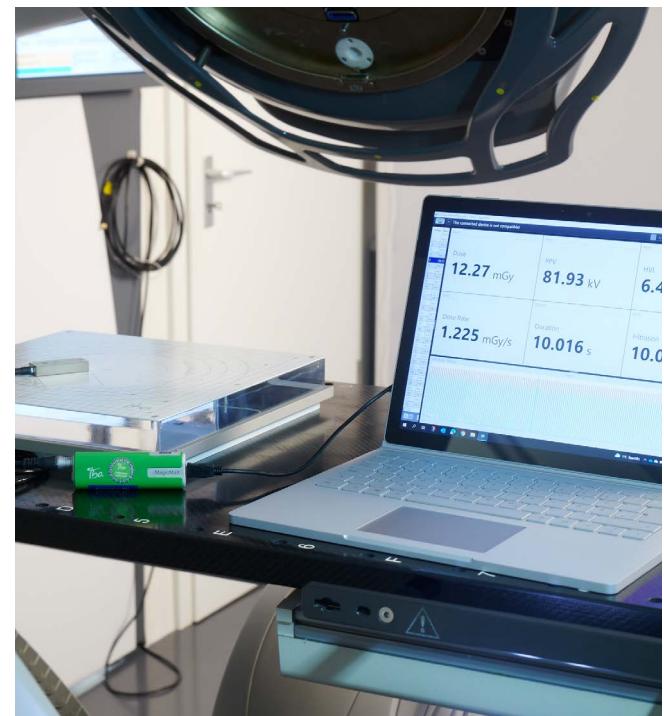
1. DynamicARC® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton ARC d'IBA actuellement en phase de développement.
2. Ding et al, International Journal of Radiation Oncology Biology Physics 2016 (<http://dx.doi.org/10.1016/j.ijrobp.2016.08.049>)
3. Données archivées
4. Extrapolation avec l'incidence mondiale du cancer Globocan appliquée au modèle néerlandais.

4 | DOSIMETRIE



myQA®SRS

27



MagicMax

IBA

Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à une ASSURANCE QUALITÉ INDÉPENDANTE

Notre priorité est de garantir que les patients reçoivent un diagnostic et un traitement sûrs, précis et fiables.

En imagerie médicale comme en radiothérapie, les radiations doivent être utilisées avec précision et précaution.

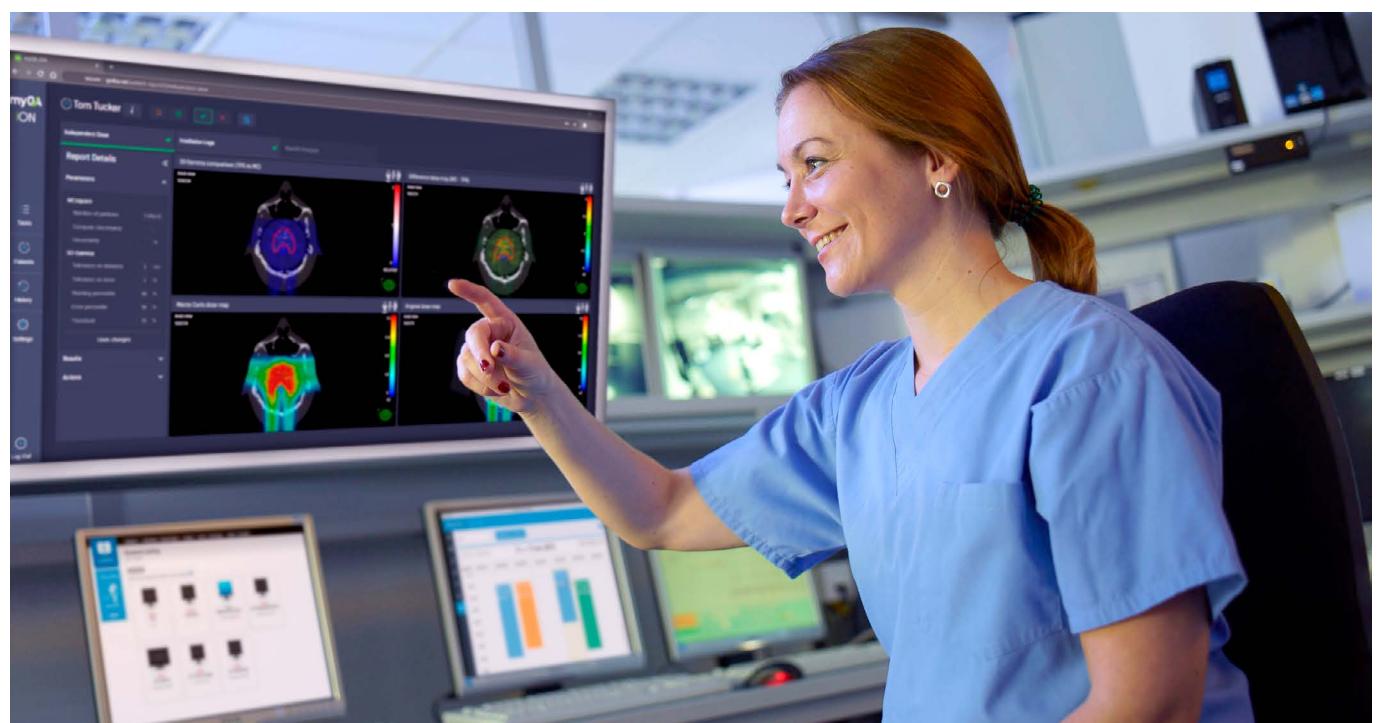
La dose prescrite (exprimée en Gray – Gy) doit être rigoureusement respectée en termes de localisation et d'intensité. Il en va de la vie des patients, de leur sécurité et de la réussite de leur traitement.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux radiations, tout en maintenant une bonne qualité de l'image.

En radiothérapie, il s'agit d'exposer les masses tumorales à une dose élevée de rayons destructeurs de la cellule cancéreuse, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au maximum l'exposition des tissus sains.

Dans les deux cas, la précision des machines et le contrôle des dosages sont donc primordiaux. C'est pourquoi il est important de disposer d'instruments et de logiciels de dosimétrie pour calibrer et contrôler les équipements de diagnostic et thérapeutiques.

C'est là la responsabilité de l'activité Dosimétrie, qui propose une gamme d'outils pour calibrer les équipements de radiation et vérifier la dose de radiations ionisantes absorbée par le patient durant l'imagerie médicale et la radiothérapie.



La possibilité d'automatiser l'assurance qualité de nos patients et la flexibilité d'utilisation de fichiers de données d'irradiation, de mesures de dose réelle et de recalculs secondaires de Monte-Carlo au sein d'un seul système va nous permettre d'atteindre un nouveau niveau d'efficacité et de précision de l'assurance qualité des plans de traitement.

Lourens Strauss

Physicien médical à l'Université de l'Etat libre, Bloemfontein, Afrique du Sud



Regardez la vidéo :
Façonner l'avenir de
l'assurance qualité
des patients.

UNE IMAGERIE MÉDICALE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ POUR UN MEILLEUR DIAGNOSTIC

Nos solutions d'assurance qualité pour les systèmes d'imagerie médicale tels que les rayons X ou la tomographie assistée par ordinateur contribuent à améliorer la qualité des images. Elles garantissent un diagnostic et une thérapie plus précis, tout en contrôlant la dose de radiation émise par la machine. Nos solutions de dosimétrie offrent une analyse complète et instantanée de la dose libérée afin de réaliser le test requis avec efficacité et la plus grande précision.

UNE RADIOTHÉRAPIE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAITEMENT DES PATIENTS ET LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DU PLAN DE TRAITEMENT

Pour garantir la sécurité des patients, il est essentiel de s'assurer, par une série de contrôles qualité, que les machines sont calibrées et que le plan est calculé de manière appropriée. Ces contrôles permettent de certifier que les appareils de radiothérapie et de protonthérapie délivreront exactement la dose requise à l'endroit exact désigné par l'équipe médicale et assurent aux médecins une tranquillité d'esprit quant à la sécurité des patients.



Matrixx Resolution



myQA Phoenix



UN SERVICE DE POINTE DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DES CLIENTS POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Chez IBA, le service et l'assistance représentent la façon dont nous nous soucions de nos clients et de leurs résultats.

Avec plus de 45 ans d'expérience en dosimétrie, et grâce à nos offres de formation, nous aidons nos clients à faire fonctionner leurs équipements de manière efficace et sûre afin de garantir la sécurité des patients en imagerie médicale et en radiothérapie. Nos équipes qualifiées de dosimétrie, réparties sur trois continents, assurent à nos clients un accès instantané et une assistance de qualité 24h/24 et 7j/7.

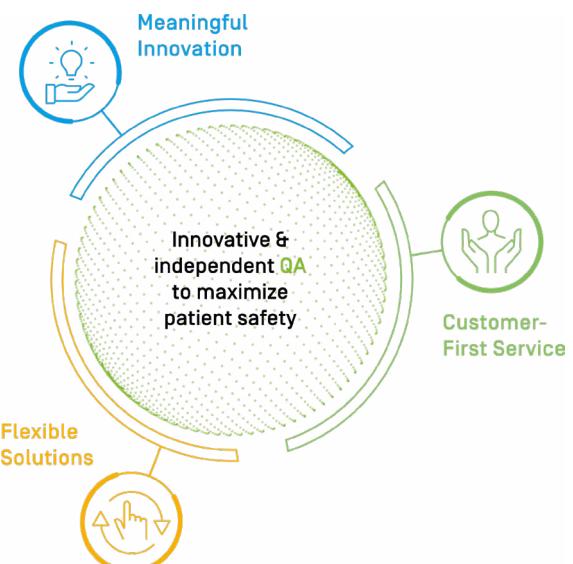
Découvrez les solutions innovantes et indépendantes QA de dosimétrie.



INNOVATIONS DE POINTE EN MATIÈRE D'ASSURANCE QUALITÉ

Grâce à des innovations de pointe, IBA Dosimétrie possède une vaste expérience dans l'amélioration de l'assurance qualité en radiothérapie, protonthérapie et imagerie médicale. Alors que nous poursuivons sur cette voie, nous sommes convaincus que trois facteurs sont essentiels pour continuer à innover en matière d'assurance qualité :

- L'indépendance des solutions d'assurance qualité
- La convergence de l'assurance qualité machine et de l'assurance qualité patient
- La synthèse intelligente de ces quatre piliers de l'assurance qualité : Mesure, Intégration, Automatisation et Prédiction



Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à notre

ENGAGEMENT EN TANT QUE SOCIETE



L'usine de poutres IBA, zone de production.

Nous sommes fiers de cette reconnaissance qui constitue l'aboutissement d'un travail de longue haleine ayant impliqué toutes les dimensions de l'entreprise. La certification n'est cependant pas une fin en soi. Ce n'est que le point de départ d'une nouvelle approche qui était certes présente dans notre culture mais qui prend aujourd'hui une tout autre dimension. Avec l'évaluation qui a mené à notre certification B Corp, nous avons surtout identifié les points que nous pouvions améliorer. Le travail ne fait que commencer.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer



B CORP : UN OUTIL POUR OPÉRATIONNALISER NOTRE APPROCHE DES PARTIES-PRENTANTES

- Évaluation :** Une réflexion à 360° afin d'identifier nos forces et les améliorations à apporter (sur nos cinq dimensions), ~ 300 questions - cadre évolutif
- Comparaison :** Une grande communauté pour comparer nos performances et partager les meilleures pratiques
- Amélioration :** Cadre pour fixer les étapes de notre parcours de développement durable

Dans le respect de son éthique entrepreneuriale, IBA cherche à évaluer son impact sur l'ensemble des acteurs qui concernent son activité. En effet, tout comme nous sommes engagés envers nos clients, nos patients et nos actionnaires, nous sommes conscients que notre engagement vis-à-vis de nos collaborateurs, de la société et de la planète est crucial pour maintenir la qualité de vie des générations actuelles et futures. C'est tout simplement notre légitimité sociétale et environnementale en tant qu'entreprise qui est en jeu.

UNE ENTREPRISE À IMPACT POSITIF

Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui crée une valeur partagée et durable pour l'ensemble des parties prenantes. Nous l'avons d'ailleurs exprimé dans notre approche parties prenantes. Au-delà des mots, nous avons décidé d'appliquer cette vision en obtenant la certification B Corporation (ou B Corp). Le cadre B Corp est un outil global qui permet d'évaluer, de comparer et d'améliorer notre parcours de développement durable. Et être certifié B Corp apporte ce qui manque souvent ailleurs : des preuves.

IBA a ainsi rejoint une communauté B Corp de plus de 4.800 entreprises dans le monde promouvant des valeurs fortes de changement, faisant des entreprises des forces créatrices de bien et mettant en avant celles qui concilient profit et finalité sociétale. Les B Corp font partie d'un mouvement visant à transformer les entreprises pour contribuer à une économie et à une société plus durable et plus inclusive. Nous sommes également convaincus qu'être une entreprise à impact positif est le meilleur choix commercial : pour attirer et retenir les talents, anticiper les risques et améliorer le catalogue de produits actuel tout en explorant des marchés nouveaux et en croissance.





En tant qu'entreprise, nous reconnaissons nos faiblesses, ainsi que nos forces. Travailler sur nos faiblesses donne encore plus de sens à nos activités mondiales.

Thomas Canon

Directeur du programme de développement durable d'IBA

Inspirés par les résultats obtenus lors du processus de certification B Corp, nous avons dressé la carte de nos forces et de nos faiblesses en tant qu'entreprise. Nous avons ensuite identifié six axes de travail stratégiques pour les trois prochaines années.

PRODUITS À FAIBLE TENEUR EN CARBONE ET EN DECHETS	Comprendre/réduire l'impact des émissions de CO ₂ et des déchets de nos produits tout au long de leur cycle de vie et de leur chaîne de valeur.
UNE ENTREPRISE NET ZERO CARBONE	Suivre l'empreinte carbone du groupe IBA et la rendre neutre d'ici 2030 (réduction et compensation).
UNE ENTREPRISE FAIBLE DECHETS	Contrôler l'empreinte des déchets du groupe IBA, réduire les déchets non triés de 2/3 d'ici 2025.
UNE CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE	Encourager/exiger de nos principaux fournisseurs qu'ils évaluent et améliorent leur impact sociétal et environnemental.
UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIE, EQUITABLE ET INCLUSIF	Intégrer de manière proactive la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos activités en tant que facteur majeur d'appartenance.
UNE ENTREPRISE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Améliorer les politiques et les pratiques relatives à notre mission, à la responsabilité et à la transparence.

ENGAGES ENVERS NOS EMPLOYES

Comme Yves Jongen, le fondateur d'IBA, aime à le rappeler, nos collaborateurs sont le capital le plus précieux d'IBA. Notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies aurait-elle encore un sens si elle n'était pas d'abord mise en pratique pour et par nos collaborateurs ?

En tant qu'employeur responsable, nous voulons fournir à ces collaborateurs des conditions de travail sûres et efficaces ainsi qu'un environnement convivial, propice à leur développement professionnel et personnel.

Chez IBA, protéger des vies est un engagement quotidien. Nous l'appliquons d'abord à nous-mêmes et aux personnes avec lesquelles et pour lesquelles nous travaillons.



AT OUR BEST

Donner le meilleur de nous-mêmes nous permet d'atteindre des performances optimales. Depuis 2020, nous avons mis en place un ensemble de nouveaux outils et pratiques qui couvre les domaines de la Gestion des Performances (Travail Collaboratif), du suivi de l'engagement (Dialogue Constant), de l'apprentissage (Développement des Connaissances et des Compétences) et de la rémunération (Partage de la Valeur Créeée).



Dynamiser les équipes en **travaillant en collaboration**

- Méthodologie OKR** pour l'agilité et la collaboration
- Réunions et mise au point** avec vos managers 2 fois/mois
- Suppression progressive des **objectifs annuels** et de l'**évaluation de fin d'année**



En croissance constante en **développant de nouvelles connaissances et compétences**

- Plateforme LinkedIn Learning** confirmée (lancement réussi)
- Nouveaux modules de formation** pour tous les managers afin de développer de nouvelles **compétences de coaching**
- Nouveaux parcours de formation par fonction**

Je suis convaincu que demain, les talents qui voudront travailler pour une entreprise définiront le développement durable comme un critère essentiel de choix.

Olivier Legrain
Directeur Général d'IBA



Avancer dans la bonne direction grâce au **dialogue constant**

- Sondage fréquent** (Glint) à tous les niveaux
- Aperçus sur les facteurs d'**engagement** et la santé organisationnelle
- Les **gestionnaires aux commandes** pour agir en conséquence



Créer de la valeur et la **partager ensemble**

- Le salaire de base récompense la compétence** et est ajusté en fonction de la part individuelle de la rémunération variable actuelle, le cas échéant
- Récompense plus agile**
Mettant en lumière ceux qui évoluent rapidement ou font un effort supplémentaire
- Récompense au-dessus et au-delà**
Le manager peut récompenser directement les membres de l'équipe après un accomplissement
- Système de promotion remanié**
Augmentations moins fréquentes, mais plus substantielles
- Intéressement**
La valeur créée ensemble sera partagée avec les actionnaires et les salariés

Avant, nous évaluions nos collaborateurs et leur attribuions une prime pour les objectifs qu'ils atteignaient. Nous avons changé notre optique et nous leur octroyons ce bonus pour leur prouver notre confiance envers leur engagement et envers le fait qu'ils accompliront leurs tâches, leurs projets, leurs objectifs au quotidien - des objectifs qui pourraient être révisés plus régulièrement.

Soumya Chandramouli
Chief Financial Officer

OFFRIR DES AVANTAGES FLEXIBLES

Nous croyons en la flexibilité. Dans certains pays, le nouveau plan MyChoice est conçu pour mieux aligner la valeur individuelle d'un avantage salarial sur les besoins individuels des employés d'IBA. Chaque employé peut, dans des limites définies, utiliser son « budget à la carte » pour bénéficier d'avantages tels qu'une assurance maladie complémentaire ou des services multimédias, éducatifs ou de mobilité.

PARTAGE DES BÉNÉFICES

Depuis 2021, un nouveau système de rémunération conforme à notre approche parties prenantes est en place : tandis que le salaire de base récompense la compétence, un plan de participation aux bénéfices correspondant au dividende versé aux actionnaires est attribué à chaque employé. Ce système permet d'aligner les intérêts des actionnaires et des employés avec un bon équilibre entre les performances à court terme et les objectifs à long terme, afin de soutenir la réalisation de l'engagement stratégique d'IBA dans son approche des parties-prenantes.

Je vous suis très reconnaissant de l'accueil que vous m'avez tous réservé chez IBA, et de cette collaboration qui est, pour ma part, positive et enrichissante. Merci pour la confiance que vous m'avez accordé.

Consultant chez Passwerk

PROMOUVOIR UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ, ÉQUITABLE ET INCLUSIF

La diversité est un élément fondamental de notre culture. Nous apprécions la singularité des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons des cultures dans lesquelles nous évoluons et nous les respectons, nous encourageons la diversité au sein de notre personnel et nous disposons d'un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

60 Nationalités
au sein du groupe IBA

IBA s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique part du principe que personne, chez IBA, ne devrait jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Grâce à un partenariat tel que celui avec Passwerk, nous tirons parti des possibilités de rendre notre entreprise plus inclusive.



La zone de production d'IBA.



Découvrez
l'IBA Beam
Factory.

L'ENGAGEMENT ENVERS LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

IBA mène ses activités dans le respect des droits humains universels.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail stimulant, productif et sûr, libre d'association, ergonomique, et équipé de manière adaptée pour nos collaborateurs. IBA plaide pour la prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains, la prévention du travail des mineurs et de l'épuisement professionnel, dans un environnement exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur.

IBA n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale. Nous considérons que toute menace de violence est grave.

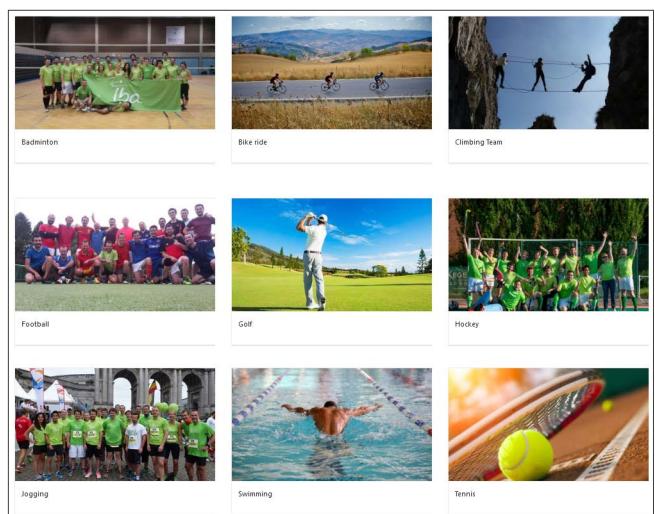
IBA s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail afin de tenir sa promesse « No Harm to our people » [Ne pas porter préjudice à nos employés].

Pour atteindre cet objectif, nous :

- veillons à ce que les activités d'IBA soient conformes aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail et, le cas échéant, nous mettons en place des contrôles supplémentaires pour répondre aux exigences de l'entreprise ;
- donnons à tous nos employés le pouvoir de mettre fin à toute activité qu'ils jugent dangereuse et qui irait à l'encontre de notre principe « No Harm » [Ne pas porter préjudice].

À toutes les étapes du développement, de la mise en œuvre et de l'exploitation des produits et services d'IBA, nous garantissons les normes de sécurité les plus élevées à nos collaborateurs.

Chez IBA, nous sommes convaincus que passer du temps en dehors du bureau peut avoir des effets bénéfiques. Nous avons conclu des partenariats avec des associations locales pour offrir à nos collaborateurs des activités stimulantes, en team building ou en individuel, durant la pause déjeuner. IBA soutient également la création de clubs mis en place par des collaborateurs bénévoles. Escalade, golf, vélo, course à pied, hockey, photographie et fitness en salle font partie des activités proposées, à l'heure du déjeuner ou après les heures de bureau.



En Allemagne, nous organisons régulièrement des semaines de la santé pour promouvoir des activités et pratiques liées à la santé et au bien-être. Nous parrainons des activités et événements sportifs (cyclisme, course à pied...) et les employés ont accès à un programme de location de vélos attractif afin de promouvoir le sport, les déplacements à faible impact environnemental et le bien-être.

Aux Etats-Unis, notre portail « IBA Wellness » propose aux employés d'IBA des défis amusants et engageants (course, step...), des formations en ligne, un suivi axé sur le sport et l'alimentation, des outils de coaching santé, des fonctionnalités sociales, des articles de blog sur le bien-être, et plus encore.

The screenshot shows the IBA Wellness website. At the top, there are navigation links for 'People EQ', 'Wellness Education', 'Wellness Challenges', and 'Know Your Numbers'. Below this is a banner for 'Well-Being Challenges' with a subtext: 'Game on! Step up your game in activity, nutrition, weight, and stress.' A 'View' button is present. To the right is a circular badge with '0 WELLNESS POINTS'. The main content area features a 'TOTAL REWARDS RESOURCE GUIDE' with sections for 'Wellbeing Programs' and 'Employer Provided Benefits'. Below this is a 'WELLBEING PROGRAMS QUARTER 1 CHALLENGES' section with a 'Health Risk Assessment' challenge, showing a start date of Jan 11, 2021, and a due date of Mar 31, 2021, with a goal of 'EARN UP TO 125' points. The bottom of the page has an 'ANNOUNCEMENTS' section with a note about wellness incentives.

Tous les employés d'IBA ont accès à un programme d'assistance de haute qualité, quel que soit le lieu de résidence et de travail, dans la langue locale de plus de 70 pays.

Grâce à ce programme, les employés et leurs proches bénéficient d'informations pratiques et de conseils sur une variété de sujets, conseils dont ils peuvent bénéficier quand et où ils le souhaitent.

Dans notre approche parties prenantes, nous nous devons en tant que société de couvrir tous les aspects de nos activités, y compris le sociétal et l'environnemental, et d'impliquer un maximum de personnes pour augmenter l'impact positif que nous pouvons avoir sur la société.

Olivier Legrain
IBA Chief Executive Officer

BIKELEASING

www.bikeleasing.de

The advertisement for IBA BikeLeasing features a large green 'IBA' logo. Below it, the text 'Your company bike' and 'Having fun and feeling good on the road' are displayed. A photograph shows a man and a woman in professional attire riding bicycles on a paved street in front of a modern, glass-enclosed building.

Un grand merci pour la nouvelle formule de leasing, qui élargit l'offre de vélos, pour l'allocation vélo et l'excellente infrastructure d'IBA. C'est un plaisir de traverser les champs le matin et de dépasser la file de voitures à l'approche d'IBA.

François,
Un cycliste d'IBA

ENCOURAGER LA MOBILITÉ À FAIBLE IMPACT

IBA encourage une mobilité efficace, durable et saine. Nous proposons à nos employés des conditions attrayantes de leasing de véhicules de mobilité douce, tels que des vélos et trottinettes électriques. Une façon efficace de combiner les déplacements quotidiens avec l'optimisation du parking, l'exercice physique, la remise en forme et la réduction de l'empreinte carbone.

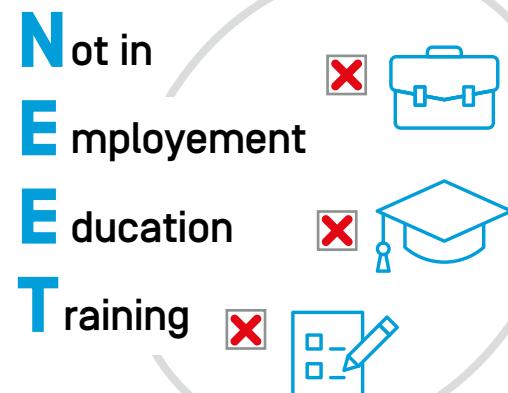
Plus de 200 vélos sont sous contrat de leasing par 20 % du personnel d'IBA en Belgique et en Allemagne. IBA est régulièrement récompensée dans le cadre du challenge belge « Tous Vélo-Actifs », se classant parmi les entreprises belges les plus proactives en la matière.

IBA encourage également les voitures électriques en proposant à ses collaborateurs des conditions de leasing avantageuses, des recharges gratuites et des infrastructures adaptées : places de parking dédiées et bornes de recharge puissantes.

20% du personnel en Belgique et en Allemagne ont loué un vélo

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ

Nous sommes convaincus que l'objectif de tout acteur économique est de favoriser le progrès social et le bien-être de la collectivité. Le modèle que nous voulons adopter - tant à l'extérieur qu'en interne - va au-delà des contraintes de la réglementation : il encourage une vision éthique de nos pratiques et comportements, le respect des différences et une contribution pertinente aux communautés qui nous entourent.



YouthStart, une association qui forme des jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation ».

SOUTIEN À L'ÉDUCATION

Si nous investissons massivement dans la formation de nos employés, nous nous engageons également à éduquer les jeunes. Pour nous, il est essentiel de transmettre notre savoir aux jeunes générations pour assurer notre avenir.

Sur le long terme, nous soutenons des partenariats avec des ONG et des fondations qui contribuent à améliorer l'apprentissage et l'éducation. En 2020, IBA a poursuivi sa collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures, en tant que partenaire du programme HERA Awards avec les Philippe de Woot Awards, mais aussi en tant que partenaire de l'UCLouvain en soutenant le programme de diplôme de « Civil Biomedical Engineer » et en permettant ainsi à l'Ecole Polytechnique de Louvain (EPL) d'élargir son offre de cours.

Les collaborateurs d'IBA partagent régulièrement leur expérience et leurs connaissances avec les universités et les écoles supérieures. Nous menons une politique active d'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, en proposant des stages, des travaux de fin d'études et des emplois d'étudiants. IBA embauche principalement des employés locaux dans les pays où elle est active, ce qui permet de créer des emplois et de verser des salaires aux résidents des régions voisines, et donc de stimuler l'économie locale. C'est notre façon d'apporter une contribution positive à l'avenir de la société et d'attirer de nouveaux talents chez IBA.

Et depuis 2021, nous soutenons YouthStart, une association qui forme chaque année plus de 1 000 jeunes « not in Education, Employment or Training » (NEET, ni en études, ni en emploi, ni en formation), les préparant ainsi à entrer dans le monde professionnel.



Regardez la vidéo :
Hera sponsoring.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOTRE CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Nous pensons qu'une chaîne d'approvisionnement solide et responsable profite à notre communauté.

IBA compte une centaine de fournisseurs principaux dans le monde qui supportent la conception et la fabrication de ses produits. La majorité d'entre eux se situe en Europe. Les fournisseurs d'IBA ont été sélectionnés pour leur capacité à se conformer aux exigences de la norme ISO 13485:2016. Le processus de sélection et de qualification d'un fournisseur tient compte de la criticité des biens et services fournis. IBA encourage la collaboration technique et l'innovation avec ses partenaires afin de réduire les risques, les coûts et d'améliorer la qualité de ses produits et services. Des partenariats stratégiques sont développés chaque fois qu'ils présentent des avantages.

La nature de nos activités et l'origine des produits entrant dans notre chaîne de production ne sont pas considérées à risque en matière de respect des droits humains. Nous sommes toutefois conscients que nous ne connaissons pas l'ensemble de notre chaîne de valeur de façon optimale. Nous avons une bonne vision de notre premier niveau d'approvisionnement, y compris des processus rigoureux de sélection et de validation des fournisseurs, mais en ce qui concerne les fournisseurs et sous-traitants au-delà du premier niveau, nous devons admettre notre ignorance.

C'est la raison pour laquelle IBA publie son rapport « Conflict Minerals » et son Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs qui définit les normes minimales attendues de ses principaux fournisseurs. Ce Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs s'appuie sur le Code de Conduite des Affaires d'IBA auquel doivent adhérer tous les employés de l'entreprise. IBA attend également de ses fournisseurs qu'ils en communiquent les principes et qu'ils appliquent, dans leur sphère d'influence, ces normes minimales à leurs sous-traitants et fournisseurs.

Le Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs d'IBA suit et soutient les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), en alignant ses principes sur les ODD pertinents. IBA s'engage à réaliser ce parcours avec ses fournisseurs en tant que partenaires à part entière.



Regardez la vidéo :
L'engagement d'IBA envers les ODD.

NOTRE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE PATIENTS

Partout dans le monde, les hommes et les femmes d'IBA, tous experts dans leur domaine, témoignent de leur passion et de leur enthousiasme pour ce qu'ils font. Ils s'engagent collectivement à jouer un rôle actif dans la mise en pratique de notre mission « Protéger, Améliorer et Sauver des Vies ».

Ils aident chaque patient, malade du cancer, à avoir accès au traitement le mieux adapté et ils mettent au service de nos clients les technologies industrielles les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement.



Rock Against Cancer 2021

Outre la possibilité d'offrir de meilleures solutions à ses clients, IBA soutient également les patients et leurs familles, en partenariat avec ceux qui travaillent sur le terrain et en encourageant les actions citoyennes volontaires de ses collaborateurs : parrainage, partage des installations, dons provenant d'initiatives des employés telles que les événements « Relay for Life », « FunRun », « Rock Against Cancer » ou encore « Golf Against Cancer ».

Des associations telles que « Compass to Care Childhood Cancer Foundation » aux Etats-Unis, « Muni Seva Ashram » en Inde, « La Vie-là » en Belgique, qui soutiennent et accompagnent les personnes atteintes de cancer afin de leur offrir une meilleure qualité de vie, bénéficient du soutien constant d'IBA et de ses collaborateurs depuis de nombreuses années.





Céline Tellier, ministre wallonne de l'Environnement.

Regardez la vidéo sur le partenariat avec Soil Capital.



NOTRE ENGAGEMENT POUR LA PLANÈTE

IBA est consciente de la crise environnementale majeure actuelle. Parmi les nombreux défis à relever, nous nous concentrons aujourd’hui sur deux d’entre eux : nos gaz à effet de serre (GES) et nos déchets. Notre objectif est d’élargir régulièrement ce champ d’intervention et d’y inclure d’autres sources d’impacts environnementaux, des objectifs encore plus rigoureux et, au bout du compte, des mesures de régénération.

NET-ZERO 2030 CO₂ EQ

CLIMAT

Notre impact sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) est à la fois direct et indirect :

- Un impact direct via nos opérations : nos bureaux et infrastructures de production ainsi que les déplacements de notre personnel.
- Un impact indirect via notre base de produits installée : production sur les sites de nos fournisseurs, transport au sein de la chaîne de valeur, et, une fois les équipements installés chez le client, la consommation électrique, l’entretien et le démantèlement.

Inspirés par les ambitions climatiques de l’Europe, nous nous sommes fixé l’objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de nos activités d’ici 2030.

Le soutien d’IBA pour rémunérer les agriculteurs qui stockent du carbone a vraiment été une condition nécessaire au succès de ce projet.

Chuck de Liedekerke
Directeur Général de Soil Capital LTD

Nous y parviendrons en prenant des mesures visant à réduire d’au moins 50 % les impacts de nos infrastructures et de notre mobilité par rapport aux niveaux de 2018 d’ici 2030, et en compensant pour la partie restante.

Nos contrats d’énergie électrique sont 100 % verts, et nos quartiers généraux ont été pensés dans une optique d’économie et d’autonomie dans sa consommation énergétique.

Nous évaluons l’impact de nos infrastructures numériques et de l’utilisation des logiciels, afin de mieux comprendre l’empreinte carbone de cette partie toujours plus importante des organisations modernes.

Nous continuons à travailler sur nos politiques de mobilité afin d’améliorer l’efficacité et l’empreinte carbone de la mobilité de nos employés, via des incitations à la mobilité à faible impact, publique et électrique, le télétravail et une organisation plus efficace du service.

Dans le cadre d'un projet pilote mené par « Soil Capital », IBA a également acheté des certificats carbone issus de l'agriculture régénératrice locale pour contribuer à la décarbonisation de ses activités dans la région. Cette initiative volontaire contribue à la création d'un marché pour lesdits certificats en Wallonie, qui soutient des pratiques agricoles en transition qui réduisent les émissions nettes de gaz à effet de serre des exploitations fermières. Non seulement ces pratiques augmentent la biodiversité, soutiennent l'économie locale et les systèmes alimentaires durables, mais elles créent également un cadre permettant à d'autres acteurs, privés, publics et associatifs, de se joindre à ce projet pilote et de l'améliorer.

Grâce à l'introduction de pratiques d'écoconception, IBA réduit également sans cesse l'empreinte carbone de sa base installée selon deux axes :

- Augmenter l'efficacité énergétique de son portefeuille de produits. Le système de protonthérapie Proteus®ONE offre ainsi une performance énergétique considérablement améliorée grâce à l'usage de la supraconductivité.
- Améliorer la répartition géographique des centres, en les rendant plus accessibles, ce qui permet de réduire les déplacements des patients (et donc les émissions de CO₂ associées) et l'impact de leur hébergement.

Notre division Solutions RadioPharma a aujourd'hui achevé la transition technologique vers le Cyclone®KIUBE, avec une bien meilleure capacité (moins de ressources utilisées) et une meilleure efficacité énergétique.

Solutions Industrielles poursuit également sa transition avec l'arrivée du Rhodotron® nouvelle génération, dont les performances énergétiques se sont fortement améliorées. IBA est prête à remplacer, à la demande, le gaz isolant SF6 de Dynamitrons, qui représente toujours une part importante d'émissions de GES du parc installé de notre entreprise.

Nous évaluons progressivement l'impact de notre chaîne d'approvisionnement, avec l'introduction d'un Code de Conduite pour les Fournisseurs traitant entre autres de l'impact climatique.

Nous surveillons et publions chaque année nos émissions de GES liées à notre parc de machines et à notre organisation (zone belge) : bureaux et moyens de production, et mobilité des employés (flotte de véhicules de société et voyages professionnels en avion/transport public).

Dans un souci de transparence et d'évaluation de nos pratiques, nous communiquons annuellement nos données environnementales via le projet « carbon disclosure protocol CDP ». En 2021, IBA a obtenu le score B et est désormais entrée dans la catégorie « niveau gestion » des entreprises qui prennent des mesures coordonnées en matière de climat.

DÉCHETS

IBA a également un impact sur la production de déchets :

- Un impact direct par le biais de nos activités : bureaux et processus de fabrication.
- Un impact indirect base de produits installée : processus de production sur les sites de nos fournisseurs, transport au sein de la chaîne de valeur, et, une fois les équipements installés chez le client, l'entretien et le démantèlement.

Nous nous sommes fixés, à l'horizon 2025, des objectifs de réduction par trois de nos déchets non triés par rapport à 2018, pour nos activités en Belgique.

Nous atteindrons cet objectif en apportant des changements, à tous les niveaux, aux impacts de notre logistique, notre production et nos bureaux. L'emballage de nos produits, par exemple, fait l'objet d'améliorations continues pour en réduire l'impact environnemental.

Avec l'introduction des pratiques d'écoconception, notre gestion des produits tient compte des principes de circularité : éviter, réduire, réutiliser, recycler. Les produits de nos quatre activités, Protonthérapie, Solutions RadioPharma, Dosimétrie et Solutions Industrielles sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien. Chez nos clients, nous avons également établi un processus circulaire de retour des pièces défectueuses ou en surplus, pour la réparation, la revente ou le recyclage.

À côté de cela, IBA a développé un béton à « faible activation », qui réduit considérablement la quantité de déchets à retraiter, et donc les coûts et l'impact environnemental en cas de futur démantèlement des casemates abritant ses accélérateurs. Ce béton a également été utilisé pour la construction du nouveau siège social.

IBA est également affiliée à Recupel et déclare les équipements mis sur le marché conformément aux obligations de la législation relative aux DEEE.

Pour mieux contrôler le résultat de nos actions, nous surveillons et publions, chaque année, nos taux d'émissions de déchets liés à nos activités en Belgique.



MATÉRIALITÉ ET RAPPORTS

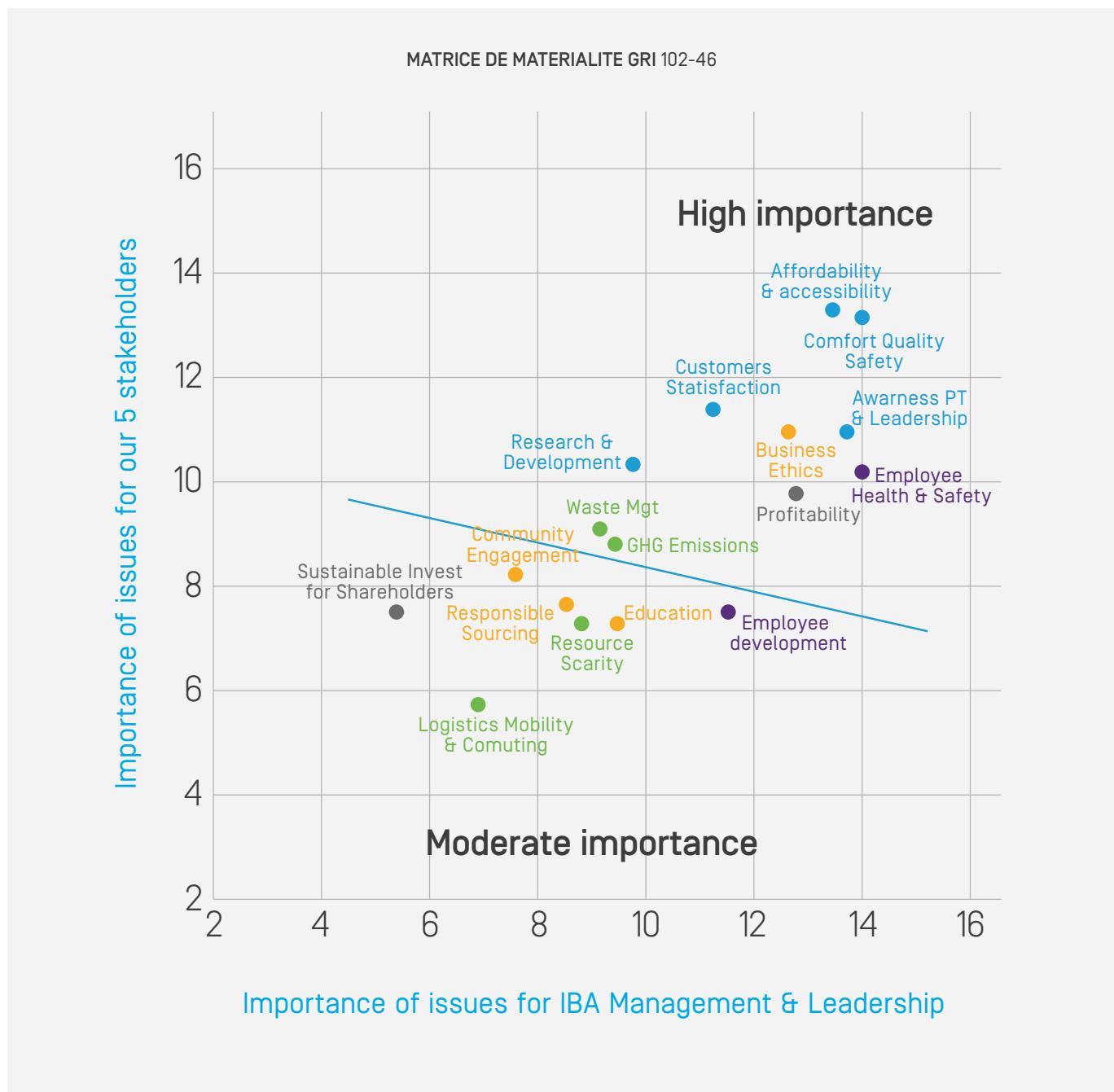
Afin de clarifier nos priorités, IBA a conçu une matrice de matérialité, élaborée à partir d'un dialogue avec ses parties prenantes, dans le cadre de référence recommandé par le Global Reporting Initiative (GRI). C'est au sein de ce vaste cadre que nous menons nos réflexions. En alignant les enjeux les plus importants pour l'entreprise avec les intérêts des parties prenantes, nous obtenons la hiérarchie de nos priorités.

Cette matrice tient compte des données issues du dialogue permanent qu'IBA a établi avec toutes ses parties prenantes,

par le biais d'échanges formels et informels et de publications sur les questions environnementales.

IBA a l'intention d'affiner continuellement sa matrice pour qu'elle reste alignée sur la situation de l'entreprise et des parties prenantes.

Pour plus d'informations sur nos résultats annuels, veuillez consulter l'index GRI de notre rapport annuel.



RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2022

Ce rapport sur l'exercice 2021 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après le « **CSA** »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport consolidé et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise
- Les activités en matière de recherche et de développement
- Les acquisitions d'actions propres
- L'existence de succursales de l'entreprise
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

Déclaration des dirigeants

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Directeur Général (CEO), Administrateur et Directeur Général d'IBA SA, et Mme Soumya Chandramouli, Chief Financial Officer (CFO) d'IBA SA, déclare que, à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément aux normes comptables

applicables, donnent une vue fidèle et juste des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Faits marquants de l'année (sections 3:6, §1, 1° et 3:32, §1, 1°, du CSA)

Les principaux événements de l'exercice 2021, dont de plus amples détails figurent dans le rapport de gestion, étaient les suivants:

- **Obtention de la certification B Corporation (« B Corp ») au premier semestre**, qui vient souligner l'engagement durable d'IBA avec son approche axée autour de ses parties prenantes.
- **Regain d'activité en Protonthérapie avec la vente de cinq solutions (neuf salles)**
 - Signature d'un contrat pour une solution Proteus®PLUS à cinq salles en Chine
 - Signature de quatre contrats Proteus®ONE¹ (trois aux États-Unis et un en Italie)
- **Prises de commandes records en Autres Accélérateurs, avec 31 systèmes vendus**, dont 17 signés au cours du second semestre, par rapport aux 17 systèmes

vendus l'année dernière, et qui démontrent la croissance de l'activité radiopharmaceutique et de l'évolution de l'industrie de la stérilisation de matériel médical vers les technologies E-Beam et rayons-X.

- **Solides performances de Dosimétrie** avec des prises de commandes largement conformes à celles de 2020.
- **Les mesures de contrôle des coûts restent en vigueur**, compensant partiellement l'impact continu, bien qu'en diminution, de la COVID-19, tout en permettant des investissements stratégiques en R&D.
- **Annonce d'un partenariat stratégique en R&D avec SCK-CEN** pour permettre la production d'actinium-225 (Ac-225), un nouveau radioisotope thérapeutique doté d'un potentiel important en matière de traitement du cancer.
- **Lancement d'un nouveau cyclotron à haute énergie et haute capacité de**

¹ Proteus®ONE et Proteus®PLUS sont des marques déposées de Proteus 235

- production : le Cyclone® IKON** qui offre le plus grand spectre d'énergie pour la production d'isotopes TEP (Tomographie par Émission de Positrons) et SPECT (Tomographie par émission monophotonique).
- **Création d'un consortium mondial DynamicARC®²**, dont l'objectif est de préparer le déploiement clinique de la modalité de traitement DynamicARC® au sein de la communauté de la protonthérapie utilisant la plateforme Proteus®.
 - **Des annonces importantes concernant la protonthérapie** ont été publiées lors de la conférence annuelle de l'American Society for Radiation Oncology (ASTRO) en octobre 2021, notamment l'extension du partenariat stratégique avec RaySearch dans le cadre des projets FLASH et de Proton ARC thérapie, et un accord de recherche pluriannuel avec l'Université de Pennsylvanie en vue de faire progresser la recherche sur ConformalFLASH®³.
 - **Lancement en août 2021 d'un essai clinique comparatif aléatoire « ProtectTrial »**, réalisé à grande échelle grâce à la collaboration de 19 partenaires industriels et universitaires.
 - **Lancement de Campus**, la première plateforme en ligne de protonthérapie au monde
- Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :**
- **Les revenus totaux du Groupe pour 2021 s'élèvent à EUR 313 millions**, ce qui est similaire à l'année dernière, grâce à l'augmentation de l'activité et à la conversion du carnet de commandes qui ont compensé la contribution nettement plus élevée des revenus liés à CGNNT en 2020.
 - Si l'on exclut CGNNT, la croissance du chiffre d'affaires serait de 24 %, ce qui démontre la forte augmentation de la conversion du carnet de commandes, principalement due à l'activité de protonthérapie.
 - **La marge brute atteint 34,4%**, soit un retour aux niveaux habituels, contre 43,6 % en 2020, une année qui avait été fortement influencée par l'accord conclu avec CGNNT.
 - **Prises de commandes solides à hauteur d'EUR 228 millions pour les équipements et les upgrades de Protonthérapie et Autres Accélérateurs.** Les revenus sont stables en raison de l'amélioration de l'activité combinée à une conversion du carnet de commandes en 2021, compensant la contribution nettement plus élevée des revenus liés à CGNNT en 2020.
 - Sans compter les impacts liés à CGNNT, les revenus des équipements de Protonthérapie sont passés d'EUR 35,1 millions à EUR 69,2 millions. La forte conversion du carnet de commandes provient de l'avancement de constructions, mais aussi de cinq projets en cours d'installations.
 - Les revenus générés par les équipements d'Autres Accélérateurs ont augmenté de 35 % pour atteindre EUR 67,1 millions, en raison d'une prise de commandes record et de la conversion ininterrompue du carnet de commandes.
 - **Performances soutenues pour Dosimétrie avec des prises de commandes d'EUR 50 millions**, soit une légère baisse de 4 %, mais avec des revenus en hausse de 2,5 %, avec EUR 52,3 millions.
 - **Les Services continuent à enregistrer de bons résultats, avec une augmentation de 6 % des revenus par rapport à l'année dernière.** Ils représentent désormais 46 % des revenus de Protonthérapie et Autres Accélérateurs.
 - Le carnet de commandes en équipements et upgrades atteint un niveau record d'EUR 449 millions, tout comme le **carnet de commandes global en matière d'équipements et de services à EUR 1,2 milliards**.
 - **Résultat opérationnel (REBIT) positif pour 2021 d'EUR 14,5 millions** (2020 : EUR 40,4 millions), qui reflète la poursuite du regain d'activité et l'efficacité des

² DynamicARC® est une marque déposée de la solution IBA de protonthérapie ARC, actuellement en phase développement.

³ ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA, actuellement en phase de recherche et développement.

mesures de contrôle des coûts alors que le résultat opérationnel de l'année dernière a fortement bénéficié de l'accord conclu avec CGNNT.

- **Les bénéfices nets totaux du Groupe s'élèvent à EUR 3,9 millions** (2020 : EUR 31,9 millions)
- **Bilan solide avec une position de trésorerie nette d'EUR 130 millions**, soit le double des EUR 65 millions enregistrés à la fin de l'exercice précédent.
- Lignes de crédit à court terme non utilisées et toujours disponibles d'EUR 37 millions et covenants bancaires entièrement respectés.

- Programmes de rachat d'actions lancés en janvier 2021 pour un total de 357 000 actions, à la fin du mois de juin 2021 pour un total de 250 000 actions, et au début du mois de décembre 2021 pour un total de 400 000 actions. Au 31 décembre 2021, 704 549 actions avaient été rachetées au cours de l'année.
- Le Conseil d'administration recommandera la **distribution d'un dividende d'EUR 0,19 par action** lors de l'Assemblée générale annuelle, avec une politique d'appariement des dividendes appliquée aux primes versées aux employés, conformément à l'approche des parties prenantes de la société.

Événements postérieurs à la fin de la période considérée (articles 3:6, §1, 2° et 3:32, §1, 2° de la CSA)

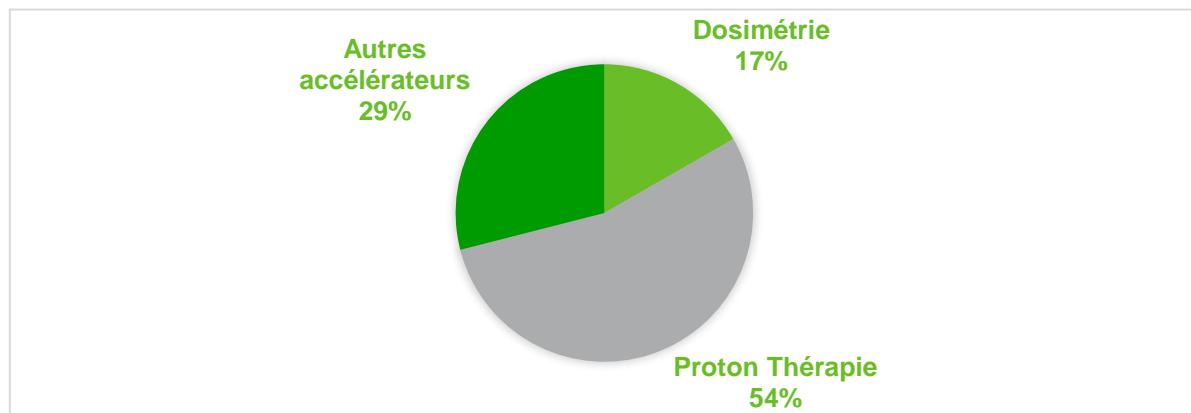
- En janvier, IBA a annoncé la réception d'un premier paiement pour une solution de réticulation par irradiation utilisant la technologie Rhodotron® d'IBA.
- En janvier, IBA a lancé un nouveau cyclotron basse énergie compact, le Cyclone® KEY
- En février, un contrat a été signé pour l'installation d'une solution de protonthérapie Proteus®ONE.
- IBA a achevé son programme de rachat d'actions initié en décembre 2021. Au total, 1 007 000 actions ont été rachetées via les trois programmes de rachat d'actions.
- En mars, annonce d'un accord de partenariat avec Tractebel visant à

accompagner les clients d'IBA dans leurs projets de conception et de construction de centres de protonthérapie.

- En février 2022, un conflit armé a éclaté entre la République de Russie et l'Ukraine, entraînant des sanctions internationales imposées au gouvernement et aux entreprises russes par d'autres pays et États, dont l'Union européenne. Compte tenu du stade précoce du conflit et de l'évolution rapide de la situation, il est impossible de tirer des conclusions définitives mais, à ce stade, la situation n'a pas d'impact matériel sur les opérations globales du Groupe IBA.

Examen des secteurs d'activité de l'IBA (sections 3:6, §1, 1° & 4° et 3:32, §1, 1° & 4°, du CSA)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Le segment de la protonthérapie et d'autres accélérateurs couvre:

Protonthérapie qui offre des solutions clés en main pour un traitement plus précis du cancer, avec moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

Autres accelerators qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radio-isotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (types de rayons X E-beam et Rhodotron® et Dynamitron®).

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Ventes nettes	260 638	260 895	-257	-0,1%
Proton Thérapie	169 923	189 150	-19 227	-10,2%
Autres accélérateurs	90 715	71 745	18 970	26,4%
REBITDA	18 087	51 601	-33 514	-64,9%
% des ventes	6,9%	19,8%		
REBIT	9 618	37 883	-28 265	-74,6%
% des ventes	3,7%	14,5%		

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	74 230	98 644	-24 414	-24,7%
Equipement Autres Accélérateurs	67 100	49 684	17 416	35,1%
Ventes équipement	141 330	148 328	-6 998	-4,7%
services Protonthérapie	95 693	90 506	5 187	5,7%
services Autres Accélérateurs	23 615	22 061	1 554	7,0%
Ventes équipement	119 308	112 567	6 741	6,0%
Ventes totales Protonthérapie & Autres Accélérateurs	260 638	260 895	-257	-0,1%
<i>Services en % des ventes du segment</i>	<i>45,8%</i>		<i>43,1%</i>	

Aperçu

- Le chiffre d'affaires net total est resté stable dans l'ensemble, reflétant ainsi l'impact significatif de CGNNT sur les revenus de Protonthérapie en 2020. En effet, en excluant CGNNT, le chiffre d'affaires a augmenté de 30 %, principalement en raison de la construction intensive de machines qui seront livrées au cours de la période 2022/23 dans les activités accélérateurs.
- Les revenus des équipements de la division Protonthérapie ont diminué de 25 % à EUR 74 millions en raison de l'impact de CGNNT, mais en excluant les effets liés à CGNNT, c'est une augmentation d'EUR 34 millions (+97%).
- Excellentnes prises de commandes pour les équipements de la division Protonthérapie avec cinq nouvelles commandes (neuf salles).

- Les revenus générés par les équipements de la division Autres Accélérateurs ont augmenté de 35,1 % pour atteindre EUR 67,1 millions, en raison de prises de commandes records avec 31 nouvelles ventes au cours de l'année et la conversion du carnet de commande.
- Les performances des Services sont restées bonnes, avec des revenus totaux d'EUR 119,3 millions, soit une hausse de 6 %, les centres restants pleinement opérationnels malgré la pandémie.
- REBIT d'EUR 9,6 millions, la réduction reflétant l'impact de CGNNT, partiellement compensé par une activité accrue et par le contrôle des coûts.

Protonthérapie

La reprise du marché de la protonthérapie s'est poursuivie au second semestre 2021, surtout aux États-Unis et en Asie. IBA a conservé sa position de leader du marché tout au long de l'année, avec une part de marché de 56 % pour les salles de protonthérapie, en vendant cinq salles en Chine, trois aux États-Unis et une en Italie. Nous avons commencé une nouvelle installation de protonthérapie au cours de l'année dans la région Asie, tandis que quatre autres installations se sont poursuivies au cours de cette même période. Cette activité s'est prolongée en 2022 et notre pipeline reste très actif, notamment aux États-Unis, en Chine et en Europe du Sud, avec plusieurs pistes actives.

La division Services a continué à enregistrer de fortes performances, avec deux nouveaux contrats de service qui ont débuté en 2021, tous deux en Asie. Désormais, 39 sites de protonthérapie IBA génèrent des revenus de services aux quatre coins du monde et le carnet de commandes reste très élevé, à EUR 727 millions. Cette source de revenus récurrents restera très importante pour IBA, car elle nous donne de la visibilité sur une croissance rentable et durable.

A la fin du mois d'août, en collaboration avec 19 partenaires industriels et académiques, IBA a lancé « ProtectTrial », un essai clinique comparatif aléatoire réalisé à grande échelle pour le cancer de l'œsophage. Le projet de recherche rassemble 12 centres de protonthérapie répartis dans huit pays et vise à améliorer la sélection des patients pour la protonthérapie dans toutes les indications de cancer par l'évaluation des critères de sélection et la création de directives communes de remboursement. Au total, environ 400 patients devraient prendre part à cet essai aléatoire. La fin de l'étude est prévue pour 2027.

L'investissement dans les futures avancées technologiques en protonthérapie est une priorité que nous considérons comme essentielle. D'ailleurs, nous continuons à collaborer avec des partenaires clés afin de poursuivre l'accélération de ce processus. À l'occasion de la conférence de l'ASTRO au mois d'octobre, nous avons annoncé l'extension de notre partenariat avec RaySearch aux domaines de la radiothérapie FLASH, de la Proton ARC thérapie et du traitement des tumeurs mobiles. Ce partenariat, ainsi que l'accord de recherche

conclu avec l'Université de Pennsylvanie et le lancement d'un consortium mondial DynamicARC®, visent à faire passer la protonthérapie au niveau supérieur en développant des technologies de radiothérapie innovantes qui amélioreront considérablement les soins prodigués aux patients.

La dynamique positive des activités d'IBA Protonthérapie en 2021 s'est poursuivie en 2022 avec un contrat pour une solution Proteus®ONE annoncé en février 2022.

Autres accélérateurs

La division Autres Accélérateurs a connu une autre excellente année, avec une hausse des ventes de l'ordre de 26 %. Le segment Équipement a enregistré une croissance importante de 35 % avec la vente de 31 systèmes, contre 17 l'année dernière. L'Asie, et plus particulièrement la Chine, a enregistré une forte croissance (16 systèmes vendus dans la région en 2021, dont 10 en Chine) ainsi que plusieurs ventes sur les marchés émergents de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Le segment Services a également réalisé de bonnes performances avec une augmentation de 7 %, ce qui témoigne d'une bonne résilience face aux difficultés liées à la pandémie.

L'année a notamment été marquée par une série d'accords de partenariat visant à renforcer le leadership d'IBA dans la division Autres Accélérateurs :

- Un accord de collaboration avec NorthStar Medical Radioisotopes afin d'augmenter la disponibilité mondiale du technétium-99m (Tc-99m), le radioisotope médical le plus couramment utilisé.
- Un partenariat stratégique en R&D avec SCK CEN (Centre de recherche nucléaire belge) pour faciliter la production d'actinium-225 (Ac-225), un nouveau radioisotope doté d'un potentiel important en matière de traitement du cancer.
- Un partenariat à long terme en matière de R&D, de marketing et de vente avec TRAD Tests & Radiation (services de test, de calcul et d'analyse des rayonnements) dans le but de développer un module logiciel de simulation au service de l'optimisation industrielle afin d'accélérer la transition vers la stérilisation par faisceaux d'électrons et par rayons X.

En 2021, IBA a une nouvelle fois fait la preuve de son statut d'innovateur de premier plan dans le domaine de la médecine nucléaire, avec le lancement de son nouveau cyclotron à haute énergie et à haute capacité, le Cyclone® IKON, qui offre le plus large spectre d'énergie pour les isotopes PET et SPECT, de 13 MeV à 30 MeV. IBA a poursuivi ses innovations en 2022, avec le lancement en janvier d'un nouveau cyclotron basse énergie et de taille compacte prometteur, le Cyclone® KEY. Cet accélérateur sera particulièrement précieux dans les nombreuses régions du monde ayant un accès limité aux solutions de diagnostic par imagerie par tomographie par émission de positons (TEP) en oncologie, neurologie et cardiologie.

L'activité « Industrial Solutions » a enregistré une forte progression au cours de l'année avec plusieurs ventes de la machine Rhodotron®, notamment avec la vente d'un Rhodotron®

TT300 HE à NorthStar Medical pour la production future d'Ac-225. Après la clôture de la période, IBA a reçu le premier paiement pour l'installation d'une solution de réticulation par irradiation utilisant la technologie Rhodotron® d'IBA.

La vente de plusieurs machines à des acteurs majeurs du secteur de la stérilisation a été le facteur le plus déterminant de la croissance des prises de commandes. Ces ventes ont concerné aussi bien des installations de stérilisation internes chez des producteurs d'équipements médicaux, que chez des prestataires externes de services de stérilisation, ce qui met l'accent sur l'évolution croissante vers des installations de stérilisation utilisant la technologie des accélérateurs de particules.

DOSIMÉTRIE

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Ventes nettes	52 326	51 060	1 266	2,5%
REBITDA	6 495	4 384	2 111	48,2%
% des ventes	12,4%	8,6%		
REBIT	4 892	2 523	2 369	93,9%
% des ventes	9,3%	4,9%		

Aperçu

- Une bonne année pour Dosimétrie, avec des ventes en hausse de 2,5 %, les secteurs de la radiothérapie conventionnelle et de l'imagerie médicale poursuivant leur redressement après avoir été touchés par la pandémie.
- Les prises de commandes pour l'année se sont élevées à EUR 50 millions, soit une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le carnet de commandes s'élève à EUR 16,3 millions, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière.
- Le REBIT a connu une forte croissance de 93,9 % et atteint EUR 4,9 millions, reflétant la croissance des ventes, surtout en Asie, et un contrôle efficace des coûts.

La division Dosimétrie d'IBA est un des leaders mondiaux de solutions innovantes d'assurance qualité (QA) haut de gamme et de marqueurs

d'imagerie pour le diagnostic et la thérapie par rayonnement. L'activité Dosimétrie a continué à gagner des parts de marché en QA pour la radiothérapie conventionnelle et l'imagerie médicale en 2021, et conserve sa part de marché dominante en dosimétrie pour la protonthérapie.

Plusieurs nouveaux produits innovants ont été lancés en 2021 pour renforcer la position d'IBA sur le marché de l'Assurance Qualité Patient, notamment myQA® SRS, qui optimise l'efficacité des mesures QA stéréotaxiques pour toute la zone cliniquement pertinente.

IBA a également lancé myQA® Phoenix, le détecteur numérique haute résolution pour la mise en service d'un système de protonthérapie. Au cours des prochaines années, IBA poursuivra ses investissements dans son offre d'Assurance Qualité Patient en radiothérapie et dans ses outils de dosimétrie pour la protonthérapie.

Après la clôture de la période, IBA et Elekta ont signé un accord de collaboration afin d'optimiser les solutions d'assurance qualité. Les cliniques et départements de radiothérapie qui utilisent des systèmes de traitement Elekta bénéficieront

de solutions QA spécifiquement destinées à ces machines rationalisant les flux de données et améliorant l'accès aux mesures des données.

Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont

responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES DE IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent de manière indépendante la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

En plus du Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (QMR) aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les

essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

IBA poursuit continuellement l'amélioration du processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir une incidence sur sa stratégie et ses objectifs.

Un examen des principaux secteurs à risque a été effectué en 2021 afin d'évaluer les changements potentiels dans nos principaux secteurs à risque, y compris l'impact de la Covid-19. Les mesures de distanciation sociale et de confinement ont eu de profondes répercussions sur la santé et l'économie dans tous nos pays. La sécurité des employés a été une priorité, avec le déploiement de mesures telles que le

télétravail, l'installation d'équipements individuels et de protection dans nos locaux, et l'alignement de nos procédures de travail pour l'installation et l'entretien. De plus, nous avons pris des mesures pour évaluer le niveau de risque pour l'approvisionnement et le niveau d'inventaire des principaux composants.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, ce qui pourrait affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques qui pourraient éventuellement affecter IBA. IBA décrit les facteurs pertinents dans chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a décidé de présenter ses risques comme suit :



Clients, concurrents, investisseurs

Évaluer les risques qui guident la mission et la stratégie de l'IBA.



Processus, Systèmes, Personnes, Chaîne de Valeur

Identifier le risque de perte dû à des processus internes, des personnes ou des systèmes inadéquats qui affecteront IBA dans l'exécution de son plan stratégique.



Droit, réglementation, politique et gouvernance d'entreprise

Évaluer les performances du programme de conformité d'entreprise d'IBA, en se concentrant sur les risques réglementaires des dispositifs médicaux.



L'évolution du marché et de l'économie

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter le rendement ou l'exposition au risque de

l'organisation et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.



Contrôles matériels, logiciels et réseau

Évaluer les défaillances potentielles du système et les risques de retard d'innovation et les manquements en matière d'infrastructure, des contrôles d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Le Conseil du développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes.

Risques stratégiques

Offrir un risque d'évolution

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison du développement technologique concurrent.

Risque d'amortissement des actifs

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment établies dans des secteurs innovants. IBA ne peut pas garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement terminés.

Risque lié à l'effectif du personnel

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la société a été significativement augmenté. Cependant, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

Risque de concurrence et risque pour l'industrie

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies qui aboutit à de nouvelles thérapies nécessitent néanmoins une période relativement longue.

Remboursement des soins de santé

Le subventionnement par les institutions de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué – fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influeront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

Risques opérationnels

Risque de vente

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la

Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

Risque d'inventaire

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

Risque de développement de produits

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

Risque de qualité / protection des consommateurs / risque lié à la sécurité des produits

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

Risques juridiques et de conformité

Anti-trust / concurrence loyale / risque éthique

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers. Consciente de ce risque depuis plus de 20 ans, IBA a publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce Code est régulièrement revu et modifié. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les

fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

Risque de propriété intellectuelle

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

Risque juridique

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera

toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

Risque réglementaire

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

Risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du BCAC)

De plus amples détails concernant la section 3:6, § 1, 8° et 3:32, §1, 5° du BCAC sont fournis, le cas échéant, dans la section « Instruments Financiers » du présent rapport annuel, voir page 122.

Le programme global de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels découlant de l'imprévisibilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. A cet effet, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique des politiques écrites. Ces politiques fournissent des principes écrits relatifs à la gestion globale du risque financier, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Afin de couvrir ce risque, la politique de la société consiste à émettre pour les contrats d'équipement des lettres de crédit par ses clients

avant l'expédition de l'équipement, ou à contracter une assurance-crédit spécifique soit auprès de l'organisme officiel belge de crédit à l'exportation Credendo, ou auprès d'assureurs privés.

En outre, les états financiers consolidés présentent les actifs et passifs financiers du Groupe selon la méthode d'évaluation (juste valeur et valeur comptable). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal du Groupe.

Risque de change

Le Groupe opère à l'échelle internationale et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant de transactions commerciales (contrats de vente et de fourniture), d'actifs et de passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations hors zone euro. Environ 5,1% du chiffre d'affaires du Groupe (5,9% en 2020) sont libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'unité opérationnelle réalisant les ventes, tandis que 93,7% des coûts (91,4% en 2020) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'unité.

Alors que la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au dollar américain, au yuan chinois, à la roupie indienne, au rouble russe, à la livre sterling, au yen japonais, au won sud coréen, et au Dollar singapourien. Le dollar américain et le yuan chinois sont notamment considérés comme importants pour le Groupe.

La politique générale du Groupe consiste à couvrir les contrats de vente libellés en devises étrangères ainsi que les flux de trésorerie opérationnels nets attendus lorsqu'ils peuvent raisonnablement être prévus. À cet effet, à condition qu'il n'y ait pas de possibilité de couverture naturelle, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, notamment les contrats de change à terme, les swaps de devises et les options sur devise.

Les couvertures de flux de trésorerie sont en outre désignés au niveau du Groupe comme des couvertures de risque de change sur des actifs, des passifs ou des transactions engagées ou futures spécifiques sur une base brute.

Une documentation appropriée est préparée conformément à IFRS 9. Le CFO approuve et le CEO est informé des opérations de couverture

importantes, avec rapport au Comité d’Audit du Groupe quatre fois par an.

Le Groupe réalise certains investissements dans des opérations à l’étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le cas échéant, le risque de change lié aux actifs nets des opérations étrangères du Groupe peut-être gérée par des emprunts libellés dans les devises concernées.

Le segment Protonthérapie est impacté par la fluctuation du taux de change de l’USD par rapport à l’EUR. En 2021 une fluctuation de -3% de l’USD par rapport à l’EUR aurait eu un impact négatif sur le ventes du segment Protonthérapie de -1.30% (-0.95% en 2020).

Le segment Dosimétrie est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l’EUR. En 2021 une fluctuation de -3% de l’USD par rapport à l’EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Dosimétrie de -1.06% (-0.49% en 2020).

Risque de taux d’intérêt

L’exposition du Groupe aux variations des taux d’intérêt du marché est principalement liée à des obligations à long terme du Groupe à taux d’intérêt flottants. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d’intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilise des swaps de taux d’intérêt afin d’atténuer cet impact.

IBA n’applique pas la comptabilité de couverture à ces transactions, ces instruments sont donc réévalués par le biais du compte de résultat.

Fin 2021 et 2020, le Groupe n’avait pas de swaps de taux d’intérêt en cours.

Une augmentation de 1 % des taux d’intérêt appliqués à l’encours moyen au titre du prêt à terme à taux variable (EUR 23.3 millions en 2021) aurait entraîné un impact d’EUR -0.2 millions d’impact sur le compte de résultat.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d’une trésorerie suffisante et de titres négociables ainsi que de facilités de crédit disponibles (non utilisées), compte tenu du caractère dynamique des activités du Groupe. Ces facilités de crédit sont détaillées ci-dessous.

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose de facilités de crédit d’un montant d’EUR 83,1 millions dont 47,8% sont utilisés.

(EUR 000)	Lignes de crédit disponibles	
S.R.I.W. - subordonné	13 671	13 671
S.F.P.I. – subordonné	5 000	5 000
Emprunt à terme	21 000	21 000
Lignes de crédit à court terme	43 408	0
TOTAL	83 080	39 671
		43 408

S.R.I.W. et S.F.P.I. obligations subordonnées

S.R.I.W. et S.F.P.I. sont deux fonds d’investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Au 31 décembre 2021, les emprunts bancaires et autres comprennent des obligations subordonnées non garanties de S.R.I.W. pour un montant total d’EUR 13,67 millions (EUR 15,41 millions en 2020), une obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour EUR 5 millions (inchangé), un prêt à terme d’EUR 21 millions (EUR 27 millions en 2020), ainsi que des facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2020), et le découvert non utilisés en Inde et en Chine (voir ci-dessous).

Facilités de crédit

IBA SA a accès à des facilités de crédit syndiquées d’EUR 58 millions (initialement, EUR 67 millions) comprenant

- EUR 21 en millions (initialement, EUR 30 millions) de prêts à terme amortissables (d’une maturité en juin 2025)
- EUR 37 millions de facilités de crédit renouvelables arrivant à échéance en décembre 2024. Les facilités de crédit renouvelables n’étaient toujours pas utilisées au 31 décembre 2020.

Dans Entités du groupe :

- La facilité de découvert bancaire d’INR 130 millions en Inde (emprunteur: IBA Particle Therapy India Private Limited) a expiré en mars 2022 et n’a pas été renouvelée (non tiré en date du 31 décembre 2021).
- En Chine, la facilité de découvert de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour

le même montant (non tiré en date du 31 décembre 2021).

- Aux États-Unis, des prêts «Paycheck Protection Program » ont été signés en 2020 avec Wells Fargo par IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc. et IBA Industrial Inc. pour respectivement USD 0,4 million, USD 4,1 millions et USD 0,5 million, dans le cadre d'un programme de la Small Business Administration pour soutenir les dépenses salariales pendant la pandémie de la Covid-19. Après audit, l'Administration a confirmé en décembre 2021 que ces prêts sont annulés.

Bons du Trésor

Le montant d'EUR 5,25 millions a été entièrement remboursé en février 2021.

Risque lié aux engagements bancaires (covenants)

Les facilités susmentionnées sont soumises à certaines clauses financières restrictives.

Suivant les termes des contrats d'obligations S.R.I.W. et S.F.P.I., le Groupe a accepté de respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres d'IBA SA, qui a été respecté au 31 décembre 2021.

Les clauses financières s'appliquant aux facilités bancaires syndiquées consistent en (a) un ratio de levier net maximum (calculé comme l'endettement senior net consolidé divisé par le REBITDA consolidé des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et des dettes subordonnées). Les deux clauses restrictives ont été respectées au 31 décembre 2021.

Succursales de l'entreprise (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2021, la Société avait dix succursales à Prague, République Tchèque; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trento, Italie; Séoul, Corée du Sud, Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni;

Risques numériques

Risque lié à la qualité de l'information

Des informations erronées ou non reçues en temps opportun peuvent nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer des quantités volumineuses d'informations. IBA augmente continuellement la qualité de ses processus et augmente la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

Risque pour l'intégrité

Pour faire face à l'augmentation mondiale des menaces de sécurité et des niveaux plus élevés de professionnalisme dans la criminalité informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure informatique contre la cyberfraude. IBA a intensifié son programme de sécurité en 2020 pour renforcer encore l'affirmation de ses employés en matière de cybersécurité.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site vers le « cloud » pour bénéficier du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Bien qu'IBA ait subi quelques cyberattaques, aucune n'a causé de dommages importants. Cependant, rien ne garantit qu'IBA sera en mesure d'éviter en permanence les dommages et les pertes potentielles résultant de cyberattaques.

Madrid Espagne et Dublin, Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre du Proton Therapy business (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

Conflits des intérêts et autres informations à divulguer conformément à l'article 3:6, §1, 7°, du CSA

Au cours de l'exercice 2021, il y a eu un conflit d'intérêts entre la Société et certains de ses administrateurs, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Lors de cette réunion du 23 août 2021, le Conseil d'administration a notamment débattu du plan de participation de Management Anchorage dans la structure actionnariale de la Société.

Au cours de la réunion susmentionnée, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil qu'il est l'un des preneurs d'initiative et qu'il bénéficierait du plan de participation qu'il a envoyé au Conseil. M. Olivier Legrain déclare avoir un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre : i) en sa qualité de CEO dans la mesure où le Conseil doit approuver le plan de participation, et ii) en sa qualité de cofondateur et actionnaire d'IB Anchorage S.R.L. (ou de la même entité juridique par la suite portant un nom différent), candidat acquéreur des propres actions de la Société détenues par IBA Investments SCRL.

Le Conseil reconnaît l'existence possible d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations. Le conseil est d'avis que le conflit d'intérêts financiers en jeu pourrait notamment concerner les décisions à prendre par le conseil d'administration en ce qui concerne le plan de participation proposé.

Le Conseil d'administration a veillé à ce que le commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises, représenté par Romuald Bilem, a été informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et a reçu une copie du procès-verbal de la réunion.

PLAN DE PARTICIPATION DE MANAGEMENT ANCHORAGE

Le Management Anchorage Participation Plan prévoit la vente d'un maximum de 450'000 actions de la Société par IBA Investments SCRL. à IB Anchorage S.R.L par une facilité de prêt d'IBA Investments SCRL. aux conditions du marché et contre un gage d'actions.

Le Conseil estime que la vente des actions d'IBA détenues par IBA Investments SCRL à IB Anchorage S.R.L. renforcera l'ancrage local de la Société et est en effet conforme à l'obligation pour le management de détenir des actions de la Société, comme le prévoit le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil note également que la vente des actions se fera au prix du marché d'EURONEXT par le biais de prêt d'IBA Investments SCRL à IB Anchorage S.R.L. à des conditions de pleine concurrence et contre un gage d'actions.

Le Conseil considère que l'approbation et la mise en œuvre ultérieure du plan de participation est dans l'intérêt de la Société car il : i) renforce l'engagement du management envers les objectifs stratégiques à long terme de la Société, ii) aligne les intérêts du management et des actionnaires, et iii) renforce l'ancrage local de la Société.

Le Conseil a approuvé le Plan de participation lors de sa réunion du 23 août 2021.

Compétence et indépendance de membres du comité d'audit (sections 3:6, §1, 9° et 3:32, §1, 6°, du CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le conseil d'administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une

grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les programmes transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de relations avec la société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

Déclaration de gouvernance d'entreprise (section 3:6, §2 et §3, et 3:32, §1, 7° and 8° du CSA)

Conformément à l'article 3:6, § 2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non

exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure d'actionnariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Par conséquent, IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

"La société a respecté toutes les dispositions du Code 2020 de gouvernance d'entreprise, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées ailleurs dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise".

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, § 1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

Environnement de contrôle

Le conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet quant à l'importance du contrôle interne. La direction définit les attentes aux différents niveaux de l'organisation.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

Processus de gestion des risques

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie ;

- Des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipment ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Chef de conformité est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de l'entreprise. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

Activités de contrôle

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la senior management team sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la complétude de l'information comptable et financière relative :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs

externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

Information et communication

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;
- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;
- Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le service informatique travaille avec des consultants en fonction de besoins spécifiques. La collaboration avec ces prestataires est définie contractuellement. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement pour garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires

sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

Gestion

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables

validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2021, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2021 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations

importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	Décembre 31, 2020	Décembre 2021	31,	
Dénominateur	30 133 920	30 218 718		
Entité	Actions	%	Actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,53%
IBA Investment SCRL	410 852	1,36%	51 973	0,17%
IB Anchorage (Management Anchorage)	0	0	348 530	1,15%
IBA SA	63 369	0,21%	755 994	2,51%
IBA SA on behalf of ESP holders			21 180	0,07%
	Sous-total	6 678 889	22,16%	7 382 345
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%
	Sous-total	606 885	2,01%	606 885
SRIW SA	715 491	2,37%	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,95%	1 189 196	3,95%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%
BNP PARIBAS	0	0	528 425	1,75%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,55%	768 765	2,55%
BlackRock, Inc.	405 300	1,34%	407 194	1,35%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,76%	1 133 108	3,76%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%
	Sous-total	6 568 719	21,80%	7 099 038
Total	13 854 493	45,98%	15 088 268	49,93%
Public	16 279 427	54,02%	15 130 450	50,07%
Grand Total	30 133 920	100%	30 218 718	100%

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site internet, à la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit membres.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après dénommés « administrateurs internes »).

Les autres administrateurs sont nommés librement par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont, directement ou indirectement, liés à un même actionnaire (ou à une société ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- 1) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités ;
- 2) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Sauf décision contraire prise à

l'unanimité par le Conseil, le président et le vice-président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins demandent une réunion.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil – sous la présidence de M. Pierre Mottet -, une fois pour la réunion du Conseil du développement durable, et une fois pour la réunion du Conseil des produits. Le taux de participation aux réunions du Conseil d'administration a été très élevé. Une grande majorité des administrateurs ont assisté à toutes les réunions.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2021, trois mandats ont été renouvelés, le mandat de Nextstepefficiency SARL, représentée par Madame Christine Dubus, le mandat de Dr Richard A. Hausmann ainsi que le mandat de Monsieur Yves Jongen. La durée de leur mandat est fixée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2024 (c.-à-d Assemblée générale ordinaire convoquée pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2023).

Conseil d'administration au 31 décembre 2021;

NOM	DEBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2023	Directeur Général / Administrateur N/A interne / Administrateur-Délégué / NC / PC / SC	
Saint-Denis SA (represented by Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2022	Administrateur Interne / Président du Administrateur de l'UWE (Association wallonne Conseil d'Administration / RC des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups (président) / NC (président) / PC ups dans le domaine de la santé et de l'environnement	
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2024	Directeur de la Recherche (CRO) / Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur Administrateur interne /du centre de recherche du cyclotron de Administrateur-délégué / NC / PC /l'Université Catholique de Louvain (UCL). SC	
Nextstepefficiency (represented by Christine Dubus) ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administratrice indépendante / AC (présidente) / RC / PC / SC	Directeur exécutif de Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales
Consultance Marcel Miller SCS (represented by Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2023	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / SC / PC	Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du conseil d'administration de Schréder / Président du conseil d'administration de Technord
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2022	Administratrice indépendante / PC / SC	Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / PC / SC	Anciennement président et PDG d'Elektro AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Bridging for Sustainability SRL (represented by Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2023	Administratrice indépendante / PC / SC (présidente)	Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité des rémunérations - NC : Comité des nominations - AC : Audit Comité – PC : Comité produit – SC : Comité du développement durable

- (1) Conformément au sens attribué par la charte d'entreprise au terme « administrateur interne », à savoir un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition du directeur général.
- (2) Soumis à l'Assemblée Générale en tant que candidat administrateur indépendant lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

Comité de rémunération

Le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois en 2021. Un rapport sur chaque réunion a été fourni au Conseil d'administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur les questions relatives aux primes 2021, les incitations à long terme et les systèmes de rémunération en général.

Le 14 décembre 2021, le Comité de Rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représenté par son représentant permanent, M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par sa représentante permanente Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Ces dernes membres étant indépendants, le Comité de Rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pierre Mottet. M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen sont invités à y assister, sauf si le comité est appelé à se prononcer sur la politique de rémunération ou sur d'autres questions relatives aux directeurs généraux.

Comité de nomination

Le Comité de nomination s'est réuni 2 fois en 2021 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'administration a besoin, lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et pour faire des propositions à cet égard au Conseil d'administration.

Sur la base du rapport établi par ce Comité, le Conseil d'administration avait proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2021 d'approuver le renouvellement du mandat de Nextstepefficiency SARL, représentée par son administrateur indépendante, Mme Christine Dubus, le mandat du Dr Richard A. Hausmann, représenté par son administrateur indépendant, ainsi que le mandat de Monsieur Yves Jongen et de fixer la durée de leur mandat à l'AGO qui se tiendra en 2024, appelés à statuer sur les comptes annuels 2023.

Le comité de nomination est composé de cinq membres, parmi lesquels le président du conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2021, le comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son directeur général, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, M. Olivier Legrain, M. Yves Jongen, et Dr Richard A. Hausmann. Ce comité est présidé par M. Pierre Mottet.

Comité produit – réunion du conseil d'administration produit

Un comité de produits a été mis en place en tant que comité du conseil d'administration de l'IBA pour avoir une vue d'ensemble de la stratégie de produit de protonthérapie, pour analyser et valider la recherche et le développement et de donner un compte rendu sur ses activités au Conseil.

Au 31 décembre 2021, l'ancien comité produit est composé de tous les membres du Conseil d'administration : M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par sa représentante permanente, Christine Dubus, Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil des Produits est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 1er octobre, 2021.

Aucune absence n'a été enregistrée pour le Comité des produits.

Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2021, en présence de M. Olivier Legrain et de M. Pierre Mottet. A chaque fois, le Comité a fait un rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, l'examen du budget 2022 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions. Ceci permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés

sont transmis jusqu'à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et développe une solution appropriée, en collaboration avec le comité d'audit et les départements appropriés de l'organisation.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par son représentant permanent Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

Comité de développement durable – réunion du conseil d'administration sur le développement durable

Le Comité du développement durable a été mis en place en 2018 en tant que Comité du Conseil d'administration d'IBA.

Ce comité s'est réuni une fois le 14 octobre, 2021, pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète.

Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs membres de la Direction intéressés par ces questions, mais tous les membres n'étaient pas présents lors de la réunion.

Depuis octobre 2020, le Comité du développement durable est considéré comme une réunion plénière du conseil d'administration

avec la durabilité comme sujet spécifique, car la durabilité est un point clef de la stratégie d'IBA.

Au 31 décembre 2021, l'ancien Comité du développement durable était composé de tous les membres du Conseil d'administration: M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son directeur général, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par son représentant permanent, Mme Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Mr. Marcel Miller, Dr. Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Dr. Sybille van den Hove.

Gestion quotidienne et stratégique

La gestion courante de la société et le pouvoir de représentation de la société dans ces matières sont délégués à deux Directeurs Généraux, M. Olivier Legrain, Directeur Général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le Directeur Général est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion au jour le jour et est assisté par une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe *Corporate*. Ensemble, ils constituent la Direction du groupe.

Le Directeur Général, accompagné de la Directrice Financière, soumet régulièrement des rapports au Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également demandé aux membres de la Direction et aux responsables de division de faire rapport au conseil sur deux sujets : l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget 2022.

Équipe de direction au 31 décembre 2021 :

MEMBRES DE L'EQUIPE DE MANAGEMENT	FONCTIONS	AUTRES OBLIGATIONS
Olivier Legrain (representing Lamaris Group SRL)	Directeur Executif	Administrateur Interne/ Administrateur Délégué/ Membre du Comité de Nomination/ Membre du Comité Produit (avant son intégration)/ Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration)
Yves Jongen (representing Research Management Systems SRL)	Directeur de la recherche	Administrateur Interne / Directeur Général / Membre du Comité de Nomination / Membre du Comité Produit (avant son intégration) / Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration) Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL))
Soumya Chandramouli	Directeur financier	Chief Financial Officer depuis 2016/ Travaille chez IBA depuis 2004, successivement Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance et VP Finance, Medical Accelerators Solutions/ 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY
Frédéric Nolf	Directeur des ressources humaines et du développement durable	A rejoint IBA en 2007 en tant que directeur des ressources humaines Particle Therapy / Auparavant a travaillé chez Abbott Vascular (Guidant) et GSK dans divers rôles RH

POLITIQUE DE DIVERSITÉ (SECTION 3:6, §2, 6°, DU CSA)

Le Code de Conduite des Affaires énonce les principes de la politique sociale et de la politique relative au personnel d'IBA. Il est, entre autres, basé sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

En outre, le Conseil a approuvé, lors de sa réunion de décembre 2021, la politique de diversité, d'équité et d'inclusion de la société ("politique DEI") comme suit :

« La diversité, l'équité et l'inclusion sont des aspects fondamentaux de l'approche de développement durable d'IBA. Nous valorisons le caractère unique ».

Nous définissons la diversité non seulement comme des statistiques, mais comme la richesse accumulée des origines, des vies, des expériences culturelles uniques des gens et la diversité de pensée et de façons d'agir que cela apporte à notre lieu de travail.

Nous encourageons l'inclusion en respectant les différences individuelles et en tirant parti des avantages qu'elles procurent pour accroître l'impact et la valeur de notre travail. Nous appelons cela la culture IBA, dans laquelle nous créons un environnement qui aide chacun

d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

L'équité est la garantie d'un traitement, d'un accès, d'une opportunité et d'un avancement équitables. IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi et de formation égales, et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique est que personne chez IBA ne doit être soumis à une quelconque forme de discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Cela conduit finalement à un sentiment d'appartenance que nous définissons comme l'appartenance. C'est le sentiment pour un individu de faire partie intégrante d'IBA, une organisation où nous pouvons tous nous sentir au mieux, partout, chaque jour.

Le cadre B Corp choisi par IBA comme référence pour son approche de la durabilité inclut des mesures sur le DEI, permettant à IBA de suivre les progrès sur ce front".

Le Code de Conduite des Affaires et la Politique DEI sont aujourd’hui notre référence pour décrire notre engagement envers la diversité dans notre culture d’entreprise.

La Charte de Gouvernance d’Entreprise, publiée sur le site web du Groupe, définit les compétences essentielles dont le Conseil d’Administration a besoin pour être efficace. Les membres sont nommés sur la base des besoins du Conseil en termes de connaissances, d’expérience et de compétences à ce moment-là, en respectant également l’équilibre entre les administrateurs externes, internes et autres prévu par les statuts, la loi et le Code de gouvernance d’entreprise 2020.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la

diversité parmi les employés, au sein de l’équipe de direction et du Conseil d’administration.

Au 31 décembre 2021, plus d’un tiers des administrateurs sont de l’autre sexe, ce qui signifie que la Société satisfait aux exigences en matière de diversité des genres.

La répartition par âge au sein de l’équipe de direction est assez large, ce qui témoigne d’une valeur juste et équilibrée entre lesdits membres.

La direction a approuvé la politique de diversité, d’équité et d’inclusion les 15 et 16 décembre 2021, et demande à la direction de mettre en œuvre cette politique dans toute sa mesure.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L’ARTICLE 34 DE L’ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l’article 34, 5° de l’arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l’énoncé de gouvernance d’entreprise contient les renseignements suivants.

i) Structure du capital, catégories d’actions, droits attachés à chaque catégorie d’actions et le % du capital qu’elles représentent

Au 31 décembre 2021, la Société a émis 30 218 718 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/30 218 718 ème du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d’actions n’a été créée.

ii) Restrictions légales ou incluses dans les statuts de la Société, sur le transfert d’actions

Il n’y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) Les détenteurs de titres qui transmettent des droits de contrôle spécifiques et une description de ces droits

La Société n’a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) Tous les accords importants auxquels l’émetteur fait partie et qui sont subordonnés à un changement de contrôle à la suite d’une offre publique d’achat à moins que leur divulgation ne nuise gravement à l’émetteur

Non applicable.

v) Tous les accords entre l’émetteur et les administrateurs ou le personnel, contenant l’octroi de compensations si les administrateurs démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l’emploi du personnel cesse à la suite d’une offre publique d’achat

Il n’y a pas de tels arrangements en place.

vi) Mécanisme de contrôle dans un système d’actionnariat du personnel

Il n’existe pas de système d’actionnariat du personnel au sein de la Société.

vii) Restrictions légales ou statutaires, sur l’exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2021, les articles 27 et 28 de la Société Coordonné Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

- toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;*
- toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent ;*
- tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;*
- tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette assemblée générale.*

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) Accords en vigueur entre actionnaires, connus par la Société et susceptibles de

restreindre le transfert d'actions et/ou l'exercice du droit de vote

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et à la modification des statuts de l'émetteur

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2021, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

« Article 11 :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. »

Article 12 :

La composition du conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'assemblée générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un

actionnaire » ou groupe d'*actionnaires* (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet *actionnaire* (ou groupe d'*actionnaires*) :

- (i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;
- (ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

- (a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet *actionnaire* (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;
- (b) a, avec cet *actionnaire* (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionnariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'*administrateur* ; ou
- (c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet *actionnaire*.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'assemblée générale.

*Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs *actionnaire*(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'*administrateur* proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au conseil d'administration dans les délais légaux.*

*Toute proposition de nomination d'*administrateur* soumise à l'assemblée générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.*

Si l'assemblée générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'assemblée générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2021, l'article 29, § 2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

« Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées. »

x) Pouvoirs du conseil d'administration d'émettre ou de racheter les actions propres de la Société

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6 :

Le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »). »

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, § 3, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 86,77 %. Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a tenu compte de l'environnement externe dans lequel IBA opère, des exigences légales et des principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, des pratiques du marché et des conseils émis par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

Politique de rémunération des Administrateurs-Délégués et autres membres du Comité Exécutif

Procédure

Après examen par le comité de rémunération, le Conseil d'Administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs-Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés. Le Comité de rémunération suit et révise la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif, adoptée par le CEO. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité de rémunération et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance

d'Entreprise, de se doter de ressources suffisantes, y compris l'assistance de consultants externes, le cas échéant.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses différentes parties prenantes - y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète -, tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et les décisions en matière de rémunération répondent à tout moment aux critères suivants :

- Ils équilibrent de manière appropriée la compétitivité externe avec d'autres organisations et l'équité interne, en tenant compte à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du manager au sein d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, en évitant les excès.
- Ils récompensent les performances alignées sur la stratégie de l'entreprise, en considérant les résultats à court terme et l'orientation à long terme.
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'entreprise, si et quand cela est nécessaire.

La rémunération qui en résulte constitue un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte des circonstances

exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles uniquement, les administrateurs non-dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées dans le présent document ou de s'en écarter s'ils estiment que cela est dans le meilleur intérêt de la société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les "circonstances exceptionnelles" couvrent les situations dans lesquelles une dérogation à la politique de rémunération est nécessaire pour servir l'intérêt à long terme et la durabilité de l'entreprise. Une dérogation ne peut être demandée que par les administrateurs non-exécutifs et une explication complète sera fournie.

La compétitivité externe est actuellement évaluée par rapport à un échantillon général de sociétés actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue en permanence l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement si cela est jugé nécessaire ou approprié.

A partir de 2022, IBA met en œuvre la révision suivante de sa politique de rémunération :

- Ajout de critères de durabilité à la formule de rémunération variable.

Le résultat attendu de cette mesure est de soutenir l'approche multi-parties prenantes d'IBA représentée dans le Programme de Sustainability d'IBA.

Rémunération totale (section 3:6, §3, 1°, du CSA)

Rémunération totale des administrateurs non-exécutifs

Les administrateurs d'IBA perçoivent actuellement une rémunération forfaitaire

annuelle de EUR 6 000, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications et contraintes de temps spécifiques liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent EUR 16 000. Le Président du conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les Présidents du Comité d'audit et du Comité Sustainability reçoivent chacun une rémunération forfaitaire annuelle de 9 000 euros.

La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de 1 600 euros par réunion du Conseil d'Administration ou du Conseil à laquelle l'administrateur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil d'administration perçoit 3 000 EUR par réunion à laquelle il a assisté. Le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de Sustainability reçoivent 2 200 EUR par réunion de Comité qu'ils ont présidée et 1 600 EUR par autre réunion à laquelle ils ont assisté. Les rémunérations fixes sont calculées sur la base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les Administrateurs non-exécutifs ne reçoivent aucune forme de rémunération variable ou aucune autre forme de rémunération fixe, en actions ou en nature au cours de l'année.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que cette politique change fondamentalement au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs font l'objet d'un suivi et d'un examen annuels, qui peuvent donner lieu à un ajustement s'il est jugé nécessaire ou approprié.

Les administrateurs délégués ne reçoivent pas de rémunération spécifique. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans la société comprend une compensation pour leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-exécutif

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2021 sont :

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération))	54 000	12 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	21 000 6 000 6 000 N/A 6 000 3 000 AUCUNE
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	31 600	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 3 200 N/A 3 200 1 600 NONE
Olivier Legrain (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur général (CEO))	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE AUCUNE AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (autre directeur)	30 000	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 3 200 N/A 3 200 AUCUNE AUCUNE
Nextstepefficiency Srl., représentée par Christine Dubus (Présidente du Comité d'Audit)	37 000	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 8 800 3 200 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante)	31 600	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 N/A 3 800 N/A 3 200 4 400 Aucune
Yves Jongen (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur de la recherche (CRO))	None	None	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE N/A AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	23 800	11 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	9 600 N/A N/A N/A 1 600 1 600 AUCUNE

* CA – Réunion du conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits ; SC – Comité de Sustainability. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu ; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques.

En 2021, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 227,629 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la direction

Pour les Administrateurs-Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, la rémunération

totale se compose généralement d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'intéressements à long terme. Des

contributions au plan de retraite et d'autres éléments sont offerts aux membres salariés du Comité Exécutif. Chaque membre individuel ne bénéficie pas nécessairement de chaque élément de la rémunération : cela dépend principalement de la nature et de la structure du

contrat individuel. Par conséquent, le poids des différentes composantes de la rémunération, en tant que partie de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la

rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut être résumée comme suit :

Directeurs généraux et autre membre du Comité Exécutif

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (LORSQUE CELA EST PROPOSÉ)
Rémunération fixe annuelle	Entre 50% et 68%
Rémunération variable annuelle (si objectif atteint)	Entre 20% et 50%
Valeur annuelle de plan de pension	Jusqu'à 3%
Valeur annuelle d'autres composantes	Jusqu'à 9%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante en espèces de la rémunération, définie en fonction du poste occupé par une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience au poste concerné.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense les performances par rapport à des objectifs spécifiques, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de paiement sont actuellement ciblés entre 20% et 50% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste. Les niveaux de paiement réels dépendent des performances d'IBA. Le paiement maximum est fixé à 150% en cas de performance exceptionnelle, tandis que les performances inférieures se traduisent par un paiement nul. La période de performance est l'année fiscale.

Pour l'année de performance 2022, la performance est mesurée par rapport à 3 éléments : Bénéfice avant impôts (33 %), Prises de commandes (33 %) et la Sustainability (34 %). Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'année fiscale de la société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA.

Les Administrateurs-Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de rémunération où leurs performances et les niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Plan de partage des bénéfices

L'approche multipartite d'IBA comprend un plan de participation aux bénéfices afin de matérialiser l'alignement entre les intérêts des employés et des actionnaires. Le paiement d'un dividende déclenche un plan d'intéressement aux bénéfices qui se traduit par une vision commune du succès. L'engagement d'IBA est de distribuer à ses employés le même montant que le dividende total versé à ses actionnaires. Un nombre de points de participation aux bénéfices est attribué à chaque employé d'IBA, proportionnellement à son niveau de responsabilité. Les administrateurs délégués et les autres membres de l'équipe de direction participent à ce plan aux côtés des employés.

Les accords conclus avec les administrateurs délégués et les membres de l'équipe de direction contiennent des dispositions de récupération concernant tout paiement qui serait effectué sur la base d'informations financières erronées.

Intéressement à long terme (LTI)

IBA émet généralement des LTI sous la forme d'un plan d'options sur actions. L'objectif de ce plan est d'harmoniser davantage les intérêts de la direction et ceux des actionnaires, en permettant aux participants de bénéficier de la valeur à long terme créée. La valeur du LTI prend en considération le gain potentiel par rapport au salaire annuel des participants, à condition que le prix de l'action s'apprécie

suffisamment. IBA a une politique d'achat d'actions sur le marché pour soutenir le plan LTI afin de neutraliser la dilution associée. Ces plans s'accompagnent d'une ligne directrice en matière d'actionnariat, comme décrit ci-dessous.

Un plan d'options d'achat d'actions a été lancé en 2021. Ce plan couvre plusieurs années et il n'y a actuellement aucune intention d'ouvrir un nouveau plan pour les mêmes bénéficiaires avant la fin de sa période d'acquisition. Tout gain réalisé dans le cadre de ce plan sera remis aux bénéficiaires sous forme d'actions d'IBA jusqu'à ce que leur exigence de détention minimale (MHR Minimum Holding Requirement), telle que définie ci-dessous soit atteinte.

Exigence minimale de détention (MHR)

IBA croit fermement que la direction doit posséder des actions de la société pour s'aligner fortement sur les intérêts des actionnaires.

Un nombre minimum d'actions nominatives de la Société doit être détenu par les administrateurs délégués et les membres du Comité Exécutif. Chacun d'entre eux doit acquérir, détenir et conserver directement ou indirectement un nombre d'actions de la Société correspondant à 100.000 actions IBA pour les Administrateurs-Délégués et à 10.000 actions IBA pour les membres du Comité Exécutif. Le MHR devra être atteint au plus tard le 31 décembre 2026. Le MHR peut être constitué de la manière jugée la plus appropriée par la personne à laquelle ce minimum est imposé, y compris par le biais du plan d'intéressement à long terme décrit ci-dessus.

Le MHR s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA, et pendant une période de trois ans à compter de la date à laquelle ladite relation contractuelle prend fin, sauf si la fin de la relation contractuelle est consécutive au départ à la retraite ou au décès du concerné.

Les Administrateurs-Délégués ayant une importante participation à l'actionnariat de référence, ils se conforment déjà à l'Exigence Minimale de Détection.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses Administrateurs-Délégués, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Selon les termes et conditions de leur contrat, les membres du Comité Exécutif peuvent participer à un plan de pension. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Il s'agit généralement de plans à cotisations définies.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses Administrateurs-Délégués, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Comme pour les cotisations de pension, les membres du Comité Exécutif peuvent avoir droit à d'autres éléments de rémunération en fonction de leur contrat et des programmes en place pour les employés dans leur pays respectif. Il s'agit principalement de la participation aux programmes d'assurance d'IBA (qui couvrent généralement l'assurance vie, l'invalidité, l'assurance voyage et les soins médicaux), de voitures de société ou d'indemnités de voiture, et d'autres éléments comme les chèques-repas. Tous ces éléments suivent les pratiques du marché local dans le pays où l'individu est basé. Cela représente, le cas échéant, une partie mineure de la rémunération.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2021:

La performance commerciale de 2020 a été excellente avec la réalisation d'un bénéfice net de 31,9m€ et un solide niveau de prise de commandes pour tous nos métiers. Ces résultats se sont traduits par un paiement supérieur à l'objectif de la part variable de la rémunération des dirigeants en 2021. La participation à un plan d'options sur actions a été proposée à l'équipe de direction et aux cadres supérieurs en 2021. Les actions de ce plan sont couvertes par un rachat d'actions par la société. L'objectif de ce plan d'options sur actions est de favoriser la participation à long terme au capital de la société et l'alignement entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des directeurs exécutifs était composée en 2021 d'un salaire de base, d'une rémunération variable annuelle et, en fonction

de leur accord contractuel, d'une contribution à la retraite et d'autres éléments de rémunération tels que des chèques-repas, une assurance santé, une voiture de société et des avantages sociaux. Un plan d'options sur actions a également été proposé en 2021, comme décrit dans le présent rapport.

Les Administrateurs-Délégués exercent dans le cadre d'une société de management et ne bénéficient donc pas d'un plan de pension sponsorisé par IBA, ni d'autres éléments de rémunération décrits ci-dessus.

Rémunération variable – incitants à court terme

Critères du plan

La rémunération variable versée en 2021 concerne l'année de performance 2020. Le plan était basé à 50% sur les résultats de l'entreprise par rapport à des objectifs prédéfinis et à 50% sur la contribution individuelle. Les résultats de

l'entreprise ont été mesurés à 60 % par rapport au bénéfice avant impôt (PBT) et à 40 % par rapport à la prise de commandes.

Le choix de ces critères de performance contribue au développement à long terme de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle (conversion du backlog), de nouvelles affaires (création du backlog) et d'objectifs qualitatifs.

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas de cibles ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport à des objectifs pré-approuvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, donnant lieu au paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

Score	Insatisfaisant	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, la part du PBT a atteint son maximum avec un paiement de 150 %, et les prises de commandes ont atteint l'objectif du [Annual report 2020](#). Il en résulte un paiement final de 130% pour la partie liée aux résultats commerciaux.

La contribution individuelle a été évaluée par le Comité de rémunération et validée par le Conseil d'administration, pour chaque administrateur délégué et pour chaque membre de l'équipe de direction. Elle était basée sur la performance par

rapport aux objectifs individuels pré-approuvés pour 2020.

La rémunération variable était plafonnée à 150 % du paiement cible. Il n'a pas été nécessaire d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2020.

En 2021, la rémunération variable des managers exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces, de warrants et de cotisations de retraite. La valeur totale correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale des ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS

Le tableau ci-dessous décrit la rémunération totale perçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intérêsement à long terme	Plan de pension
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR % du total	2021	391 468 44%	493 518 56%	None 0%	None 0%

		EUR % du total	2020	388 982 55%	313 750 45%	None 0%	None 0%
Yves Jongen (2)	CRO	EUR % du total	2021	339 182 58%	249 927 42%	None 0%	None 0%
		EUR % du total	2020	344 533 67%	172 705 33%	None 0%	None 0%

1. Directeur Général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2021

Nom	Titre	Devise	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 150% b. 177 666€	b. 100% b. 78 963€	a. 120% b. 236 889€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 150% b. 97 798€	b. 100% b. 43 466€	a. 100% b. 108 664€

1. Directeur Général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

Rémunération totale de l'équipe de direction*

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension
Équipe de direction	EUR % of total	2021	372 621 65%	136 438 24%	16 059 3%	47 781 8%

* administrateurs exclus (voir tab. RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2021)

*c.-à-d. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages sociaux mineurs, conformément aux pratiques locales

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE POUR 2021 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

	Devise	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant

Equipe de direction	EUR	a. 150% b. 46 868€	c. 130% d. 27 079€	a. 120% b. 62 491€
----------------------------	------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Rémunération liée aux actions (section 3: 6, §3, 2 °, de la CCB)

Rémunération sous forme d'actions

En 2021, IBA a émis un incitant à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026. Les participants à ce plan ont automatiquement contracté une obligation de détention minimale conformément aux règles définies dans la politique de rémunération des administrateurs délégués et des autres membres de l'équipe de direction [Remuneration Policy](#)

Deux autres plans sont encore actifs :

- Le SOP2014 a été attribué le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier 2019 et expirera le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action au moment de l'attribution, soit 11,52 euros.
- Le SOP2020 a été attribué le 1er juin 2020. Ce plan sera acquis le 1er janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les autres 50% le 31 mai 2030. Le prix d'exercice est de 7,54€ (soit le prix de clôture moyen des 30 derniers jours).

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'année financière faisant l'objet du rapport			
	1. Plan	2. OfDate de la proposition	3. Date de l'Aquisition	4. Fin de la Période de Rétenion	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées 8.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date d'Aquisition 9.c) Valeur @Prix d'Exercice 9.d) Plus-Value @Date d'Aquisition(4)	Bilan d'ouverture	Dans le courant de l'année (*)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 95.870 8.b) 1.283.699		95.870
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	25.000			25.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	50.000			

						Total :	75.000	8.a) 95.870 8.b) 1.283.699		120.870
Yves JONGEN, CRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	10.000			
						Total :	20.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967
Soumya CHANDRAMOULI, CFO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin de l'emploi (40% de la subvention)	from 02-01-25 to 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
						Total :	10.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967
Frédéric NOLF, CHRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 years from end of employment (40% of grant)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	10.000			
						Total :	20.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967

**Au cours de l'année, les options suivantes ont été exercées: Olivier Legrain – 50000 options sous le plan SOP 2014; Frédéric Nolf – 3500 options sous le plan SOP 2014. Aucun option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option

Indemnités de départ (section 3 : 6, §3, 3°, du CSA)

Accords de départ avec les Administrateurs Non-Exécutifs

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque

administrateur non-exécutif en cas de cessation à l'initiative de la Société :

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2022	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2023	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak (2)	2017	AG 2022	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency (représentée par Christine Dubus)	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2023	Aucune	Aucun

Accords de départs avec les Administrateurs-Délégués et d'autres membres du Comité Exécutif Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-Délégué en cas de cessation à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET COMITÉ EXÉCUTIF	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, represented by Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2023; Accord de gestion: indéfini	Mandat: Aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Research Management Systems SRL, represented by Yves Jongen	Mandat: 2021; Accord de gestion avant le 2009, amandé en 2012	Mandat: AG 2024; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Soumya Chandramouli	2004	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation
Frédéric Nolf	2007	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation

Utilisation de droits de restitution (article 3: 6, §3, 4 °, du CSA)

Non applicable

Dérogation à la politique de rémunération (section 3: 6, §3, 5 °, du CSA)

Aucun écart en 2021

Évolution de la rémunération et des performances de la société (section 3 : 6, §3, 5° & 6 °, du CSA)

a) Évolution annuelle de la rémunération

La rémunération annuelle des Directeurs Généraux et des membres de l'Équipe De Direction réunis a évolué comme suit (€) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération totale actuelle	2.113.239	1.263.316	1.508.119	1.747.635	2.046.994
Nombre de positions incluses	5	5	4	4	4
Afin de permettre une comparaison utile sur les années, le reste du tableau ci-dessous montre l'évolution pour les mêmes positions qu'en 2020					
Rémunération totale actuelle	1.765.683	994.890	1.508.119	1.747.635	2.046.994
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	997.318	941.012 (2)	1.106.793	1.100.658	1.103.271
Rémunération variable cible annuelle	619.158	647.048	672.894	671.391	672.845
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performance de l'exercice précédent)	714.393	-	347.179	585.948	879.883
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.616.476	1.588.060	1.779.687	1.772.049	1.776.116
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	1.711.711	941.012	1.453.972	1.686.606	1.983.154

(1) Le CFO était JM Bothy jusqu'au 31 mai 2016, suivi de S Chandramouli à partir du 1er juin 2016

(2) Effet du chômage économique et réduction volontaire des frais

b) Évolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2016	2017	2018	2019	2020
PBT	27.899	(19.607)	(894)	10.766	33.054
Prise de commandes	297.178	162.039	167.797	306.021	165.696
Bénéfice net	24.440	(39.201)	(4.401)	7.610	31.921

Le tableau ci-dessus est utilisé afin de calculer le bonus versé durant le premier trimestre de l'année suivante

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés (€)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	64,698	65,530	67,543	68,017	70,295

La rémunération moyenne des salariés est calculée comme suit :

- Sélection de toutes les personnes en emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.
- Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre. Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.
- Somme de toutes les rémunérations annuelles Cibles.
- La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection.

Deux chiffres sont fournis : un premier calculant la rémunération moyenne des salariés de l'entreprise en Belgique et le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus faible.

- Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 17-1.

- Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle la plus basse incluse dans la sélection pour le calcul au 3.c) ci-dessus, telle qu'applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée à son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 794 684 €, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible du Directeur Général, Monsieur Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

En considérant uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse des employés de l'entreprise en Belgique est de 9-1.

Vote des actionnaires (article 7 : 149, 3°, du CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis annuellement à l'Assemblée générale pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale annuelle sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 86,77 %.

Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport.

Codes de conduite (articles 3:6, §4 et 3:32, § 2, du CSA)

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

La société s'est engagée à assurer une conduite honnête, éthique et honorable de ses activités. Elle estime que la gestion éthique est le pilier de sa croissance et de son succès continu et qu'elle

lui permettra de maintenir sa bonne réputation et d'accomplir sa mission stratégique de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Les valeurs d'IBA détaillées ici font partie intégrante de son

modèle commercial et sont le moteur des objectifs, des stratégies et de l'organisation d'IBA. Pour cette raison, la Société s'est efforcée de créer un code de conduite des affaires et de le mettre à jour régulièrement.

Ce Code définit les principes fondamentaux de la conduite des affaires et fournit des orientations aux salariés du Groupe et aux cocontractants sur des sujets tels que les partenariats commerciaux, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale, la protection de la propriété intellectuelle, la confidentialité et la protection des données, la lutte contre la corruption ainsi que la protection des droits humains universels, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Une nouvelle version de ce Code a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020. Cette nouvelle version souligne l'importance et détaille les actions spécifiques menées contre la corruption et les pots-de-vin ainsi qu'en faveur de la protection active des Droits de l'Homme. Le Code de conduite des affaires est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://www.iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique obligatoire pour tous les collaborateurs IBA. Le but de cette formation est de rappeler aux collaborateurs les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons quotidiennement chez IBA. Il vise également à informer le salarié des différentes options pour signaler le non-respect du Code. Bien que plusieurs canaux de signalement soient disponibles, le responsable de la conformité reste le point de contact central avec la responsabilité de surveiller la conformité et de suivre les incidents de non-conformité signalés. En 2020, un incident de non-conformité a été signalé et investigué, ce qui a finalement abouti à des mesures disciplinaires.

En 2021, 90 % des employés d'IBA ont réussi la formation sur le Code de conduite des affaires (avec un score de plus de 80 %). Fin 2021, 1285 collaborateurs au total avaient reconnu avoir compris les principes.

Des diligences raisonnables sont régulièrement effectuées pour évaluer le respect de points spécifiques du Code.

Questions sociales et liées au personnel

Politique et objectifs

Le Code de conduite professionnelle définit les principes de la politique sociale et du personnel d'IBA. Il s'inspire, entre autres, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les employés d'IBA sont les ressources les plus précieuses de la société et sont essentiels à son succès. La diversité est fondamentale pour la culture d'IBA et le caractère unique des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent sont reconnus et valorisés. La Société promeut la diversité au sein de ses effectifs et un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement à son succès.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Aucune discrimination n'est fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. La politique de la société est que personne chez IBA ne doit jamais être soumis à une quelconque forme de discrimination. L'adhésion ou la non-adhésion à un syndicat est également libre.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur. La société n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale ; toutes les menaces de violence sont considérées comme graves. IBA s'engage également pour offrir un lieu de travail exempt de harcèlement. Les droits

sociaux, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, sont activement protégés par la Société.

IBA garantit également les normes de sécurité les plus élevées pour tous les employés. L'objectif d'IBA, tel que défini dans le Code de conduite des affaires, est « *No Harm* » pour nos employés. À titre d'exemple, le code de conduite des affaires stipule clairement que tous les employés ont le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et va à l'encontre du principe « *No Harm* ». Le Code définit également les temps de travail qui ne peuvent être dépassés, même si les règles et réglementations locales permettent un tel dépassement. D'autres politiques internes garantissent un haut niveau de sécurité pour tous les employés (par exemple : la « Politique de travail en hauteur », la « Politique de matrices EPI », la sécurité radiologique mondiale, la « Politique LOTO », la « Politique Électrique ». La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein du Comité pour la protection et la prévention au travail.

Au-delà du simple respect de la loi, IBA mène ses activités conformément aux normes les plus élevées d'honnêteté et d'intégrité.

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, fournisseurs, patients, investisseurs, sous-traitants, membres du personnel et de toute autre personne faisant affaire avec IBA.

IBA a mis en place un Code de conduite pour les fournisseurs. Par le biais de ce Code, la Société s'engage à travailler avec des tiers qui partagent

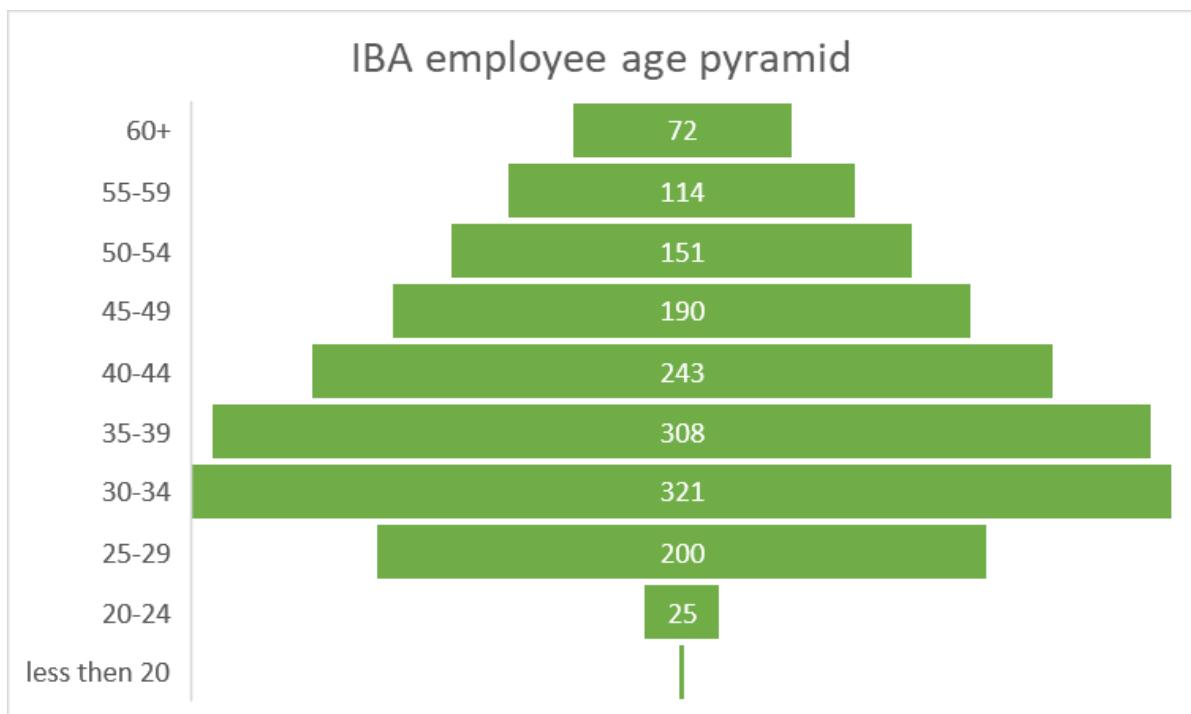
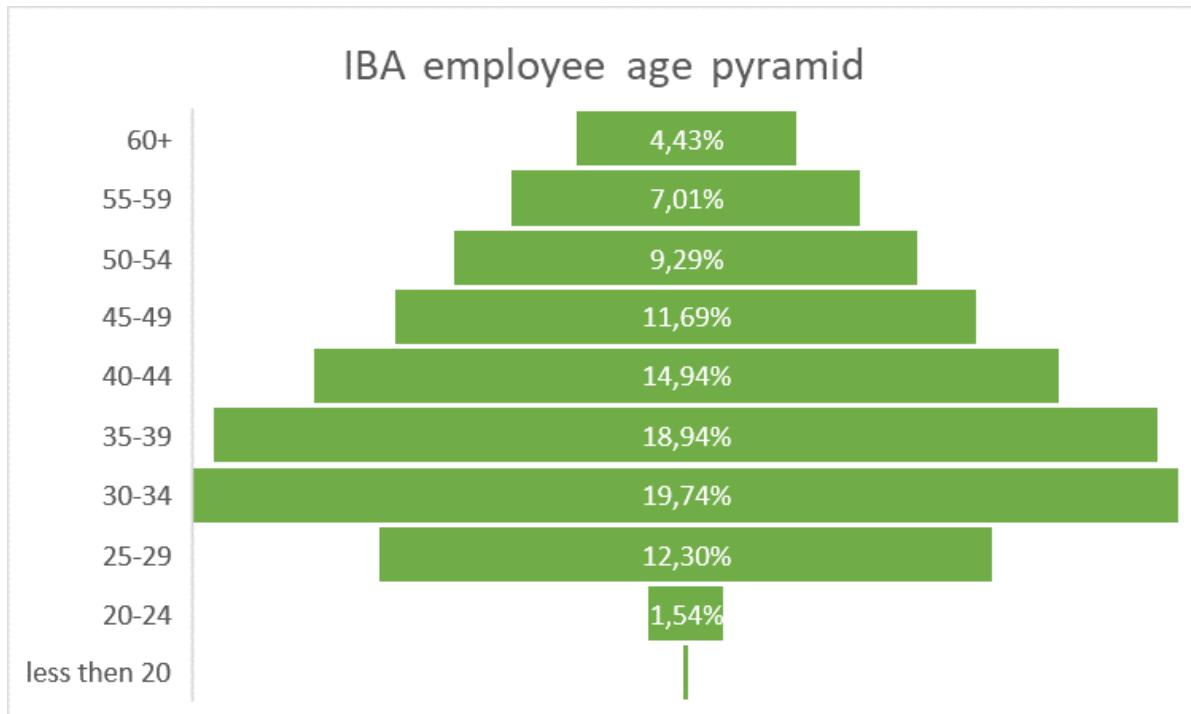
son engagement en matière de santé et de sécurité et qui offrent un environnement de travail sûr.

IBA soutient les entreprises locales, renforce les communautés et réduit les émissions associées au transport des marchandises. IBA reconnaît également que l'établissement de relations à long terme avec des fournisseurs importants est un indicateur de stabilité et fournit des revenus et une stabilité d'emploi pour tout fournisseur et ses employés. IBA embauche des employés majoritairement sur place, créant des emplois et fournissant des salaires aux résidents de la région, stimulant ainsi l'économie locale. Les installations d'IBA elles-mêmes sont construites, entretenues et contrôlées dans le respect des réglementations locales, disposent d'un système de recyclage des déchets en place et ne produisent aucune émission toxique dans l'air ou l'eau qui pourrait affecter les communautés locales.

Indicateurs et résultats non financiers

Un système de signalement formel est décrit dans le code de conduite et encourage la dénonciation des pratiques infractionnelles (ex : discrimination, harcèlement, coercition, etc.). Un outil en ligne dédié permet à chacun de signaler toute menace ou incident de sécurité. Lorsqu'une telle notification est faite à IBA, IBA prend rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les politiques, et ii) pour éviter que cette situation ne se reproduise.

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant de 20 à plus de 60 ans témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits employés.



Le pourcentage de femmes reste stable à 26% et les employés de 59 nationalités différentes font désormais partie de l'IBA.

Au niveau du groupe IBA, nous suivons déjà différentes données sur la diversité et l'inclusion dans notre recrutement, la gestion du

rendement, l'examen des salaires pour s'assurer que nous n'avons aucun parti pris conscient ou inconscient dans nos décisions de gestion.

Notre politique de recrutement et la mobilité interne offrent chaque année des opportunités de développement à nos employés et aux candidats pour rejoindre IBA dans le monde entier.

En 2021, IBA a ouvert plus de 400 postes dans 17 pays :

- 30% étaient des opportunités pour les employés d'IBA de bénéficier d'une mobilité interne au sein du groupe
- Nous avons embauché plus de 250 nouveaux collègues de 35 nationalités de 20 à 62 ans, en équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA

IBA mène régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre de l'analyse du Conseil d'Entreprise, sous le chapitre II.13 Égalité des chances.

Celui-ci aborde les sujets suivants – entre autres.:

- Ratio F/M, absolu et par catégorie de travail
- Ratio F/M pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché)
- Accès à la formation
- Équité salariale
- Nationalités
- Accès au temps partiel

L'équité salariale par sexe est abordée tous les deux ans. Voici ci-dessous les dernières données au 30 juin 2020, par catégorie et par devise, au niveau du groupe (ATTR+ = salaire de base annuel incluant les primes):

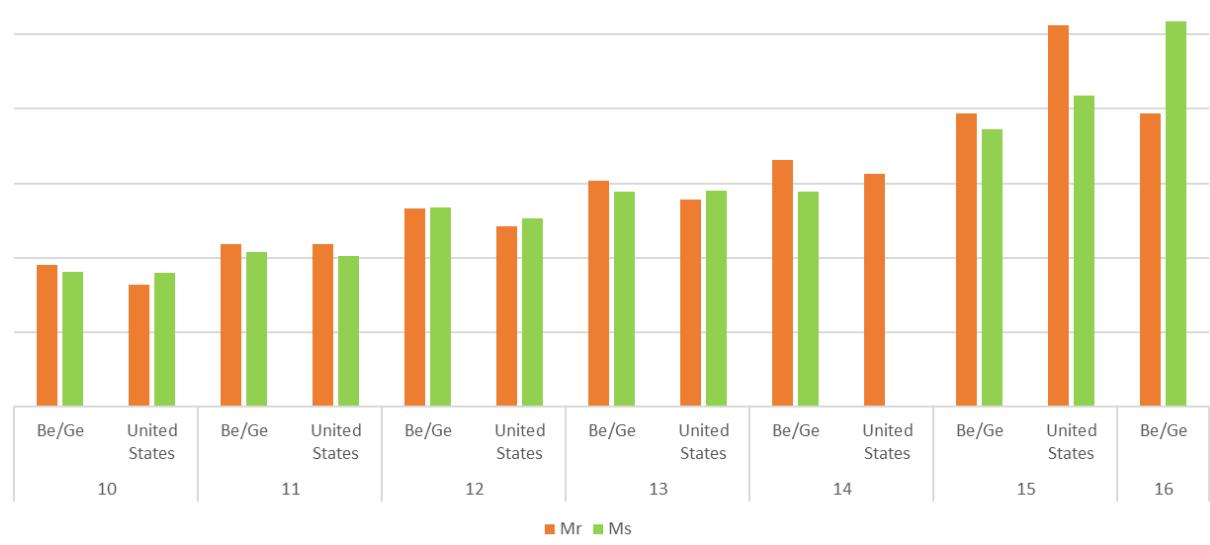


Figure Salaire moyen homme/femme (normalisé en eur) par grade, pour la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis

- Vertical : ATTR+, normalisé en euros, avec indication du nombre de personnes représentées
- Horizontal: Grade, homme vs femme, pour la Belgique et l'Allemagne combinées, vs les États-Unis

Remarque: un petit nombre peut fausser la comparaison, en particulier au-dessus du grade 12.

La conclusion de ces analyses est que la politique d'IBA n'est pas seulement respectueuse des femmes et des hommes, mais tend à respecter toutes les personnes sans distinction, à travers les 3 principales régions du groupe, la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis.

En 2021, un incident a été signalé comme une menace pour la sécurité. Il a été rapidement résolu. À des fins de comparaison, en 2020, un incident a été signalé.

Aucun incident lié à la confidentialité des données n'a été signalé en 2021. Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2021.

En 2021, dix fournisseurs ont été audités (sur la base de iso 9001 – Norme sur les systèmes de gestion de la qualité) et sept autres fournisseurs ont rempli une évaluation du système d'auto-qualité.

Selon la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) ou OHSAS 18001 pour devenir un fournisseur IBA.

En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont été invités à accuser réception et à signer le Code de Conduite pour les fournisseurs.

IBA soutient les entreprises locales, avec plus de 30% des biens en valeur achetée dans le pays de ses installations. IBA encourage également les relations à long terme avec les fournisseurs: la durée moyenne des relations IBA avec ses principaux fournisseurs exceeds dix ans.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés aux questions sociales et liées au personnel sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Risques principaux et incertitudes auxquels la Société est confrontée » (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Questions environnementales

Politique et objectifs

IBA promeut un modèle d'affaires entrepreneurial durable qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète, et, afin de le faire, développe et introduit des technologies et des processus compatibles avec l'environnement, que ce soit :

- dans ses activités commerciales, en travaillant à créer une société avec des « Sound material cycles », en soutenant les efforts visant à mieux comprendre les questions environnementales;
- en établissant des processus de gestion de l'environnement dans ses usines, en cherchant à améliorer sa gestion environnementale;
- en soutenant la communication et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le monde entier ;
- en appuyant autant que possible toute initiative personnelle qui contribuerait à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

IBA est attentive à l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement et prend des mesures pour réduire son empreinte écologique, y compris des initiatives visant à :

- consommer moins d'énergie et de ressources (y compris la promotion de l'économie circulaire et des transports durables) via des pratiques d'écoconception;
- réduire les émissions (en particulier les gaz à effet de serre);
- protéger la nature environnante (gestion des préoccupations, contamination des sols et des eaux souterraines et protection de la biodiversité entourant nos installations); et
- mieux gérer les déchets (minimisation et recyclage).

Au sein d'IBA, on s'attend à ce que chaque employé effectue son travail avec conscience ainsi que d'appliquer les principes de prévention, de précaution et de rectification à la source.

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage en outre ses principaux fournisseurs à partager son

engagement envers l'environnement et qui s'efforcent de réduire l'impact environnemental de leurs conceptions, procédés de fabrication, déchets et émissions.

En amont, les statuts d'IBA précisent désormais à l'article 3 « (...) *Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.* »

Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

En fonction de la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001 (gestion environnementale) ou ISO 50001 (systèmes de gestion de l'énergie) pour devenir fournisseur d'IBA.

Risques et gestion des risques

Le Conseil d'administration portant sur le développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes. Le comité de gestion des risques examinera donc le risque environnemental à partir de 2022.

Questions relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Politique et objectifs

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société se conforme à la législation

applicable en matière d'anti-corruption et de corruption.

IBA respecte les lois anti-corruption et anti-corruption et les fait appliquer, ainsi que les valeurs qu'elles contiennent, au sein de la Société. Pour ce faire, IBA a fait de la corruption et de l'anti-corruption l'un des principes clés de son Code de Conduite des Affaires ; la corruption de tout fonctionnaire de n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel paiement fait perdre à la Société une opportunité commerciale.

A ce titre, IBA, y compris ses employés et représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de sa famille ou de toute autre personne, de cadeaux ou de faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ni les offrir à ce dernier, ou à tout agent public, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme modestes en valeur et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés.

Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, de l'agent public, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est de première importance au sein de la Société et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

A travers son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société vise en outre à travailler avec des tiers qui partagent son engagement éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

Le but est donc d'atteindre l'objectif de ne pas impliquer les fournisseurs, clients et partenaires tiers d'IBA dans des pratiques de corruption.

Indicateurs non financiers et résultats

Un plan en deux phases est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et les objectifs de surveillance. La première phase a eu lieu en 2020, avec une évaluation approfondie des pratiques d'IBA, la conduction d'une évaluation des risques de fraude et la mise à jour d'un certain nombre de processus internes. Cette évaluation se concentre sur les principaux domaines de risque tels que la corruption, le détournement d'actifs, la fraude aux états

financiers, la cyberfraude du vol de données et la fraude aux contrats et aux marchés publics. En outre, une formation informelle des employés a lieu quotidiennement. Un système de signalement formel est également décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de telles pratiques, entre autres par le biais de la plateforme de dénonciation anonyme sur le site web de la société.

En ce qui concerne la fraude, l'idée est avancée de faire réaliser un audit externe d'ici la fin de l'année 2022, afin de vérifier le niveau de mise en œuvre du système d'IBA. Pour atténuer le risque cybernétique, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre et d'autres le seront. Depuis le 23 août 2021, un délégué à la protection des données est en fonction.

En 2021, IBA n'a pas rencontré d'incidents possibles de pratiques corrompues dans sa chaîne d'approvisionnement. En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

En 2021, nous avons lancé un inventaire complet de nos contrats afin de garantir l'inclusion et l'affirmation de nos principes. Au total, 1.166 contrats ont été examinés et archivés dans notre nouvelle base de données de référence.

À la fin de l'année 2021, aucune action en justice ou allégation importante n'est en cours sur des questions liées à des comportements anticoncurrentiels.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques en matière d'anti-corruption et de corruption sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée " (sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA). Afin de limiter son risque de corruption, IBA identifie continuellement les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en (i) analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) en examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux, (iii) en créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec une diligence raisonnable, et (iv)

en sensibilisant les employés par le biais de communications et de formations appropriées.

Protection et respect des droits de l'homme

Politique et objectifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de l'homme comme des droits inhérents à tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur sexe, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou toute autre situation. Les droits de l'homme comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et bien d'autres encore. Tout le monde a droit à ces droits, sans discrimination.

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour garantir un environnement de travail durable pour tous. Il est également essentiel d'agir pour un monde meilleur et fait partie de la manière dont l'entreprise veut se comporter et des valeurs pour lesquelles nous voulons être connus. Dans cette mesure, IBA se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables qui traitent ou ont un impact sur les Droits de l'Homme. Les sources internationales pertinentes auxquelles nous nous référons sont la Charte Internationale des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, et les principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Le présent Code de Conduite des Affaires contient la politique de l'IBA en matière de Droits de l'Homme. Il établit les principes communs applicables sur tous les marchés où IBA exerce ses activités.

La Société interdit le travail forcé ou sous contrat, sous toutes ses formes. Les contrats de travail doivent être conclus sur une base volontaire, et chaque employé reçoit un paiement régulier pour son travail et une explication sur ses fiches de paie. En outre, les employés sont, conformément aux lois applicables, autorisés à mettre fin à leur relation de travail avec un préavis raisonnable. Les règles et règlements en matière de temps de

travail, de temps de déplacement et de récupération sont respectés.

IBA interdit également l'emploi d'enfants. Tout enfant a le droit de ne pas effectuer un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisible ou qui interfère avec sa scolarité. IBA vérifie l'âge de tous les candidats avant de les embaucher. Nous pensons que la conformité de l'entreprise est également démontrée par des éléments, notamment la certification B-corp ("Benefit Corporation") de la société en 2021.

L'égalité des chances en matière d'emploi est offerte à tous les employés d'IBA. Aucune discrimination n'est faite sur quelque base que ce soit. Les décisions relatives à l'emploi sont uniquement basées sur les compétences, les capacités et les performances de l'employé.

Chaque employé d'IBA a le droit d'adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation. Conformément à son principe d'"égalité des chances", personne chez IBA ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la création d'un syndicat, ni en raison du choix de l'employé de ne pas adhérer à un tel groupe ou de ne pas le créer.

Le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les Droits de l'Homme et leur interaction avec l'environnement. Il inclut l'impact de l'environnement sur de nombreux droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à la propriété, au logement, à la vie privée, à la culture, au développement et à la non-discrimination. L'IBA est consciente de l'importance de ce droit alors que notre génération est confrontée à une grave crise environnementale et à son impact sur les droits de l'homme. L'environnement ("la Planète") est donc inclus comme l'une des cinq parties prenantes d'IBA et reçoit une attention centrale dans le travail quotidien au sein de la Société.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas seulement exigé par IBA et ses employés, mais aussi par ses clients et ses fournisseurs. Par le biais de son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société s'assure de travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers les Droits de l'Homme et qui ne violent pas les Droits de l'Homme de leurs employés. Tous les consultants et autres parties agissant au nom d'IBA sont également tenus de respecter

pleinement les Droits de l'Homme de leurs employés, fournisseurs et clients.

Indicateurs non-financiers et résultats

Un système de rapport formel (plateforme de whistleblower) est également décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui seraient contraires à la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. En cas de dénonciation à IBA, cette dernière prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les droits de l'homme, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

IBA évalue en permanence ses fournisseurs afin de s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à la violation des Droits de l'Homme. Cette évaluation dépend de la nature des services qui sont demandés au fournisseur et de la localisation géographique de ce fournisseur.

En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

Aucun incident relatif aux Droits de l'Homme en rapport avec les activités ou les décisions d'IBA n'a été constaté en 2021.

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés à ces personnes. Si nécessaire, une discussion constructive est menée avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de manière aussi autonome que possible.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés à la protection et au respect des Droits de l'Homme sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Principaux Risques et Incertitudes auxquels la Société est confrontée » (Sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, de la CSA).

Dealing code - code de conduite pour prévenir les opérations d'initiés et les abus de marché

La Société a mis à jour le Code des transactions afin de protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont reçu une copie de ce code. En

outre les dirigeants ont signé le Code de reconnaissance et de consentement.

Les détails des transactions effectuées par les dirigeants concernant les actions de la Société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

Le Code de transaction est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>

Les périodes de clôture pour l'année 2021 étaient les suivantes :

- du 23 février 2021 au 25 mars 2021 pour le rapport annuel;
- du 26 juillet 2021 au 25 août 2021, pour le rapport de mi-année.

B Corp

En obtenant la certification B Corp le 1er avril 2021, IBA a rejoint une communauté d'environ 4 900+ entreprises dans le monde, qui promeuvent des valeurs fortes de changement, faisant des entreprises "une force pour le bien" et mettant en avant celles qui concilient profit et objectif sociétal. Les B Corps ("Benefit Corporations") font partie d'un mouvement visant à transformer les entreprises afin de contribuer à une économie et une société plus durable et plus inclusive.

La certification B Corp a été attribuée à IBA par B Lab, l'organisation à but non lucratif à l'origine du mouvement B Corp dans le monde. L'évaluation rigoureuse du modèle d'entreprise et des opérations de la société a démontré qu'IBA répond à des normes parmi les plus élevées en matière d'environnement, de transparence et de responsabilité sociale. Ce prestigieux label, reconnu internationalement comme l'un des plus complets et des plus exigeants dans son domaine, atteste de l'engagement effectif d'IBA en faveur d'objectifs visant à la fois l'intérêt collectif et le profit des actionnaires. La performance est particulièrement remarquable pour une entreprise industrielle internationale de la taille d'IBA. La communauté des 4.900+ B Corps dans le monde, qui comprend de nombreuses sociétés réputées telles que Patagonia, la Banque Triodos, Alpro, Chiesi Group, Alessi, Spadel ou Ben & Jerry's, ne compte qu'une trentaine de sociétés cotées en bourse.

Le processus de certification B Corp a couvert l'ensemble des activités d'IBA et a évalué cinq principaux domaines d'impact : la gouvernance, les travailleurs, la communauté, l'environnement et les clients. L'entreprise a pu démontrer des pratiques socialement et écologiquement responsables dans les domaines de l'énergie, de la santé, du bien-être, de la rémunération, de la diversité, de la transparence, etc. IBA a obtenu un score de 90 points, soit 10 points de plus que le score de référence de 80, requis pour la certification. Conformément aux exigences de B Lab, IBA a également modifié ses statuts pour intégrer formellement son engagement à prendre en compte les conséquences de ses activités et les intérêts de toutes les parties prenantes (patients, actionnaires, employés, clients, fournisseurs, communauté, planète, etc.) dans les domaines social, économique, juridique, sociétal et environnemental.

B Corp est un premier pas important mais humble ; IBA devient une entreprise inspirante pour les autres, ce qui nous responsabilise.

Inspirés par les résultats du processus de certification B Corp, nous avons cartographié nos forces et nos faiblesses en tant qu'entreprise. À partir de là, nous avons identifié six axes stratégiques de développement durable sur lesquels travailler au cours des trois prochaines années, un tiers des objectifs de l'entreprise étant liés aux objectifs B Corp correspondants.

Taxonomie

Afin de réaliser l'un des objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, le règlement de l'UE sur la taxonomie (EU) 2020/852 a été créé pour évaluer la durabilité des activités économiques en tenant compte des différentes circonstances et obligations des différents acteurs économiques. Le règlement sur la taxonomie a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et est entré en vigueur le 12 juillet 2020. Il énonce six objectifs environnementaux:

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution

- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Différents moyens peuvent être nécessaires pour une activité afin d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif. Le règlement de l'UE sur la taxonomie exige la divulgation du pourcentage du chiffre d'affaires (Turnover), des dépenses d'investissement (Capex) ou des dépenses opérationnelles (Opex) qui serait éligible et aligné à la taxonomie.

- Part des ventes générée par les activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE
- Dépenses d'investissement (CapEx) liés aux activités éligibles alignées avec la taxonomie de l'UE

- Dépenses de fonctionnement (OpEx) liés à activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE identifie actuellement les activités éligibles parmi sept secteurs différents, comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux. Les activités principales d'IBA (classées comme NACE C26.6 (26600) Manufacture of irradiation, electromedical and electrotherapeutic equipment⁴) ne sont pas associés à ces activités économiques et ne sont pas éligibles à la taxonomie actuelle (Turnover: 0%; CapEx 0%; OpEx 0%). IBA suivra de près l'évolution de la taxonomie et divulguera toute activité significative éligible et alignée.

Rapport d'activités non financières (sections 3:6, §4 et 3:32, §2, de la CSA)

IBA SA publie une déclaration sur ses activités non financières. Cet état non financier a été préparé en conformément aux normes GRI : Option de base (<https://www.globalreporting.org/standards/>).

Une partie de ces informations non financières est mentionnée dans les sections précédentes,

et est complétée par des informations incluses dans la section annexe de la table GRI.

Veuillez vous référer à l'index de contenu GRI à la fin du présent rapport.

Etats financiers annuels consolidés (sections 3:23, 3:31 et 3:32, de la CSA)

COMPTE DE RÉSULTAT

IBA a réalisé une augmentation de 0,3% des revenus d'EUR 313,0 millions en 2021(2020 : EUR 312,0 millions) en grande partie grâce à une excellente prise de commandes pour la protonthérapie et autres accélérateurs, avec des revenus de services toujours élevés et une forte performance pour la dosimétrie.

En date du 31 décembre 2021, la marge brute du Groupe (34,4%) s'est détériorée par rapport

à 2020 (43,6%). La marge de 2021 inclut la comptabilisation de revenus de subventions provenant du Paycheck Protection Program aux Etats-Unis pour EUR 4,4 millions et la marge brute de 2020 était largement impactées par les revenus comptabilisés sur la vente de la licence à CGN.

En date du 31 décembre 2021, les charges d'exploitation du Groupe s'élèvent à EUR 93,2

⁴https://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/index/nace_all.html

millions, une diminution de -2,6% par rapport à 2020 (2020: EUR 95,6 millions). Cette augmentation est expliquée:

- Pour le segment Protonthérapie et autres accélérateurs, par un contrôle efficace des frais généraux dans les domaines de la vente, du marketing et autres domaines généraux. Les coûts de R&D sont restés stables, le Groupe continuant à investir dans la croissance future de l'activité. IBA poursuit ses mesures de contrôle des coûts, tout en maintenant des investissements stratégiques en R&D afin de conserver son leadership technologique.
- Pour le segment Dosimétrie par des dépenses prudentes et des initiatives continues visant à rationaliser l'activité, tout en continuant à investir dans des innovations tant matérielles que logicielles.

Le bénéfice d'exploitation récurrent avant intérêts et impôts (REBIT⁵) a diminué en passant d'un gain d'EUR 40,4 millions en 2020 à un gain d' EUR 14,5 millions, reflétant les solides revenus et marge liés de la vente de la licence à CGN en 2020.

En date du 31 décembre 2021, l'autre résultat d'exploitation (perte) s'est élevé à EUR -1,0

million (EUR -0,4 million en 2020) qui se compose principalement des coûts encourus pour les plans d'options sur actions qui ont également augmenté par rapport à 2020.

En date du 31 décembre 2021, le résultat financier (charges) s'est élevé à EUR -4,0 millions (2020 : EUR -3,7 millions de charges). En 2021, malgré des paiements d'intérêts en baisse et un impact positif de la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières suite à une révision du risque du débiteur pour EUR 1,2 millions, le résultat financier a diminué en raison de pertes de change plus élevées (gains et pertes réalisés et non réalisés ainsi que variation de la juste valeur des dérivés).

En date du 31 décembre 2021, la part de la perte de capitaux propres de la participation minoritaire d'IBA dans les pertes de Normandy Hadrontherapy et de Cyclhad était d'EUR -1,3 millions expliqué par la phase d'investissement actuelle dans ces deux entités.

En conséquence des effets mentionnés ci-dessus, IBA a enregistré un gain net d'EUR 3,9 millions, en diminution comparé au gain d'EUR 31,9 millions de l'année précédente qui incluait la vente de la licence à CGN avec des revenu et une marge supplémentaires d'EUR 63,5 millions.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants du Groupe s'élèvent à EUR 118,9 millions augmenté d'EUR 20,4 millions au cours de 2021, essentiellement en raison des effets suivants:

- un augmentation significative des dépôts en espèces à long terme d'EUR 11,2 millions;
- un nouveau prêt de l'actionnaire d'EUR 5,8 millions;
- un nouvel investissement à long terme dans une obligation subordonnée émise par notre client d'équipements PT pour un montant d'EUR 4,4 millions;
- l'augmentation des impôts différés actifs d'EUR 0,8 million;

▪ la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières à la suite d'une révision du risque du débiteur pour EUR 1,2 million

Compensé par

- la diminution des participations par mise en équivalence d'EUR 1,3 millions est expliquée par la part du Groupe dans la perte de ces investissements ;
- la diminution d'EUR 0,6 million des instruments financiers dérivés à long terme à la juste valeur
- la diminution de la créance à long terme pour crédit d'impôt recherche d'EUR 0,5

⁵ Pour plus de détails sur le REBIT, se reporter à la note 36 des états financiers consolidés

million. Cette variation est essentiellement attribuable à la comptabilisation de crédits d'impôt recherche supplémentaires d'EUR 2,0 millions, au transfert à court terme du crédits d'impôt recherche d'EUR -1,9 millions et à une révision du taux des déductions de l'exercice précédent d'EUR -0,6 million.

Le Goodwill à la fin de 2021 (EUR 3,8 millions) concerne l'activité Dosimétrie et est restée inchangée.

Selon IFRS 16, le Groupe présente les actifs qui font l'objet d'un contrat de location dont le groupe est le locataire comme des « actifs au titre du droit d'utilisation ». Ceux-ci sont amortis sur une plus courte période du bail à terme et de la durée d'utilité.

Les immobilisations du Groupe s'élèvent à EUR 3,8 millions pour les autres immobilisations incorporelles, EUR 19,1 millions d'immobilisations corporelles et EUR 29,6 millions d'actifs pour les droits d'utilisation. La variation au cours de l'exercice est principalement attribuable aux investissements dans les logiciels, les bâtiments et l'équipement ainsi que nouveaux actifs loués pour un total de nouvelles acquisitions de EUR 10,2 millions, cessions/reclassement pour EUR -0,2 million d'euros, et amortissements pour EUR -9,9 millions.

Les actifs circulants s'élèvent à EUR 427,2 millions à la fin de 2021 et ont augmenté d'EUR 14,6 millions.

Les principaux facteurs de cette augmentation sont :

- une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EUR 45,4 millions pour clôturer sur un solde d'EUR 199,3 millions au 31 décembre 2021. Cela reflète la forte collecte de trésorerie sur les clients existants et nouveaux avec des acomptes reçus sur les grands projets.
- Une augmentation des autres créances d'EUR 2,4 millions liés à l'augmentation des charges payées d'avance pour EUR 2,9 millions, à l'augmentation des créances d'impôts sur le revenu courant pour d'EUR 0,9 million et à l'augmentation des produits à recevoir pour EUR 0,9 million, compensée par la diminution des créances non commerciales pour EUR 2,1 millions.

Les inventaires et les contrats en cours s'élèvent à EUR 110,5 Millions à la fin de l'année 2021 diminué de EUR -4,1 millions expliqués par ce qui suit :

- Une augmentation des contrats en cours pour EUR 5,5 millions
- une diminution des travaux en cours pour EUR -2,5 millions
- une augmentation des matières premières et matériel pour EUR 6,5 millions
- une augmentation de la dépréciation des stocks pour EUR -0,6 million.

Les créances commerciales ont diminué d'EUR 27,6 millions principalement grâce à une forte collecte de trésorerie à travers les entités du groupe.

Les passifs non courants ont diminué d'EUR -21,9 millions pour clôturer avec un solde d'EUR 71,6 millions à la fin de 2021. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- Les emprunts à long terme ont augmenté d'EUR 11,2 millions, en raison de :
 - L'annulation des prêts du programme de protection de paie aux États-Unis pour l'équivalent en euros d'EUR 4,1 millions (dont EUR 1,5 millions ont été présentés sous forme d'emprunts à long terme en 2020);
 - les reclassements à court terme de la partie de toutes les installations due en 2022 pour EUR 9,7 millions.
- Les engagements locatifs à long terme ont diminué d'EUR 0,7 million, les principaux mouvements de l'année sont :
 - Les nouveaux passifs locatifs selon IFRS 16 pour EUR 5,2 millions
 - L'augmentation des intérêts pour EUR 0,6 million
 - Le reclassement à court terme d'une partie du passif locatif d'EUR -5,9 millions
 - La résiliation des contrats de location et impact de la conversion des devises pour EUR 0,6 million.
- Les autres passifs à long terme ont diminué d'EUR 10,8 millions, principalement parce que le montant de la contrepartie avec le

contrat de licence auprès de CGN soumis à l'obligation de performance d'EUR 15 millions a été réduit d'EUR 5 millions en décembre 2021, avec un reclassement au passif à court terme du montant supplémentaire d'EUR 5 millions pour l'annulation convenue en 2022. Les obligations sont comptabilisées en tant que gage de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude associée à la contrepartie variable soit résolue, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de cette obligation.

- Ceci est compensé par l'augmentation de la provisions à long terme d'EUR 0,5 million.
- Les impôts différés passifs ont légèrement diminués.

Les passifs courants s'élèvent à EUR 348,6 millions à la fin 2021, avec une augmentation d'EUR 72,9 millions par rapport à 2020. Les éléments suivants sont à noter :

Les emprunts à court terme d'EUR 9,7 millions à la fin de 2021 incluent la partie à court terme du prêt provenant d'un prêt syndiqué à terme de 5 ans d'un montant d'EUR 6,0 millions, la partie à court terme du prêt S.R.I.W. d'EUR 2,7 millions et la partie à court terme du prêt S.F.P.I. d'EUR 1 million. Durant l'année, les emprunts à court terme ont diminué d'EUR 5,8 millions dus à :

- L'annulation des prêts du programme de protection de paie aux États-Unis pour des équivalents en euros d'EUR 4,1 millions (dont EUR 2,6 millions ont été présentés comme emprunt à court terme en 2020);
- Le transfert de la partie à long terme de toutes les parties des facilités de crédit bancaire due en 2022 pour EUR 9,7 millions;
- Compensé par le remboursement d'EUR 60,0 millions sur le prêt à terme de 5 ans, EUR 1,7 millions sur le prêt S.R.I.W. et le remboursement intégral d'EUR 5,3 millions des bons du Trésor non garantis.

Le passif locatif à court terme pour EUR 5,4 millions majoré d'EUR 0,6 million (reclassement à long terme pour EUR +5,9 millions compensés par des paiements EUR -5,4 millions).

Les provisions à court terme s'élèvent à EUR 6,5 millions à la fin de 2021, augmenté d'EUR 2,3 millions. L'évolution de l'ensemble des provisions (à court terme et à long terme) est une augmentation d'EUR 2,8 millions) en raison de

- La nouvelle provision pour EUR 4,8 millions principalement pour garanties (EUR 3,5 millions) et contrats déficitaires (EUR 1,2 millions) ;
- Une perte actuarielle sur la prévoyance d'EUR 0,5 million;
- L'utilisation des provisions pour garanties pour EUR -1,4 millions et pour contrats déficitaires pour EUR -0,7 million
- L'annulation des provisions pour garanties pour EUR -0,4 million

Le montant des autres dettes à court terme à la fin 2021 est d'EUR 59,0 millions, ce qui représente une augmentation d'EUR 10,8 millions par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des dettes sociales pour EUR 2,2 millions, l'augmentation d'EUR 4,0 millions des dettes non commerciales (en raison d'un solde important de la taxe sur les ventes aux États-Unis sur une facture client en retard), le reclassement d'une partie de la garantie d'exécution dans le cadre du contrat de licence avec CGN pour EUR 5 millions, l'augmentation des produits différés pour EUR 1,5 millions et l'augmentation d'EUR 0,6 million des subventions en capital reçues mais non utilisées. Cette augmentation est compensée par l'annulation de la dette liée au dépôt en espèces reçu sur un compte bloqué afin de garantir les paiements futurs d'un client pour EUR -2,6 millions.

Les avances reçues sur les contrats en cours à la fin de la 2021 sont d'un montant en EUR 208,1 millions qui représentent une augmentation d'EUR 49,9 millions principalement expliqué par une bonne collecte de trésorerie sur des projets ayant une courbe de trésorerie positive.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe présentés dans le tableau des flux de trésorerie ont augmenté d'EUR 45,4 millions en 2021, principalement en raison de :

- une trésorerie d'exploitation positive d'EUR 87,2 millions principalement liés à l'amélioration du fonds de roulement pour EUR 79,2 millions et du bénéfice net d'EUR 3,9 millions;
- partiellement compensé par un flux de trésorerie de financement d'EUR -36,3 millions liés au remboursement des emprunts et des engagements locatifs pour

- EUR -18,1 millions (passif locatif pour EUR -5,1 millions, EUR 6,0 millions sur le prêt à terme sur 5 ans, EUR 1,7 million sur le prêt S.R.I.W. et EUR 5,3 millions sur les bons du Trésor non garantis), la trésorerie nette des transactions sur actions propres pour EUR -11,2 millions, le dividende versé pour EUR -5,8 millions et les intérêts nets payés pour EUR -2,2 millions, compensée par une augmentation de capital d'EUR 1,0 million;
- et par un cash-flow d'investissement négatif de EUR -8,0 millions principalement liés aux

acquisitions d'actifs corporels et incorporels d' -50,0 millions et l'investissement dans une obligation subordonnée pour l'équivalent d'EUR -4,4 millions, compensée par l'annulation d'un paiement différé suite à la finalisation de la vente de Radiomed pour EUR 1,3 millions.

La trésorerie financière nette a augmenté d'EUR 65,1 millions passant de EUR 65,2 millions à la fin de 2020 à EUR 130,3 millions à la fin de 2021.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement liées aux activités du Groupe s'élèvent à EUR 35,4 millions (11,2% des revenus) en 2021 diminué d'EUR 1,3 millions de crédit d'impôt pour la recherche.

Chez IBA, les frais de recherche sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les charges de développement sont

comptabilisées directement dans le compte de résultat car la nature des coûts de développement capitalisables ne peut être démontrée conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements importants permettent à la Société de rester parmi les leaders mondiaux sur tous les marchés sur lesquels elle opère.

Augmentations de capital et émissions d'options sur actions et d'obligations convertibles – article 7:203 de la CSA

En 2021, IBA a émis un régime d'options d'achat d'actions (appelé le « Régime d'options d'achat d'actions 2021 »). Ces options ne pourront être exercées qu'en 2024. Le capital a été augmenté

au cours de l'année suivant l'exercice d'options sur actions accordées aux employés.

Ceux-ci sont plus détaillés dans l'information générale – Capital Section.

Rachat d'actions propres - article 7:215 du CSA

Au 31 décembre 2021, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait de ce qui suit : « La Société peut, sans autre décision de l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts de bénéfices ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7:215 et suivants de la BCAC) dans une ou plusieurs transactions, jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total de titres émis concernés, pour un équivalent minimum de dix cents (0,10 EUR) et un maximum de vingt pour cent (20 %) de plus que le dernier cours de

l'action. Cette autorisation est accordée pour une période renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication de cette autorisation légale (ou de son renouvellement). (...)"

Au cours de l'exercice 2021, IBA SA, principalement par l'intermédiaire de sa filiale IBA Investments SCRL, a vendu 348.530 actions propres. Au 31 décembre 2021, IBA SA détenait 755 994 actions propres et IBA Investments SCRL, 51 973 actions.

Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat net (section 3:6 du CSA)

ÉTAT DES RÉSULTATS

En 2021, IBA SA a enregistré une perte d'EUR 19,7 millions contre un bénéfice d'EUR 107,5 millions en 2020, soit une variation d'EUR 127,2 millions, expliquée dans les paragraphes suivants.

Le résultat d'exploitation (hors autres produits exceptionnels) est resté stable en passant d'EUR 298,7 millions en 2020 à EUR 294,1 millions en 2021, et ce, malgré le fait que 2020 incluait les recettes liées à l'accord de licence stratégique avec CGN en République populaire de Chine.

La perte opérationnelle s'élève à EUR 13,2 millions en 2021 contre un bénéfice d'EUR 42,5 millions en 2020, en nette diminution d'EUR 55,7 millions. Ceci est à nouveau expliqué par l'accord de la licence stratégique qui a été conclu avec CGN qui a contribué significativement au résultat de 2020.

Les charges d'exploitation ont augmenté d'EUR 51,0 millions en 2021 pour clôturer à EUR 307,3 millions. Les dépenses de R&D d'EUR 38,7 millions en 2021 (EUR 37,2 millions en 2020) ont été capitalisées. Les dépenses de développement capitalisées pour EUR 36,4 millions sont amorties sur trois ans tandis que les dépenses de recherche capitalisées pour EUR 2,3 millions sont immédiatement amorties la même année.

IBA a présenté une perte financière d'EUR 4,3 millions contre un bénéfice d'EUR 68,9 millions en 2020. Une grande partie du bénéfice de 2020

provient de la plus-value non récurrente (EUR 75,0 millions) réalisée à la suite du transfert intersociétés de l'activité Dosimétrie (voir section sur les investissements) dans les sociétés affiliées). La perte de 2021 comprend principalement les charges d'intérêts, les effets de change et les frais bancaires.

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA restent positives.

À la fin de 2021, la Société comptait 10 succursales, dans les endroits suivants: Prague, République tchèque ; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trente, Italie; Séoul, Corée du Sud, Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni; Madrid, Espagne, et Dublin, Irlande. Les succursales ont été créées dans le cadre de l'activité de protonthérapie de la Société (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

La perte de 2021 s'élève à EUR 19,7 millions, le bénéfice reporté des années précédentes est de EUR 181,6 millions, amenant donc un bénéfice total pour l'affectation d'EUR 161,9 millions.

Une réserve indisponible pour les actions propres doit être comptabilisée avec un impact d'EUR 10,9 millions, réduisant les bénéfices reportés à EUR 151,0 millions.

Le Conseil d'administration d'IBA propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de EUR 5,6 millions, et de reporter le montant restant (EUR 145,3 millions) à l'exercice suivant.

BILAN

Actifs immobilisés

Investissements au niveau des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 38,5 millions au 31 décembre 2021 contre EUR 37,5 millions au 31 décembre 2020. Ces

immobilisations incorporelles concernent principalement :

- Les coûts de développement pour EUR 36,1 millions
- Le logiciel pour une valeur nette de EUR 2,4 millions (systèmes SAP, Microsoft, CRM, CMM (maintenance) et PLM

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les coûts de recherche ont été capitalisés et amortis sur l'année depuis le 1er janvier 2016. Les coûts de recherche en 2021 se sont élevés à EUR 2,3 millions et ont été entièrement amortis au cours de l'exercice.

Investissements au niveau des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent EUR 29,1 millions au 31 décembre 2021, soit une augmentation d'EUR 0,3 million d'une année sur l'autre, expliquée par des investissements supplémentaires pour un montant total d'EUR 3,2 millions, principalement en bâtiments, installations et matériel informatique, compensés par EUR 2,9 millions de charge d'amortissement des actifs existants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 145,8 millions en 2021 contre EUR 146,3 millions en 2020, soit une diminution nette d'EUR 0,4 million. Cette diminution est le résultat de la liquidation d'IBA Thaïlande pour EUR 0,4 million.

Outre les participations dans des sociétés liées (EUR 129,2 millions), IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement d'un système de traitement par carbon thérapie
- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par protonthérapie. Les perspectives à court terme pour cette entité restent identique à 2020, la réduction de valeur sur investissement et prêt subordonné pour un montant total d'EUR 3 millions est maintenue.
- Une créance d'EUR 1,5 millions sur la société NHa SA.

D'autres actions et parts:

- Une participation de 11,4% (USD 2 millions, EUR 1,8 millions d'euros) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur israélien de systèmes de protonthérapie à base de laser.
- Une participation de 4,4% (GBP 5 millions, EUR 7,1 millions) acquise en 2015 dans

Proton Partners International Plc, aujourd'hui Rutherford Health Plc, une société cotée en bourse basée au Royaume-Uni, avec laquelle IBA SA a signé des contrats pour la production, l'installation et la maintenance des systèmes ProteusOne® au Royaume-Uni.

Actifs courants

Créances à long terme

Les créances à long terme s'élevaient à EUR 17,6 millions à la fin de 2021, soit une augmentation par rapport à la fin de 2020 (EUR 13,7 millions). Cette augmentation est due à un investissement dans une obligation subordonnée exonérée d'impôt auprès de Proton International Arkansas LLC pour un montant d'USD 5 millions (EUR 4,4 millions à la date de clôture). Le montant restant est principalement constitué d'un crédit d'impôt reçu pour les activités de Recherche et Développement ('CIRD'). Étant donné que ces activités de R&D restent d'une année sur l'autre à un niveau comparable, le crédit d'impôt reste également stable.

Inventaires et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à EUR 116,9 millions en 2021 contre EUR 110,2 millions en 2020. Les approvisionnements et en-cours de fabrication ont diminué d'EUR 12,0 millions. Les commandes en cours d'exécution ont augmenté d'EUR 39,3 millions à EUR 58,1 millions. Depuis 2016, les montants des commandes en cours d'exécution et des acomptes reçus sur commandes sont comptabilisées en position nette au niveau de chaque projet. Lorsque les projets ont des acomptes reçus inférieurs à la valeur des commandes en cours d'exécution, ceux-ci sont inclus avec une position nette 'commandes en cours d'exécution' dans cette section du bilan.

Créances à un an au plus

On constate une diminution d'EUR 39,5 millions des créances à court terme qui passent d'EUR 152,5 millions en 2020 à EUR 113,0 millions en 2021. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des créances clients et principalement par la diminution d'EUR 44,1 millions des comptes clients tiers.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 11,5 millions en 2021 et correspondent aux actions propres.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à EUR 135,1 millions à fin 2021, soit une forte augmentation par rapport au solde de fin d'exercice précédent d'EUR 111,5 millions. Le principal facteur de cette augmentation a été l'excelente collection sur créances au cours de 2021.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif restent stables d'année en année avec un solde d'EUR 11,8 millions à fin 2021, soit une diminution par rapport à 2020 d'EUR 0,8 million. Ces comptes sont utilisés pour s'assurer que les revenus et les charges sont correctement reconnus dans l'exercice en cours.

Passif

Capitaux propres

Capital souscrit et prime d'émission

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,4 millions au 31 décembre, 2021, une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 42,8 millions. Le capital souscrit et les primes d'émission ont augmenté comme les options d'achat d'actions dans le cadre des régimes offerts au personnel ont été exercées pendant 2021.

IBA SA a actuellement quatre plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2021. Les deux plans pour 2014 et 2015 expirent le 30 juin 2024. En juin 2020, un nouveau plan d'options avait été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030. En janvier 2021, un autre plan d'options d'achat d'actions a été émis pour des options sur actions à moyen terme expirant en décembre 2026. Pour les deux plans, aucune nouvelle action ne sera créée(mais sera réglée au moyen d'actions propres acquises par la société).

L'attribution du résultat proposé à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Augmentation de la réserve indisponible par les actions propres pour un montant d' EUR 10,9 millions ;
- Distribution de dividendes d' EUR 5,6 millions ;
- Bénéfice reporté au titre de l'exercice 2021 d' EUR 145,3 millions.

Actions propres

IBA SA détient 755 994 actions propres au 31 décembre 2021, contre 41 097 en 2020 (22 272 actions étaient détenues pour le compte de d'anciens membres du personnel à la fin de 2020). La valeur de ces actions propres s'élève à EUR 11,5 millions au 31 décembre 2021.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 9,8 millions en 2021 contre EUR 4,0 millions en 2020. Celles-ci correspondent principalement à des provisions pour garanties techniques et pour garanties d'exécution des commandes ainsi que pour les plans d'options d'achat d'actions émis.

Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an en 2021 s'élèvent à EUR 188,8 millions comparés à EUR 198,7 millions en 2020 une baisse nette d' EUR 9,9 millions :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont diminué d' EUR 10,6 millions et s'élèvent à EUR 40,3 millions:
 - Un prêt de la S.R.I.W. (EUR 10,9 millions) et de la SFPI (EUR 4,0 millions). La diminution par rapport à l'année dernière concerne une partie du prêt SRIW (EUR 2,7 millions) et du prêt SFPI (EUR 1,0 million) qui seront remboursées au cours de l'année 2022.
 - Dette de crédit-bail (EUR 10,4 millions).
 - Un prêt à terme d'institutions financières (EUR 15 millions)
- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 130,3 millions en 2021 contre EUR 119,6 millions en 2020
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 18,1 millions et concernent généralement des avances remboursables et des prêts intragroupe.

Dettes à court terme

Dettes à un an au plus représentent EUR 164,0 millions en 2021 contre EUR 131,2 millions en 2020 :

- Les dettes à long terme arrivant à échéance au cours de l'année s'élèvent à EUR 5,6 millions en 2021 (cf. emprunt obligataire privé mentionné ci-dessus)
- Les prêts bancaires à court terme s'élèvent à EUR 6 millions en 2021 (inchangé par rapport à 2020)
- Les dettes envers les sociétés affiliées représentent EUR 8,9 millions en 2021 contre EUR 7,2 millions en 2020
- Les dettes commerciales représentent EUR 50,1 millions en 2021, soit une légère

dminution d' EUR 4,1 millions par rapport à 2020

- Les acomptes sur commandes à court terme ont augmenté par rapport à 2020 : en 2021, ils s'élèvent à EUR 62,5 millions contre EUR 28,9 millions en 2020
- Les dettes fiscales et sociales ont légèrement augmenté (EUR 19,7 millions), ce qui représente une augmentation d' EUR 2,7 millions par rapport à l'année précédente (EUR 17,0 millions en 2020).
- Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 5,6 millions) ainsi qu'une garantie pour lettre de crédit pour un montant d'EUR 5 millions.

Instruments financiers (article 3:6, §1, 8°, de la CSA)

Les principaux instruments financiers sont constitués de prêts inter-entreprises, de prêts bancaires, de soldes bancaires et de prêts bancaires et/ou dépôts intragroupe. L'objectif principal de ces instruments financiers est de lever des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société a également d'autres actifs et passifs financiers tels que des créances commerciales et des dettes, qui découlent directement de son activité.

En outre, la Société a également des contrats de change externes qui sont conclus au niveau de la Société dans le but de couvrir les opérations contre les risques de change sur les actifs, les passifs ou les transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale de gestion des risques financiers met l'accent sur le caractère imprévisible des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les

résultats financiers. IBA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Des règles sont en place qui établissent des principes écrits pour la gestion des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec la Société.

Plus des détails sur la gestion des risques financiers sont disponibles dans le chapitre « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 : 6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 122.

Acquisitions significatives et cessions en 2021

Aucune acquisitions et cessions significatives en 2021.

Perspectives générales pour 2022

Les solides performances d'IBA dans tous les secteurs d'activité ont continué à s'accélérer en 2022. Notre pipeline est extrêmement actif, surtout aux États-Unis et en Asie, et, associé à notre source croissante de revenus prévisibles, nous offre une visibilité importante pour le futur. Pour l'avenir, nous constatons un potentiel d'une nouvelle accélération des prises de commandes, plus particulièrement dans les activités de protonthérapie et de stérilisation, ce qui stimulerait la croissance de notre chiffre d'affaires et des bénéfices nets. Parallèlement à cette croissance organique, nous présentons un bilan très solide qui nous aidera à rechercher

des opportunités externes génératrices de valeur en vue de maintenir une croissance durable.

Cependant, la situation actuelle qui s'est développée au cours des dernières semaines en Ukraine, ajoutée à certaines complexités liées à la pandémie, a une fois de plus créé des incertitudes économiques. Par conséquent, nous ne sommes toujours pas en mesure de fournir des prévisions fiables à ce stade.

IBA SA

Etats financiers annuels [section 3:1 du CSA]

Conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, selon le Code belge des sociétés et associations, les états suivants représentent une version abrégée des états financiers annuels. Le texte intégral est disponible sur demande au siège de la Société et sera déposé auprès de la

Banque nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas toutes les annexes et le rapport de l'auditeur, qui a exprimé une opinion sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2020	2021
ACTIFS IMMOBILISÉS	212 598	213 375
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations incorporelles	37 536	38 468
Immobilisations corporelles	28 778	29 058
Terrains et constructions	10 566	10 917
Installations, machines et outillages	2 601	2 493
Mobilier et matériel roulant	1 821	2 337
Location-financement et droits similaires	12 983	12 561
Immobilisations en cours et acomptes versés	807	750
Immobilisations financières	146 284	145 849
Entreprises liées	129 642	129 254
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	7 630	7 630
Autres immobilisations financières	9 012	8 965
ACTIFS CIRCULANTS	401 165	405 948
Créances à plus d'un an	13 747	17 550
Stocks et commandes en cours d'exécution	110 206	116 939
Stocks	70 866	58 856
Commandes en cours d'exécution	39 340	58 083
Créances à un an au plus	152 528	113 038
Créances commerciales	136 903	92 842
Autres créances	15 625	20 196
Placements de trésorerie	578	11 521
Valeurs disponibles	111 520	135 072
Comptes de régularisation	12 586	11 828
TOTAL DE L'ACTIF	613 763	619 323

PASSIF (EUR 000)	2020	2021
CAPITAUX PROPRES	276 792	253 120
Capital	42 294	42 413
Primes d'émission	41 978	42 836
Réserves	5 012	15 954
Réserve légale	4 229	4 230
Réerves indisponibles	580	11 521
Réerves immunisées	203	203
Résultat reporté	181 590	145 328
Subsides en capital	5 918	6 589
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	4 048	9 799
DETTES	332 923	356 404
Dettes à plus d'un an	198 691	188 778
Dettes financières	50 902	40 327
Acomptes reçus sur commandes	119 586	130 318
Autres dettes	28 203	18 133
Dettes à un an au plus	131 161	164 007
Dettes financières - partie courante des dettes financières à long terme	8 863	5 628
Dettes financières – courantes	13 164	14 910
Dettes commerciales	54 224	50 146
Acomptes reçus sur commandes	28 858	62 474
Dettes fiscales, salariales et sociales	16 971	19 688
Autres dettes	9 081	11 161
Comptes de régularisation	3 071	3 619
TOTAL DU PASSIF	613 763	619 323

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2020	2021
Ventes et prestations	298 717	294 116
Chiffre d'affaires	218 854	210 126
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	-13 452	-15 997
Production immobilisée	37 245	38 734
Autres produits d'exploitation	56 070	61 253
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coûts des ventes et des prestations (-)	-256 251	-307 298
Approvisionnements et marchandises	-57 719	-87 846
Services et biens divers	-87 883	-97 294
Rémunérations, charges sociales et pensions	-71 952	-77 616
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-38 414	-41 202
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-687	3 616
Provisions pour risques et charges	2 433	-5 778
Autres charges d'exploitation	-565	-1 146
Charges d'exploitation non récurrentes	-1 464	-32
Bénéfice/(perte) d'exploitation	42 466	-13 182
Produits financiers	79 916	4 446
Produits des immobilisations financières	0	0
Produits des actifs circulants	531	439
Autres produits financiers	4 673	3 527
Produits financiers non récurrents	74 712	480
Charges financières (-)	-10 981	-8 701
Charges des dettes	-2 034	-2 132
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0
Autres charges financières	-5 944	-6 064
Charges financières non récurrents	-3 003	-505
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	111 401	-17 437
Impôts sur le résultat (-) (+)	-3 870	-2 285
Bénéfice/(perte) de l'exercice	107 531	-19 722
Transferts aux réserves immunisées (-)	0	0
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	107 531	-19 722

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2020	2021
Bénéfice/(perte) à affecter	187 604	161 868
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	107 531	-19 722
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	80 073	181 590
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0
Au capital et aux primes d'émission	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	10 942
Bénéfice/(perte) à reporter	181 590	145 328
Bénéfice à distribuer	6 014	5 598
Dividendes	6 014	5 598

ÉTAT DU CAPITAL	MONTANT (EUR 000)	2020		2021	
		NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D'ACTIONS	
Capital social					
Capital souscrit					
Au terme de l'exercice précédent	42 294			42 294	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	0	0		119	84 798
Au terme de l'exercice	42 294			42 413	
Représentations du capital					
<i>Catégories d'actions</i>					
Ordinaires sans désignation de valeur nominale	24 293	17 431 431		24 412	17 516 229
Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	18 001	12 702 489		18 001	12 702 489
<i>Actions nominatives ou au porteur</i>					
Nominatives		8 145 467			8 145 467
Au porteur		21 988 453			22 073 251
Actions propres detenues par					
La société elle-même	89	41 097		1 061	755 994
Ses filiales	577	410 852		73	51 973
<i>Engagements d'émission d'actions</i>					
Suite à l'exercice de droits de souscription					
Nombre de droits de souscription en circulation		540 608			1 119 153
Montant du capital à souscrire	0			0	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		183 608			98 810
Capital autorisé non souscrit	0			0	

Etats financiers

CONSOLIDÉS

IFRS pour l'exercice cloturé au

31 décembre 2021

Introduction

Ion Beam Applications SA (la « Société » ou la « Société Mère »), fondée en 1986, et ses filiales (ensemble, le « Groupe » ou « IBA ») s’engagent pour le progrès technologique dans le domaine du diagnostic et du traitement du cancer et fournissent des solutions efficaces, fiables et d’une précision inégalée. IBA propose également des solutions innovantes pour l’hygiène et la sécurité au quotidien.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L’adresse de son siège social est Chemin du Cyclotron, 3 ; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Ion Beam Applications SA est la société mère du groupe et la société mère ultime.

La Société est cotée à la bourse paneuropéenne Euronext (compartiment B) et est incluse dans l’indice BEL Mid.

En conséquence, IBA s’est engagée à respecter certaines règles qui améliorent la qualité des informations financières mise à disposition du marché. Ces règles incluent :

- La publication de son rapport annuel, y compris de ses états financiers consolidés annuels audités, dans un délai de quatre mois à compter de la fin de l’exercice;
- La publication d’un rapport semestriel condensé couvrant les six premiers mois de l’exercice dans un délai de deux mois à compter de la fin du deuxième trimestre ;
- La publication de ses états financiers consolidés semestriels et annuels condensés sous IFRS comme adoptés par l’UE;
- L’audit de ses états financiers consolidés annuels par ses auditeurs dans le respect des normes internationales d’audit édictées par l’IFAC (International Federation of Accountants).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d’administration le 12 avril 2022.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
ACTIF			
Goodwill	7	3 821	3 821
Autres immobilisations incorporelles	7	4 527	3 790
Immobilisations corporelles	8	18 329	19 081
Droits d'utilisation d'actifs	24.1	29 266	29 566
Sociétés mises en équivalence	9	1 273	20
Autres investissements	9	13 088	12 923
Actifs d'impôts différés	10	7 797	8 642
Actifs financiers à long terme	21	600	13
Autres actifs à long terme	11	19 767	41 032
Actifs non courants		98 468	118 888
Stocks	12	84 458	74 874
Actifs sur contrats	13	30 110	35 639
Créances commerciales	14	103 400	75 809
Autres créances	14	39 071	41 489
Actifs financiers à court terme	21	1 578	82
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	153 911	199 270
Actifs courants		412 528	427 163
TOTAL DE L'ACTIF		510 996	546 051
PASSIF			
Capital souscrit	16.1	42 294	42 413
Primes d'émission	16.1	41 978	42 836
Actions propres	16.1	-5 907	-12 613
Réserves	17	17 152	8 348
Écarts de conversion	17	-5 569	-6 315
Résultats reportés	17	51 883	51 227
Capitaux propres et réserves		141 831	125 896
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FONDS PROPRES		141 831	125 896
Dettes financières à long terme	18	41 174	29 937
Dettes de location à long terme	24.2	24 598	23 943
Provisions à long terme	19	7 879	8 411
Passifs financiers à long terme	21	3	654
Passifs d'impôts différés	10	521	197
Autres dettes à long terme	20	19 278	8 450
Passifs non courants		93 453	71 592
Dettes financières à court terme	18	15 557	9 734
Dettes de location à court terme	24.2	4 797	5 362
Provisions à court terme	19	4 169	6 467
Passifs financiers à court terme	21	57	6 996
Dettes commerciales	22	41 858	47 731
Dettes fiscales		2 892	5 173
Autres dettes	23	48 212	58 988
Passifs sur contrats	13	158 170	208 112
Passifs courants		275 712	348 563
TOTAL DETTES		369 165	420 155
TOTAL DU PASSIF		510 996	546 051

Les notes allant de la page 104 à 168 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Ventes d'équipements et de licences	4	194 002	188 192
Prestations de services	4	117 953	124 772
Total des ventes et services	4	311 955	312 964
Coût des ventes et prestations (-)	4	-175 900	-205 270
Marge brute	4	136 055	107 694
Frais de ventes et marketing (-)		-20 735	-19 337
Frais généraux et administratifs (-)		-41 792	-39 834
Frais de recherche et développement (-)		-33 122	-34 013
Autres charges d'exploitation (-)	25.1	-442	-1 038
Autres produits d'exploitation	25.2	65	0
Résultat opérationnel (EBIT)	4	40 029	13 472
Charges financières (-)	26.1	-6 264	-10 439
Produits financiers	26.2	2 516	6 475
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mises en équivalence	9.1	-3 227	-1 253
Résultat avant impôts		33 054	8 255
Charges/(produits) d'impôts	27	-1 133	-4 376
Résultat de la période		31 921	3 879
Attribuable aux :			
Propriétaires de la Société mère		31 921	3 879
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action (EUR par action)	35		
De base		+1,0773	+0,1318
Dilué		+1,0743	+0,1286

État consolidé du résultat global pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

(EUR 000)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Gain/(perte) de la période		31 921	3 879
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs			
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		-2 259	113
- Différences de change liées aux investissements net		193	-859
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	17	3 265	-8 969
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		1 199	-9 715
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs:			
- Revalorisation à la juste valeur des autres investissements	9.2	-2 108	-165
- Mouvements des avantages postérieurs à l'emploi	28	-506	-514
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		-2 614	-679
Autre résultat global total de l'exercice		-1 415	-10 394
Résultat global total de l'exercice		30 506	-6 515

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital souscrit (Note 16.1)	Primes d'émission (Note 16.1)	Actions propres (Note 16.1)	Réserves de couverture (Note 17)	Autres réserves – Plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions (Note 16.2)	Autres réserves - Régimes à prestations définies (Note 28)	Autres réserves - régimes de réévaluation (Note 9)	Autres réserves - autres	Écarts de conversion (Note 17)	Résultats reportés (Note 17)	TOTAL Fonds propres
EUR 000											
Au 1er janvier 2020	42 294	41 978	-8 502	-2 736	15 714	-3 044	6 287	154	-3 503	22 700	111 342
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 921	31 921
Autres éléments du résultat global de la période I	0	0	0	3 265	0	-506	-2 108	0	-2 066	0	-1 415
Résultat global total de la période	0	0	0	3 265	0	-506	-2 108	0	-2 066	31 921	30 506
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 254	-2 254
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	126	0	0	0	0	0	126
Augmentation/(réduction) de capital/primes d'émission (note 1)	0	0	2 595	0	0	0	0	0	0	-507	2 088
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23
Au 31 décembre 2020	42 294	41 978	-5 907	529	15 840	-3 550	4 179	154	-5 569	51 883	141 831
Au 1er janvier 2021	42 294	41 978	-5 907	529	15 840	-3 550	4 179	154	-5 569	51 883	141 831
Bénéfice/(perte) de la période (note 4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 879	3 879
Autres éléments du résultat global de la période	0	0	0	-8 969	0	-514	-165	0	-746	0	-10 394
Résultat global total de la période	0	0	0	-8 969	0	-514	-165	0	-746	3 879	-6 515
Augmentation de capital	119	858	0	0	0	0	0	0	0	0	977
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 934	-5 934
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 16.2)	0	0	0	0	844	0	0	0	0	0	844
Achat d'actions propres	0	0	-11 227	0	0	0	0	0	0	0	-11 227
Cession d'actions propres	0	0	4 521	0	0	0	0	0	0	1 404	5 925
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	-5
Au 31 décembre 2021	42 413	42 836	-12 613	-8 440	16 684	-4 064	4 014	154	-6 315	51 227	125 896

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		31 921	3 879
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations corporelles	8, 24.1	8 775	8 370
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	7.2	3 184	1 523
Réductions de valeur sur créances	14,1	2 898	-287
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		-547	704
Variations des provisions	19	3 458	4 278
Impôts différés		-1 457	-890
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	3 227	1 253
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	29,1	-1 075	-11 116
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		50 384	7 714
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		20 794	29 362
Stocks et commandes en cours		26 056	48 040
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		2 165	16 180
Autres actifs/passifs à court terme		-24	-14 338
Variation du fonds de roulement		48 991	79 244
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 132	-1 800
Charges d'intérêts		2 309	2 546
Produits d'intérêts		-127	-491
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		100 425	87 213
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-2 555	-4 245
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7.2	-1 446	-784
Ventes d'immobilisations corporelles		0	33
Mise à disposition de trésorerie sur les cessions de filiales des années précédentes		0	1 271
Investissements dans des obligations subordonnées à long terme.		0	-4 415
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		0	119
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	-1 600	0
Autres flux d'investissement		0	-4
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-5 601	-8 025
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts et dettes de location	18	25 508	0
Remboursements d'emprunts	18	-4 734	-12 984
Remboursements du principal des dettes de location et loyers de sous-location perçus	24.2	-5 254	-5 142
Intérêts payés		-2 298	-2 694
Intérêts reçus		127	491
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	0	977
Dividendes payés		-2 254	-5 785
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		2 088	-11 227
Autres flux de financement	29	185	83
Variation nette de la trésorerie de financement		13 368	-36 281
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		46 090	153 911
Variation nette de trésorerie		108 192	42 907
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-371	2 452
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	15	153 911	199 270

Notes aux états

FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes

1.	Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au groupe	115
2.	Description des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)	134
3.	Estimations et jugements comptables déterminants.....	138
4.	Secteurs d'exploitation	142
5.	Liste des filiales et des participations comptabilisées en actions	147
6.	Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du groupe	148
7.	Goodwill et autres immobilisations incorporels	149
8.	Immobilisations corporelles	151
9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres investissements	152
10.	Impôts différés	155
11.	Autres actifs à long terme	156
12.	Inventaires	156
13.	Actifs sur contrat et passifs sur contrat	156
14.	Créances commerciales et autres créances	157
15.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	159
16.	Capital et plans fondés sur actions	160
17.	Reserves	162
18.	Dettes financières.....	163
19.	Provisions à long terme et à court terme	166
20.	Autres dettes à long terme	167
21.	Autres instruments financiers	168
22.	Dettes commerciales	169
23.	Autres dettes	169
24.	Locations	169
25.	Autres charges et produits d'exploitation	173
26.	Charges et produits financiers	173
27.	Impôts.....	174
28.	Avantages au personnel	174
29.	Tableau de financement.....	176
30.	Litige	178
31.	Engagements et actifs éventuels	178
32.	Transactions entre parties liées	178
33.	Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes.....	180
34.	Événements postérieurs à la clôture des comptes	181
35.	Résultat par action	181
36.	Glossaire des mesures alternatives de performance (MAP)	182
37.	Rapport de l'auditeur sur les états financiers consolidés.....	184

1. Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au groupe

1.1. INTRODUCTION

Les principaux règles comptables IFRS appliqués par le Groupe lors de la préparation

des états financiers consolidés IFRS sont présentés ci-dessous.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés d'IBA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle du coût historique, à l'exception des instruments financiers (dérivés, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le compte de résultat) qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, qui est la devise fonctionnelle du groupe.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des droits constatés (« accrual basis ») et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines présentant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

1.2.1 Changements dans les méthodes comptables

Les méthodes comptables adoptées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2021 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2020, à l'exception de

l'adoption de nouvelles normes et interprétations en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

1.2.2 Normes publiées et en vigueur

Le Groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements, qui entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles à compter du 1er janvier 2021 ou après cette date. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Bien que ces nouvelles normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2021, elles n'ont pas d'incidences importantes sur les états financiers consolidés du Groupe. La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrites ci-dessous :

- Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2), entrées en vigueur le 1er janvier 2021
- Modifications IFRS 16 – Avantages locatifs liés à la COVID-19

Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêts de référence (Phase 2)

Les amendements prévoient des allégements temporaires qui traitent des effets sur l'information financière lorsqu'un taux interbancaire offert (IBOR) est remplacé par un taux d'intérêt presque sans risque (RFR).

En particulier, les amendements comprennent un expedient pratique pour exiger que les

changements contractuels, ou les modifications des flux de trésorerie qui sont directement requis par la réforme, soient traités comme suit : les modifications apportées à un taux d'intérêt variable, équivalent à un mouvement du taux d'intérêt du marché, ainsi qu'un allègement de la cessation des relations de couverture, ce qui permet d'apporter les changements requis par la réforme de l'IBOR aux désignations de couverture et à la documentation de couverture sans que la relation de couverture ne soit interrompue. Les changements autorisés comprennent la redéfinition du risque couvert pour faire référence à un RFR et la redéfinition de la description des instruments de couverture et/ou des éléments couverts pour refléter le RFR.

Les modifications sont obligatoires et entrent en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2021 ou après cette date, l'application anticipée étant autorisée.

La pratique actuelle du Groupe étant conforme à ces modifications, celles-ci n'ont eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Amendements à IFRS 16 – COVID 19 CONCESSIONS DE LOYER

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés à la COVID-19.

L'amendement exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de la COVID-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location.

La modification apportée à l'IFRS 16 consiste à aider les preneurs à comptabiliser les allègements de loyer directement liés à la COVID-19. Selon cette modification, les preneurs qui appliquent l'IFRS 16 bénéficient d'une exemption facultative leur permettant de ne pas appliquer les dispositions sur les modifications de contrat de location pour comptabiliser les allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la COVID-19. Un preneur appliquant cet amendement comptabilise tout changement apporté aux paiements de loyers en raison de l'allègement de loyer comme il le ferait par application de la présente norme si ce changement n'était pas une modification de contrat de location. Cette modification a prolongé l'allègement d'un an

pour couvrir les loyers qui ne réduisent que les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2022.

L'amendement s'applique aux périodes de déclaration annuelles à partir du 1er avril 2021.

Cependant, le Groupe n'a pas reçu de concessions de loyer liées à la COVID-19, mais prévoit d'appliquer l'expédient pratique si cela devient applicables dans le délai d'application autorisé.

1.2.3 Normes publiées mais pas encore en vigueur

Les nouvelles normes ainsi que les amendements et interprétations qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe sont décrites ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

- IFRS 17 *Contrats d'assurance*, en vigueur le 1er janvier 2023
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'Entreprises* – référence au cadre conceptuel, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, en vigueur le 1er janvier 2023
- Amendements à IAS 16 *Immobilisations corporelles* – Produit avant utilisation prévue, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IAS 37 *Contrats onéreux* – Coûts à prendre en considération, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* – Commissions dans le cadre « 10% » pour la décomptabilisation des passifs financiers, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IAS 41 *Agriculture* – Imposition des évaluations à la juste valeur, en vigueur le 1er janvier 2022 – non pertinent pour les activités de IBA
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* – Définition des estimations comptables, en vigueur le 1er janvier 2023

IFRS 17 Contrats d'assurance

IFRS 17 est une nouvelle norme comptable pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et l'information, remplaçant IFRS 4.

Le groupe n'émet pas de contrat d'assurance, les garanties financières qui peuvent être émises par le Groupe sont traitées comme des instruments financiers conformément à la norme IFRS 9. Le groupe ne s'attend pas à des impacts sur des états financiers consolidés.

Amendements à IFRS 3 regroupements d'entreprises – référence au cadre conceptuel

Les changements dans la référence au cadre conceptuel (amendements à IFRS 3) :

- Mise à jour de la norme IFRS 3 afin qu'elle fasse référence au Cadre conceptuel de 2018 au lieu du Cadre de 1989;
- Ajout à IFRS 3 d'une exigence selon laquelle, pour les transactions et autres événements entrant dans le champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21, un acquéreur applique cette norme plutôt que le cadre conceptuel en identifiant les passifs qu'il a assumés lors d'un regroupement d'entreprises ; et
- Ajout à IFRS 3 d'une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne reconnaît pas les actifs éventuels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les entreprises sont tenues d'appliquer ces modifications à une entreprise dont l'acquisition a eu lieu à partir à du 1er janvier 2020 ou après cette date. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne s'appliqueront qu'aux futurs regroupements d'entreprises du Groupe.

Amendements à IAS 1 classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications clarifient les exigences de classification des passifs comme courants ou non courants. Plus précisément, les amendements clarifient :

- Qu'entend-on par droit de différer le règlement
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting

- Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exercera son droit de report
- Que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres, les conditions d'un passif n'auraient pas d'incidence

Ces amendements s'appliquent notamment au test des covenants financiers. Une entité devrait présenter un passif comme courant à la fin de la période de reporting, s'il ne respecte pas le covenant, même si le test n'est requis qu'à une date postérieure à la date de reporting.

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 ou après cette date et doivent être appliquées rétrospectivement. La pratique actuelle du groupe étant conforme aux amendements, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation du produit

Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en déduction du coût de l'immobilisation. À la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.

Les amendements doivent être appliqués pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement conformément à IAS 8, mais uniquement aux immobilisations transférées vers le site ou mise en état durant les exercices qui font partie des états financiers de la période de première application des amendements. Une application anticipée est autorisée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, le Groupe ne prévoit aucun effet sur ses états financiers consolidés.

Amendements à IAS 37 contrats onéreux – coûts à prendre en considération

Les modifications apportent des précisions sur les « coûts d'exécution d'un contrat », lorsqu'il s'agit d'évaluer si un contrat est onéreux ou déficitaire, comprennent à la fois :

- les coûts supplémentaires – par exemple la main-d'œuvre directe et les matériaux; et

- une allocation d'autres coûts directs – par exemple une allocation de la dotation aux amortissement pour une immobilisation corporelle utilisée dans l'exécution du contrat

Ces amendements sont effectifs pour les périodes à compter du 1er janvier 2022 ou après cette date. Étant donné que la pratique actuelle du groupe est conforme aux modifications, le Groupe ne prévoit aucun effet sur ses états financiers consolidés.

Amendements à IFRS 9 instruments financiers – commission dans le cadre du test « 10 % » pour la décomptabilisation des passifs financiers

Pour déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé, une entité évalue si les conditions sont substantiellement différentes. L'amendement à IFRS 9 clarifie les commissions qu'une entreprise inclut lors de la réalisation de cette évaluation. Ces frais ne comprennent que ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur ou en leur nom.

La modification est en vigueur pour les périodes de reporting annuelle commençant le 1er janvier 2022 ou après cette date avec une adoption anticipée autorisée. Le Groupe appliquera les amendements aux passifs financiers qui seront modifiés ou échangés à partir du 1er janvier 2022.

Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements dans les estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables

L'IASB a publié les amendements apportés à IAS 8, dans lesquelles il a introduit une définition d' « estimation comptable ». Les amendements clarifient la distinction entre les changements dans les estimations comptables, les changements dans les méthodes comptables et la correction des erreurs. En

outre, ils clarifient la façon dont les entités utilisent les techniques de mesure et les entrées pour élaborer des estimations comptables.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelle commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements de l'estimation de la comptabilité qui se produisent au début de cette période ou après cette période.

Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe, car les clarifications confirment les pratiques actuelles du Groupe.

Amendements à IAS 1 et de l'énoncé de pratiques IFRS 2 - Divulgation des méthodes comptables

L'IASB fournit des lignes directrices et des exemples pour aider les entités à appliquer des jugements de matérialité relative aux informations sur les méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables qui sont plus utiles en remplaçant l'obligation pour les entités de divulguer leurs conventions comptables «significatives » par l'obligation de divulguer leurs méthodes comptables «matériels» et l'ajout de lignes directrices sur la façon dont les entités appliquent le concept de matérialité relative dans la prise de décisions concernant les informations relatives aux conventions comptables.

Les amendements à IAS 1 sont les suivantes : direction applicable pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date avec application autorisée sachant qu'aucune date d'entrée en vigueur pour ces modifications sont nécessaires.

Le Groupe évalue actuellement l'impact des amendements afin de déterminer l'impact qu'elles auront sur les Informations des méthodes comptables du Groupe.

1.3. BASE DE CONSOLIDATION

La société mère et toutes ses filiales contrôlées sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 Filiales

Les actifs et passifs, droits et engagements, produits et charges de la Société mère et des

filiales faisant l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidés par la méthode d'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entreprise, si et seulement si, le Groupe a : le pouvoir sur l'entreprise (c'est-à-dire les droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités

principales de l'entreprise); des obligations ou des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entreprise ; et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influencer les rendements de l'entreprise.

Ce contrôle est considéré comme étant effectif lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire. Pour évaluer le contrôle effectif du Groupe sur une entité, on prend en compte l'existence et l'effet des droits de vote pouvant être exercés ou convertis au moment de l'évaluation.

La consolidation d'une filiale a lieu à partir de sa date d'acquisition. Il s'agit de la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de l'entité acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de la date d'acquisition, la Société mère (l'acquéreur) inclut dans le compte de résultats consolidé les performances financières de l'entité acquise et comptabilise dans la situation financière consolidée les actifs et passifs acquis (à leur juste valeur), y compris le goodwill généré par l'acquisition. Les filiales font l'objet d'une déconsolidation à partir de la date de perte de contrôle.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation:

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminés ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle » des capitaux propres.
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du Groupe est représentée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » ;
- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminées.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 Entreprise associées

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise (cf.sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20 % des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexiste lorsque les parts détenues représentent moins de 20 %. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence : les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (sous la rubrique « Sociétés mise en équivalence ») à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités selon les IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Quote-part dans le bénéfice/(perte) des sociétés mises en équivalence ».

Les profits et les pertes résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

1.3.3 Entités contrôlées conjointement

Comme pour les entreprises associées, la méthode de la mise en équivalence est utilisée pour les accords de coentreprise du Groupe qui sont classés comme des Joint ventures.

Actuellement, le Groupe ne détient pas de participation dans des Joint ventures.

1.3.4 Traitement des goodwill ou des goodwill négatifs

Les regroupements d'entreprises sont une transaction ou un autre événement dans lequel un acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en oeuvre et gérés ensemble afin de fournir un rendement ou tout autre avantage économique à ses investisseurs. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus après le 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« Purchase Method »). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. La différence entre ces deux valeurs représente un goodwill.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent). Le goodwill négatif est comptabilisé comme bénéfice.

1.3.5 Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans l'état de la situations financières est déduit des fonds propres (« modèle de l'entité économique »).

1.3.6 Conversion des états financiers des opérations étrangères

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs monétaires que non monétaires sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Taux de clôture au 31 Décembre 2020	Taux moyen annuel 2020	Taux de clôture au 31 Décembre 2021	Taux moyen annuel 2021
USD	1,2271	1,1427	1,1326	1,1831
SEK	10,0343	10,5535	10,2503	10,1420
CNY	8,0225	7,8679	7,1947	7,6318
INR	89,6605	84,3159	84,2292	87,3256
RUB	91,4671	82,5414	85,3004	87,1639
JPY	126,4900	121,7617	130,3800	129,8215
CAD	1,5633	1,5289	1,4393	1,4829
GBP	0,8990	0,8890	0,8403	0,8598
ARS	103,1526	80,7564	116,4634	112,2964
THB	36,7270	35,6316	37,6530	37,7450
SGD	1,6218	1,5729	1,5279	1,5906
EGP	19,2623	18,0104	17,7837	18,5345
TWD	34,4332	33,5753	31,4035	33,0330
KRW¹	1 336,0000	1 357,0051	1 346,3800	1 352,5865
GEL²	3,9878	3,8305	3,4820	3,7816

¹ Taux moyen est calculé sur base de 8 mois d'activités en 2020

² Taux moyen est calculé sur base de 4 mois d'activités en 2020

1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

- (1) Cette immobilisation est identifiable, c'est-à-dire lorsqu'elle est aliénable (elle peut être vendue, transférée ou cédée sous licence) ou lorsqu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux;
- (2) Qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA;
- (3) IBA peut contrôler la ressource; et
- (4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels que les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produits ou projet d'IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir : la faisabilité technique du projet, son intention de mener à bien les développements, comment l'immobilisation incorporel générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple : l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporel elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures dont l'objectif est de maintenir (plutôt qu'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et sont appliqués avec prudence.

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation en appliquant la méthode linéaire.

Les durées de vie d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATION INCORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Coûts du développement des produits Coûts de développement informatique pour les principaux logiciels (p. ex. ERP).	3 ans, sauf si une durée d'utilisation plus longue est justifiée (n'excédant toutefois pas 5 ans)
Autres logiciels Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires.	5 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue est justifiée 3 ans 3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue est justifiée

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisé est disponible à l'usage, par exemple lorsqu'il se trouve à l'emplacement et dans les conditions nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la Direction afin d'obtenir une correspondance appropriée des coûts et des recettes.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus).

Les frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état du site (dans

la mesure où un tel coût est comptabilisé comme une provision).

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation et de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATION CORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Terrain	Non déprécié
Construction bureau	33 ans
Construction industriel	33 ans
Cyclotrons et chambres fortes	15 ans, sauf en cas de circonstances spécifiques rare où une différence de durée d'utilité est justifiée
Equipment de laboratoire	5 ans
Autre Equipment technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour la maintenance)
Mobilier et équipements	5 à 10 ans
Matériel roulant	2 à 5 ans

1.6. LOCATIONS

Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est un contrat de location. Autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

1.6.1 Groupe en tant que locataire

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location portant sur des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes de location pour effectuer des paiements de location et des droits d'utilisation d'actif représentant le droit d'utilisation d'actifs sous-jacents.

Droits d'utilisation d'actifs

Le Groupe comptabilise les actifs liés aux droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de la valeur cumulés et ajustés de toute réévaluation des dettes de location. Le coût du droit d'utilisation d'actifs comprend le montant des dettes de location comptabilisées, le coût direct initial engagé et les paiements de location effectués à la date de début du contrat ou avant, moins les incitatifs à la location reçus. Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité estimée des actifs.

DROIT D'UTILISATION D'ACTIFS	Base de depreciation
Terrain	99 ans
Constructions	1 à 15 ans
Appartements	1 à 4 ans
Machines	3 à 9 ans
Matériel Roulant	1 à 4 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
Vélos	3 ans

Les droits d'utilisation des actifs font également l'objet de perte de valeur (voir note 1.7).

Dette de location

Au début de la date du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à payer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitations à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, et les montants devant être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également l'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour la résiliation du bail, si la durée du bail reflète le fait que le Groupe exerce l'option de résiliation.

Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la

période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, une modification des paiements de location (par exemple, des modifications des paiements futurs résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux utilisé pour les déterminer) ou une modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes de location sont présentées dans la note 24.2.

1.6.2 Contrats de location à court terme et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption pour contrat de location à court terme à ses contrats à court terme.

Le Groupe applique aussi l'exemption pour contrat de location portant sur des actifs de faible valeur à ses contrats de location portant sur du matériel de bureau, du matériel informatique et des véhicules qui sont considérés comme étant de faible valeur. Les paiements pour les contrats de location à court terme et portant sur des actifs à faible valeur sont comptabilisés comme charge de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

1.6.3 Groupe en tant que bailleur

IBA sous-loue parfois certains actifs et cette sous-location est traité comme suit. Une sous-location est une opération par laquelle un locataire loue un actif d'un bailleur (bail principal) et le locataire cède ensuite le même actif (en tant que bailleur intermédiaire) à un autre locataire tiers (sous-location).

Un locataire intermédiaire classe la sous-location comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple comme suit :

- Si le contrat de location est un contrat de location à court terme que l'entité, en tant que preneur, a comptabilisé en comptabilisant les paiements de location comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, la sous-location doit être classée comme un contrat de location simple
- Dans le cas contraire, la sous-location doit être classée par référence au droit d'utilisation de l'actif découlant du contrat de location principal, plutôt que par référence à la durée de vie économique de l'actif sous-jacent (telle que l'immobilisation corporelle qui fait l'objet du contrat de location).

Par conséquent, lorsque le contrat de location principal n'est pas un contrat de location à court terme comptabilisé en charges linéaire sur la durée du contrat de location, le bailleur doit utiliser les principes généraux de classification d'un contrat de location en tant que contrat de location simple ou location-financement par référence au droit d'utilisation de l'actif. IFRS 16 requiert une sous-location :

- D'être classé comme un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont été transférés au locataire.
- D'être autrement classé comme un contrat de location simple.

1.7. PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des frais de cession (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Lorsque les possibilités le permettaient, des tests de dépréciation ont été effectués sur les immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le

plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendantes par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré d'un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptible de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues et ne dépend pas de la location des immobilisations acquises.

Le test de la valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voir plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles/UGT sont testées uniquement en

présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable du goodwill est ensuite

déduite des autres de l'UGT uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.8. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de la valeur nette de réalisation à la date de la situation financière.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent - coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de la vente, de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans les coûts des stocks.

La méthode de coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation des frais généraux de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeables est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date de la situation financière est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente :

- En l'absence de mouvement après 1 an : réduction de valeur sur 3 ans;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur : une reprise de la réduction de valeur est actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

1.9. RECONNAISSANCE DES REVENUS

IBA Group applique la norme IFRS 15 pour déterminer le chiffre d'affaires qui doit être reconnu sur l'exercice. IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les revenus résultant de contrats conclus avec des clients. Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. La norme requiert l'application de jugements importants pour comptabiliser les revenus fournis par IBA en vertu de la note 3.2.

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux différentes obligations de performance des contrats.

Lorsque l'issue d'un contrat (c'est-à-dire l'estimation de la marge finale) peut être

estimée de manière fiable, les recettes sont reconnues soit au fil du temps ou à un moment donné, comme expliqué plus loin pour chaque type de revenu.

Lorsque le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les recettes ne sont reconnues que dans la mesure où les coûts engagés seront probablement récupérés; les coûts contractuels sont reconnus comme une dépense engagée. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des recettes contractuelles, la perte prévue est immédiatement reconnue, et une provision pour perte à l'achèvement est enregistrée.

1.9.1 Ventes d'équipements et service d'installation

L'activité principale du Groupe consiste à réaliser et à construire des équipements de protonthérapie et à organiser les services d'installation pour ses clients. Ces contrats avec les clients sont appelés fourniture d'équipement et services d'installation. Ils représentent la plus grande part du chiffre d'affaires d'IBA et sont présentés dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».

Les fournitures d'équipement et les services d'installation font toujours l'objet d'un contrat et sont vendus comme un ensemble car l'équipement est spécialisée par nature que seul IBA peut fournir les services d'installation aux clients. En conséquence, les obligations d'IBA concernent le transfert d'une sortie combinée intégrant à la fois l'équipement promis et les services d'installation correspondants. Le Groupe a déterminé qu'en raison de la nature de ses promesses, le contrat de fourniture d'équipement et de services d'installation devait être considéré comme une seule obligation de performance.

En ce qui concerne le moment de la comptabilisation des produits, le Groupe a estimé que ses performances créaient ou amélioraient un actif que le client contrôle lorsque celui-ci est créé. De plus, le Groupe a déterminé que, pour ces contrats types, sa performance ne crée pas un actif avec une utilisation alternative au Groupe et il a conclu que, à tout moment, il a un droit exécutoire au paiement pour les performances réalisées à ce jour. Par conséquent, le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps en mesurant l'avancement en utilisant la méthode des intrants sur la base des coûts encourus qui sont comparés au coût total prévu sur le projet (anciennement appelé « *pourcentage d'achèvement* »).

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (par exemple : les ressources consommées, heures de main-d'œuvre dépensées, coûts engagés, temps écoulé ou temps d'utilisations des machines);
- Les autres coûts qui sont spécifiquement à la charge du client en vertu des termes du contrat;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière

fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Le Groupe exclut l'effet de tous les coûts encourus qui ne contribuent pas à la performance du Groupe dans le transfert du contrôle des biens ou des services au client (tels que les quantités inattendues de matériaux, de main-d'œuvre ou d'autres ressources gaspillés) et ajuste la méthode de saisie pour tous les coûts encourus qui ne sont pas proportionnés à la progression du Groupe dans le respect de l'obligation de performance.

Lorsque des garanties financières doivent être données à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties impliquent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.9.2 Services

En plus de la fourniture d'équipement et services d'installation, le Groupe fournit des services opérationnels et de maintenance (rapporté en tant que « prestations de services ») qui se rapportent au fonctionnement quotidien et l'activité de maintenance des centres de protonthérapie une fois ceux-ci transférés au client. Pour ces contrats, la comptabilisation des produits a eu lieu au fil du temps en utilisant la méthode de comptabilisation des produits selon la méthode linéaire, car IBA considère que le client reçoit et utilise simultanément l'avantage et que ses efforts sont déployés de manière uniforme sur toute la période de performance correspondant à la durée du contrat.

1.9.3 Recettes de licence

Occasionnellement, le groupe IBA vend une licence pour la propriété intellectuelle détenue. Cela ne fait pas partie de l'activité principale d'IBA et constituera, dans la plupart des cas, une obligation distincte. Sur base des critères définis dans la norme IFRS 15, le Groupe détermine qu'il transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle plutôt qu'un droit d'accès à la propriété intellectuelle. Par conséquent, les revenus provenant de la vente de la licence sont reconnus au moment où les droits sont transférés au client.

1.9.4 Prix de transaction

Dans le cadre des services de la fourniture d'équipement et de services d'installation ainsi que des services opérationnels et de maintenance, IBA examine les conditions du

contrat et de ses pratiques commerciales habituelles pour déterminer le prix de transaction. Le prix de transaction est le montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange du transfert du paquet ou des services promis à un client. Le contrat d'IBA avec les clients ne contient généralement pas de montants variables et la composante de financement est également considérée comme non significative.

1.9.5 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client. Si le Groupe transfère des biens ou des services à un client avant que celui-ci ne verse une contrepartie ou avant que le paiement ne soit dû, ce qui est généralement le cas pour la fourniture d'équipement et de service d'installation, un actif du contrat est comptabilisé pour la contrepartie acquise conditionnelle.

1.9.6 Créances commerciales

Une créance représente le droit d'IBA de recevoir un montant inconditionnel de contrepartie (c'est-à-dire que seul le passage

du temps est nécessaire avant que le paiement de la contrepartie ne soit dû) présenté sous la rubrique « *Créances commerciales* ».

1.9.7 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lequel le Groupe a reçu une contrepartie (ou un montant de contrepartie est dû) de la part du client. Si un client paie une contrepartie avant qu'IBA ne lui transfère des biens ou des services, un passif contractuel est comptabilisé lorsque le paiement est effectué ou que le paiement est dû (le premier des deux prévalant). Les passifs liés au contrat sont comptabilisés en produits lorsque le Groupe exécute ses contrats.

1.9.8 Passif de remboursement

Un passif de remboursement est reconnu pour le montant des droits de paiements reçus en avance par un client que le Groupe s'attend à rembourser au client. Ce passif est mesuré par le montant reçu pour lequel l'entité ne s'attend pas à avoir droit (c'est-à-dire les montants non inclus dans le prix de transaction).

1.10. CRÉANCES

Une créance est comptabilisée si un montant de contrepartie inconditionnel est dû par le client (c'est-à-dire que seul le passage du temps est requis avant le paiement de la contrepartie). Se référer aux méthodes comptables des actifs financiers dans la section 1.11.

La créance est valorisée à sa valeur nominale sauf si l'impact de l'actualisation est significatif. La valeur d'une créance est réduite lorsque son recouvrement est incertain ou douteux, totalement ou en partie.

1.11. ACTIFS FINANCIERS

1.11.1 Comptabilisation et classification

En vertu d'IFRS 9, les instruments financiers sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat net (JVR), du coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVRG). La classification repose sur deux critères : le modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments représentent « uniquement des paiements de principal et

d'intérêts » sur le montant principal impayé (le « critère SPPI »).

La nouvelle classification et l'évaluation des actifs financiers du Groupe sont les suivants :

- Les dettes au coût amorti pour les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dans le but de conserver les actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels conformes au critère SPPI. Cette catégorie comporte les créances commerciales, les créances à long terme sur les commandes en cours, les autres créances et prêts compris dans la rubrique autres créances à

long terme, les créances non commerciales et accomptes sur commandes, les créances à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie.

- Les instruments de capitaux propres à la JV RG, dont les gains et pertes de la décomptabilisation qui ne sont pas recyclés par le compte de résultats. Cette catégorie comprend uniquement les instruments de capitaux propres (autres investissements), que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe a irrévocablement choisi de classer lors de la comptabilisation ou de la transition initiale. Le Groupe a classé ses instruments de capitaux propres non cotés en instruments de capitaux propres à la JV RG. Les instruments de capitaux propres à la JV RG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation selon IFRS 9.
- Les actifs financiers à la JV RG comprennent uniquement des instruments dérivés.

1.11.2 Dépréciation des actifs financiers – provision pour pertes de crédit attendues

Tous les actifs financiers, en particulier les créances commerciales et autres créances (à court et à long terme) sont soumis à la méthode de dépréciation, appelée modèle des pertes de crédit attendues (ECL), qui mesure les pertes de crédit attendues. Ces pertes de crédit attendues se fondent sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe prévoit de recevoir.

Pour les créances commerciales, le Groupe a mis en place une matrice basée sur l'ancienneté des soldes ouverts corrigés des facteurs prévisionnels liés au client pour le calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La matrice utilisée est la suivante :

- 25 % après 90 jours de retard;
- 50 % après 180 jours de retard;
- 75 % après 270 jours de retard;
- 100% après 360 jours de retard.

Pour les autres actifs financiers (prêts et titres de créance), la perte de crédit attendue (ECL) est basée sur l'ECL à 12 mois. L'ECL à 12 mois est la partie de la durée de vie des ECL qui résulte d'événements de défaut sur un

instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, lorsque le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis le départ, la provision sera calculée sur la durée de vie total du ECL. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut (totalement ou partiellement) lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que le Groupe reçoive l'intégralité des montants contractuels en souffrance et comptabilise les ECL appropriées.

1.11.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dès le jour de la passation des contrats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, sauf qu'ils sont considérés comme des opérations de flux de trésorerie.

Le Groupe considère certaines transactions dérivées comme des opérations de couverture de la variabilité de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés (couvertures à la juste valeur); ou comme un engagement ferme non comptabilisé; ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction dont la probabilité de réalisation est élevée (couvertures de flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation unissant les instruments de couverture et le poste couvert, ainsi que ses objectifs et stratégies en matière de gestion des risques pour la réalisation des différentes opérations de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, tant au début de la couverture que de manière suivie. Il établit en outre si les transactions dérivées utilisées dans les opérations de couverture présentent ou non un degré d'efficacité élevé sur le plan de la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des postes couverts.

1.11.4 Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments financiers dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie futurs sont désignés comme instruments de couverture sur la base de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couvertures des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte lié à la part inefficace de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultat pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et sera reclassé dans le compte de résultat au moment où la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulée déclaré dans les fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

1.11.5 Dérivés ne répondant pas aux critères de comptabilisation des couvertures

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions. Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

1.11.6 Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement (c'est-à-dire au cours de l'année N+1).

1.12. PASSIFS FINANCIERS

1.12.1 Comptabilisation et classification

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des prêts et emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas des prêts, emprunts et dettes, nets des coûts de transaction directement attribuables à ces dettes.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créateurs, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires et les instruments financiers dérivés.

1.12.2 Comptabilisation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)

1.12.3 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend principalement les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture au sens de la norme IFRS 9 et expliquées dans la note 1.11.3.

1.12.4 Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)

Il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation des passifs ainsi que par le

biais du processus d'amortissement au taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus comme charges financières dans le compte de résultat.

Cette catégorie s'applique généralement aux prêts et emprunts portant intérêt.

1.13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme qui peuvent être utilisés pour tout object dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. Pour le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un object particulier, mais placé sur des investissement très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à ce qu'ils soient nécessaires à l'usage spécial, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

1.14. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur, mais qui se rapportent à un exercice précédent.

Le produit à reporter correspondent au montant proportionnel du revenu reçu au cours de l'exercice courant ou des exercices précédents, mais qui se rapportent à un exercice ultérieur.

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs.

1.15. CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique « Capital-souscrit ». Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les

mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultat.

1.16. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont comptabilisés comme des produits à reporter. Les subsides

sont reconnus en tant que revenus au même rythme que l'amortissement des

immobilisations s'y rapportant. Quand les subsides sont relatifs à une charge non comptabilisées, ils sont reconnus comme

revenus de manière systématique sur la période où la charge qu'ils sont censés compenser a été encourue.

1.17. PROVISIONS

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque :

- IBA a l'obligation de transférer les bénéfices économiques à cause d'événements passés;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme d'une obligation légale soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un

événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en application les dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est reconnue comme une provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit a) élaborer un plan officiel et détaillé qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

1.18. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.18.1 Pensions

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

À la suite de l'évolution du rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies à la place de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. En conséquence, à compter du 1er janvier 2016, le Groupe a modifié sa règle d'évaluation et a

adopté la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge dans le compte de résultat afin de répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base d'un calcul actuariel préparé par des actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année.

Les états actuarielles comprennent, pour les actifs et les passifs, les effets des différences

entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

1.18.2 Plans d'options sur actions et paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés ou aux autres parties) et les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le

prix des actions du Groupe. Ces plans comportent souvent certaines conditions des droits d'acquisition, telles que l'emploi continu pendant un certain temps.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charge.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués. Des reprises de charges peuvent toutefois se produire lorsque les conditions d'acquisition des droits ne sont pas remplies et que les demandes sont abandonnées.

1.19. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes de la situation financière et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou que le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés pour :

- Les goodwill non amortis à des fins fiscales;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable;
- Les investissements dans les filiales, divisions, associées et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle pas la distribution ou qu'il est probable que des dividendes vont

être distribués dans un avenir prévisible si IBA contrôle la distribution).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées et non utilisées. Lors de l'évaluation des actifs d'impôts différés, la Direction s'assure que cette évaluation est basée sur un nombre raisonnable d'années de résultats imposables.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés se réfèrent à des impôts uniquement si les soldes différés sur le résultat prélevé par une seule et même autorité fiscale.

1.20. TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères aux taux de change en

vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c'est-à-dire lorsque le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres

lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- (1) Le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante, soit dans l'opération étrangère; et
- (2) Le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.21. SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs opérationnels sont présentés conformément au rapport interne fourni au principal décideur opérationnel (CODM – « Chief Officer Decision Maker »), qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels (voir la note 4).

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- a) qui exerce des activités commerciales pouvant générer des revenus et des dépenses (y compris des revenus et des dépenses liés à des transactions avec d'autres composantes de la même entité),
- b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions concernant les ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance, et
- c) pour lesquels des informations financières discrètes sont disponibles.

2. Description des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)

2.1. DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a décidé de présenter ses risques financiers avec les autres principaux risques identifiés dans la section "Principaux risques et

incertitudes auxquels la société est confrontée" à partir de la page 50.

2.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe :

ACTIFS FINANCIERS						
(EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
31 décembre 2020						
Créances commerciales	52 591	50 809	0	0	0	103 400
Autres actifs à LT et CT	0	38 368	2 834	7 954	9 579	58 735
TOTAL	52 591	89 177	2 834	7 954	9 579	162 135
31 décembre 2021	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Créances commerciales	64 274	11 535	0	0	0	75 809
Autres actifs à LT et CT	558	36 699	14 426	8 487	18 132	78 302
TOTAL	64 832	48 234	14 426	8 487	18 132	154 111

Après avoir examiné le type d'actifs inclus dans le tableau ci-dessus, nous avons décidé de supprimer les " charges payées d'avance " car nous ne les considérons pas comme des actifs financiers. Pour assurer la comparaison, les chiffres de 2020 ont été réévalués (-2,2 millions d'euros) par rapport aux états financiers publiés de 2020.

PASSIFS FINANCIERS						
(EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
31 décembre 2020						
Dettes bancaires et autres dettes financières	0	17 002	12 442	28 205	3 941	61 590
Dettes de location	0	5 282	4 760	8 451	12 963	31 456
Dettes commerciales	19 763	22 095	0	0	0	41 858
Autres passifs à LT et CT	0	34 775	19 281	0	0	54 056
TOTAL	19 763	79 154	36 483	36 656	16 904	188 960
31 décembre 2021	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes bancaires et autres dettes financières	0	10 936	10 668	21 477	0	43 081
Dettes de location	0	5 783	5 231	7 485	12 544	31 043
Dettes commerciales	5 492	42 239	0	0	0	47 731
Autres passifs à LT et CT	0	52 729	9 018	86	0	61 833
TOTAL	5 492	111 687	24 917	29 048	12 544	183 688

Après avoir examiné le type de passif inclus dans le tableau ci-dessus, nous avons décidé de supprimer les " revenus différés " car nous ne les considérons pas comme des passifs financiers. Pour assurer la comparaison, les chiffres de 2020 ont été reformulés (EUR -16,4 millions) par rapport aux états financiers publiés de 2020.

*Les emprunts bancaires et autres engagements locatifs indiqués ci-dessus comprennent le paiement de futurs intérêts pour EUR 3,4 millions et EUR 1,7 millions respectivement.

Les actifs et passifs du Groupe sont valorisés comme suit :

(EUR 000)		31 décembre 2020		31 décembre 2021
ACTIFS FINANCIERS		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créances commerciales		103 400	103 400	75 809
Autres créances à long terme		19 767	19 767	41 032
Créances non commerciales et acomptes sur commandes		20 729	20 729	18 625
Autres créances à court terme		18 343	18 343	22 862
Autres investissements		13 088	13 088	12 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie		153 911	153 911	199 270
Produits dérivés de couverture		1 520	1 520	53
Produits dérivés – autres		658	658	43
TOTAL		331 416	331 416	370 617
PASSIFS FINANCIERS		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Dettes bancaires et autres dettes financières		56 731	61 590	39 671
Dettes de location		29 395	31 456	29 305
Dettes commerciales		41 858	41 858	47 731
Produits dérivés de couverture		60	60	7 025
Produits dérivés – autres		0	0	625
Autres dettes à long terme		19 278	19 278	8 450
Autres dettes à court terme		27 066	27 066	35 615
TOTAL		174 388	181 308	168 422
				173 570

Au 31 décembre 2020 et 2021, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'était pas significativement différente de leur juste valeur.

Les rubriques « Produits dérivés de couverture » et « Produits dérivés – autres » à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux de change.

2.3. CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. En conformité avec IFRS 9, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans la position financière.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables. Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats

favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

En application à la norme IFRS 13 « *Évaluation de la juste valeur* », le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués après la comptabilisation initiale aux justes valeurs, regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable.

- Niveau 1 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit

directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir dérivés de prix).

- Niveau 3 Les évaluations de la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau d'intrant le plus bas qui est significatif pour

l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous:

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2020
Contrats de change à terme		654		654
Swaps de taux de change		866		866
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	1 520			1 520
Contrats de change à terme		9		9
Swaps de taux de change		649		649
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	658			658
Participations comptabilisées à la juste valeur	11 262	1 793		13 055
Contrats de change à terme		59		59
Swaps de taux de change		1		1
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	60			60
Contrats de change à terme		0		0
Swaps de taux de change		0		0
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	0			0

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2021
Contrats de change à terme	52			52
Swaps de taux de change	1			1
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	53			53
Contrats de change à terme		11		11
Swaps de taux de change		31		31
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	42			42
Participations comptabilisées à la juste valeur	11 097	1 793		12 890
Contrats de change à terme	4 904			4 904
Swaps de taux de change	2 121			2 121
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	7 025			7 025
Contrats de change à terme		285		285
Swaps de taux de change		340		340
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	625			625

2.3.1 Instruments comptabilisés sur la base de la comptabilité de couverture

IBA évalue l'efficacité de la couverture au moyen d'une comparaison des termes critiques entre l'élément couvert (flux de trésorerie probables futurs) et l'instrument de couverture, y compris le montant et l'échéance. Une certaine inefficacité limitée peut toutefois survenir lorsque le moment réel des flux de trésorerie diffère des attentes initiales, dans quels cas la position de couverture doit donc être reconduite.

Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait 23 contrats de change à terme (20 au 31 décembre

2020) et 12 swaps de taux de change (11 au 31 décembre 2020) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en dollars américains, livres sterling, dollars singapouriens, dollars canadiens, yuans chinois et en won coréens. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces. Ces couvertures ont généré une perte d'EUR 8,4 millions en 2021 (gain d'EUR 0,5 million en 2020). Cette perte est reconnue dans les autres éléments du résultat global.

		MATURITE DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
		Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
31 décembre 2020					
Couverture de change en	CAD	99	76	23	0
Couverture de change en	CNY	302	213	89	0
Couverture de change en	GBP	704	0	0	704
Couverture de change en	SGD	-147	-147	0	0
Couverture de change en	USD	-429	12	-183	-258
		529	154	-71	446
31 décembre 2021					
Couverture de change en	CAD	-145	-53	7	-99
Couverture de change en	CNY	-6 610	-6 610	0	0
Couverture de change en	GBP	446	0	-206	652
Couverture de change en	SGD	-291	-291	0	0
Couverture de change en	USD	-1 768	-828	-483	-457
Couverture de change en	KRW	-72	0	0	-72
		-8 440	-7 782	-682	24

2.3.2 Instruments comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient 10 contrats de change à terme (au 31 décembre 2020), 6 swaps de taux de change (12 swaps au 31 décembre 2020), pour couvrir les flux de trésorerie futurs en dollars américains, yuans chinois et dollars singapouriens

Les instruments financiers repris dans cette section ne remplissent pas les critères de comptabilisation de couverture définis par les IFRS sont donc valorisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les pertes générées sur ces instruments actifs inclus dans le compte de résultats s'élèvent à EUR -1,7 millions au 31 décembre 2021 (gain

de EUR 0,9 million pour l'exercice clos au 31 décembre 2020).

2.4. GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionnariat tout en gardant la flexibilité financière désirée afin d'en exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

Dans ce contexte, le Groupe essaie de bénéficier de conditions de marché favorables lors de la souscription de nouveaux passifs financiers. Les emprunts bancaires du Groupe sont en partie soumis à des covenants financiers (voir note 18.1).

3. Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe est amené à formuler des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement équivalentes aux résultats réels. Nous présentons ci-dessous les estimations et les hypothèses qui risqueraient

de provoquer un ajustement sensible des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier.

3.1. IMPÔTS SUR LE RESULTAT

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées non utilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la société mère du Groupe.

Les actifs d'impôts différés ont augmenté de EUR 7,8 millions à la fin de l'exercice du 31 décembre 2020 pour clôturer à EUR 8,6 millions au 31 décembre 2021 principalement en raison de l'augmentation des écarts

temporaires de EUR 1,7 millions et de l'augmentation des pertes fiscales utilisables reportées de EUR 0,4 million.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes de EUR 194,8 millions utilisables pour compenser les bénéfices futurs imposables principalement en Belgique, en Allemagne, en Argentine et le montant des différences temporaires s'élevant à EUR 53,5 millions, principalement en Belgique, aux États-Unis et en Chine. La Société a reconnu des actifs d'impôts différés de EUR 4,9 millions en vue d'utiliser les pertes fiscales reportées et EUR 3,8 millions comme différences temporaires.

3.2. RECONNAISSANCE DES REVENUS

La norme IFRS 15 demande aux entités d'émettre des jugements, en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents liés aux contrats avec leurs clients lors de l'application de chaque étape du modèle.

Le Groupe est spécialisé dans la fourniture et installation d'équipements (reporté comme « Ventes d'équipements et de licences») et les

services opérationnels et de maintenance (reporté comme « Prestations de services »). En appliquant la norme IFRS 15, IBA formule les jugements et estimations significatifs suivants.

(i) L'équipement et l'installation sont considérés comme une seule obligation de performance

Comme indiqué dans la section relative aux règles d'évaluation, IBA a estimé que ses engagements au titre de la fourniture et de l'installation d'équipement consistait à transférer un produit combiné auquel l'équipement et l'installation constituaient des contributions, mais ils ne représentaient pas des obligations de performance distinctes.

(ii) Estimation de l'état d'avancement du contrat d'équipement et de service d'installation

Le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps sur ces contrats et l'avancement est mesuré par rapport aux coûts supportés en comparant ceux-ci aux coûts à réaliser. Le coût à supporter est une estimation significative car il détermine les progrès réalisés depuis le début du contrat et IBA comptabilise les revenus du contrat en fonction des avancements estimés en pourcentage.

3.3. RECONNAISSANCE DES REVENUS - CONTRAT DE VENTE DE LICENCE AVEC CGN

En août 2020, le groupe a signé un contrat de licence technologique avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la fourniture de biens et de services liés à son système de protonthérapie multi-pièces. Le contrat s'applique au territoire continental de la République populaire de Chine.

Étant donné que le contrat contient un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution inconditionnelle et irrévocable sur laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale initiale de EUR 15 millions (réduite à EUR 10 millions en décembre 2021), la Direction a décidé de ne pas reconnaître le revenu total de la licence, compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de vente (unique en son genre pour IBA). Au lieu de cela, le montant restant de la contrepartie

variable qui est très sensible à des facteurs hors de l'influence de l'entité est reconnu comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit résolue. En décembre 2021, les deux parties ont convenu de réduire la performance de l'obligation à EUR 10 millions, c'est pourquoi le groupe IBA a libéré EUR 5 millions de la contrepartie variable dans son compte de résultat. Les parties ont également convenu de réduire à nouveau l'obligation à EUR 5 millions en décembre 2022 s'elle n'est pas utilisée, le reste de l'incertitude devrait être résolu à la date d'expiration de la performance de l'obligation (à la première des deux dates suivantes : après la livraison des composants de l'équipement ou 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord (25 août 2024)).

3.4. ESTIMATION DE LA VALEUR D'UTILITE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Quand la direction estime qu'il y a un risque de réduction de valeurs, les valeurs recouvrables des actifs corporelles et incorporelles sont déterminés sur la base de la « valeur d'utilité ». Ces valeurs d'utilité ont été estimés sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA, tel qu'ils ont été

approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par la Direction et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation afin de supporter les mêmes hypothèses.

3.5. PLAN D'OPTION SUR ACTION

La société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation de la valeur des options. Les termes et conditions des plans d'options sur

actions du Groupe sont décrites dans la note 16.2.

3.6. TAXES LOCALES DANS LES PAYS AUTRES QUE LA BELGIQUE

En 2015, la Société a initié une analyse de l'exposition du Groupe dans des pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que l'obligation de paiement de ces taxes avait été transférée aux clients du Groupe. L'exposition identifiée au 31 décembre 2015, a été réduite à la suite d'une

analyse plus approfondie effectuée en 2016 et 2017. Sur la base des données disponibles, il n'est toujours pas possible de faire une estimation fiable de l'exposition résiduelle et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

3.7. DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE RÉSILIATION – GROUPE EN TANT QUE LOCATAIRE

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat de location s'il est raisonnablement certain de les exercer, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain de ne pas l'exercer.

Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options de renouvellement et de résiliation. Le Groupe fait preuve de jugement pour évaluer s'il est raisonnablement certain d'exercer ou non l'option de renouveler ou de résilier le contrat de location. Autrement dit, il prend en

considération tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique pour qu'il exerce le renouvellement ou la résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il y a un événement significatif ou un changement de circonstances qui est sous son contrôle et affecte sa capacité à exercer ou non l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation.

Se reporter à la Note 24 pour des informations sur les loyers futurs potentiels relatifs aux périodes suivant la date d'exercice des options de renouvellement et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

3.8. LOCATIONS – ESTIMATION DU TAUX MARGINAL D'ENDETTEMENT

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, c'est pourquoi il utilise son taux marginal d'endettement (TME) pour évaluer les dettes de location. Le TME est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le TME reflète donc ce que le Groupe « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'il n'y a pas de taux observable disponible

(comme pour les filiales qui ne concluent pas d'opérations de financement) ou lorsqu'ils doivent être ajustées pour refléter les termes et conditions du contrat de location (par exemple, lorsque les contrats de location ne sont pas dans la devise fonctionnelle de la filiale).

Le Groupe estime le TME en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et est tenu de faire certaines estimations spécifiques en fonction de l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

3.9. RESILIATIONS DE CONTRAT

En fonction des termes du contrat avec les clients, IBA peut mettre fin à un contrat de vente lorsque la contrepartie ne respecte pas les termes du contrat. La direction s'efforce toujours de trouver une solution avec le client par le biais de négociations, mais dans certaines circonstances rares, il peut s'avérer nécessaire de mettre fin à un contrat afin de limiter les risques et les pertes pour le Groupe. Si, après négociation, aucun accord n'a été trouvé, une lettre de résiliation sera envoyée.

Les dépôts et les paiements d'étape non remboursables peuvent être comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat ; ils ne seront comptabilisés par le Groupe qu'après un délai raisonnable, c'est-à-dire une fois que le risque de toute autre réclamation de la part du client sera jugé suffisamment faible pour éviter une reprise future des produits.

3.10. IMPACT DE LA COVID-19

Les années 2020 et 2021 ont été négativement affectées par la pandémie de la COVID-19 qui a considérablement retardé l'exécution de certains de nos projets. Alors que 2020 et 2021 ont présenté des défis pour IBA, une résilience considérable a été démontrée dans tous les secteurs d'activité. En tant qu'entreprise mondiale, la pandémie de la COVID-19 et les restrictions de confinement qui y sont associées ont particulièrement eu une incidence sur la signature et l'installation de nouveaux contrats.

L'analyse de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la situation financière et les flux de trésorerie d'IBA est résumée ci-dessous :

3.10.1 Liquidité

Malgré la situation difficile induite par la pandémie, grâce à un programme de réduction des coûts lancé au début de la pandémie, à des investissements et des dépenses prudentes et à un suivi attentif de ses postes bilanaires, IBA a pu maintenir une position de trésorerie solide avec un solde de trésorerie brut à la clôture de EUR 199,3 millions et de trésorerie nette de EUR 130,3 millions, toutes les conventions bancaires étant respectées au 31 décembre 2021. De plus, IBA dispose de lignes de crédit disponibles auprès de ses institutions financières d'une valeur de EUR 43,4 millions qui ne sont pas utilisées.

IBA a sollicité certaines mesures de soutien émises par des gouvernements ou d'autres institutions publiques telles que des mesures de chômage temporaire en Belgique. IBA a également obtenu l'annulation de 3 prêts dans le cadre du « Paycheck Protection Program » aux Etats-Unis pour un total de USD 5,0 millions (EUR 4,4 millions).

3.10.2 Dépréciation du goodwill

La Société a effectué un test de dépréciation du goodwill, ce qui n'a conduit à aucune dépréciation au 31 décembre 2021, malgré l'incertitude sur les perspectives d'activité engendrée par la pandémie. Le goodwill est alloué à l'UGT de Dosimétrie et cette UGT n'a pas été impactée par la COVID-19 au 31 décembre 2021.

3.10.3 Immobilisations corporels et incorporels, autres investissements et autres actifs financiers à long terme

IBA a estimé que la situation COVID-19 n'a conduit à aucune indication de dépréciation d'actifs et a donc conclu qu'aucun des indicateurs de dépréciation d'IAS 36 n'avait été atteint.

3.10.4 Impôts différés

Au 31 décembre 2021, la recouvrabilité des actifs d'impôts différés a été appréciée sur la base des dernières informations disponibles et résultant de la pandémie de la COVID-19. Cela n'a entraîné aucune dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes reportées.

3.10.5 Comptabilité de couverture

La Société a maintenu ses méthodes de comptabilité de couverture telles que définies dans les états financiers de fin d'exercice 2020.

Comme IBA n'a identifié aucun déclencheur de disqualification de couverture en raison de la COVID-19, le résultat financier n'a pas été impacté au 31 décembre 2021. La société continuera d'examiner ses positions à l'avenir afin d'identifier tout nouveau déclencheur potentiel de disqualification de couverture.

3.10.6 Perte de crédit attendue

La Société a également examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la perte de crédit

attendue de ses instruments financiers (principalement prêts, clients et autres créances (à court et à long terme)). Le montant et le calendrier des pertes de crédit attendues, ainsi que la probabilité qui y est attribuée, ont été basés sur les informations disponibles à la fin de l'année 2021. À la suite de cette revue, aucune perte de crédit supplémentaire pour les clients confrontés à des difficultés financières n'a été reconnue.

4. Secteurs d'exploitation

IBA a désigné son Management Team comme (CODM-Chief Officer Decision Maker) car c'est le comité qui décide de la répartition des

ressources et de l'évaluation des performances des composants du Groupe.

4.1. SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs opérationnels sont définis en fonction des informations fournies au Management Team. Sur la base de ses rapports financiers internes et compte tenu de la principale source de risque et de rentabilité du Groupe, IBA a identifié deux segments opérationnels. Conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels, les secteurs d'activité sur lesquels l'information sectorielle est basée sont (1) la Protonthérapie et autres accélérateurs et (2) la Dosimétrie.

Des informations financières distinctes sont disponibles pour ces secteurs et sont utilisées par le Management Team pour prendre des décisions sur les ressources à allouer au secteur et évaluer ses performances.

- Protonthérapie et autres accélérateurs:** Ce secteur constitue la base technologique des nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.

- Dosimétrie:** Ce secteur regroupe des activités qui offrent une gamme complète de solutions et services innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité et de minimiser les erreurs dans le domaine de l'imagerie médicale, de la radiothérapie et en matière de procédures d'étalonnage.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable.

Les dépenses d'investissement sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

4.1.1 Compte de résultat

Les tableaux suivants reprennent les détails du compte de résultat pour chaque secteur :

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe	Transactions inter-segments éliminées	Transactions inter-segments éliminées
Exercice clôturé au 31 décembre 2020					
Ventes d'équipements et de licences	148 328	45 674	194 002	1 497	195 499
Prestations de services	112 567	5 386	117 953	0	117 953
Total des ventes et services	260 895	51 060	311 955	1 497	313 452
Coût des ventes et prestations (-)	-147 314	-28 586	-175 900	-1 497	-177 397
Charges d'exploitation (-)	-75 698	-19 951	-95 649	0	-95 649
Autres (charges)/produits d'exploitation	-375	-2	-377	0	-377
Résultat sectoriel (EBIT)	37 508	2 521	40 029	0	40 029
(Charges)/produits financiers	-3 184	-564	-3 748	0	-3 748
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-3 227	0	-3 227	0	-3 227
Résultat avant impôts	31 097	1 957	33 054	0	33 054
(Charges)/Produits d'impôts	-901	-232	-1 133	0	-1 133
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	30 196	1 725	31 921	0	31 921
REBITDA	51 601	4 384	55 985	0	55 985

Pour plus de détails sur le REBITDA, voir Note 36

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe	Transactions inter-segments éliminées	Transactions inter-segments éliminées
Exercice clôturé au 31 décembre 2021					
Ventes d'équipements et de licences	141 330	46 862	188 192	1 416	189 608
Prestations de services	119 308	5 464	124 772	0	124 772
Total des ventes et services	260 638	52 326	312 964	1 416	314 380
Coût des ventes et prestations (-)	-177 579	-27 691	-205 270	-1 416	-206 686
Charges d'exploitation (-)	-73 441	-19 743	-93 184	0	-93 184
Autres (charges)/produits d'exploitation	-844	-194	-1 038	0	-1 038
Résultat sectoriel (EBIT)	8 774	4 698	13 472	0	13 472
(Charges)/produits financiers	-3 893	-71	-3 964	0	-3 964
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-1 253	0	-1 253	0	-1 253
Résultat avant impôts	3 628	4 627	8 255	0	8 255
(Charges)/Produits d'impôts	-4 537	161	-4 376	0	-4 376
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-909	4 788	3 879	0	3 879
REBITDA	18 087	6 495	24 582	0	24 582

Les informations sectorielles présentées sont nettes des transactions intersociétés entre segments. Le coût des ventes comprend principalement le coût des matériaux et les coûts des avantages sociaux directement liés à la production de l'équipement et à la prestation des services. Les charges d'exploitation comprennent également principalement les charges liées aux avantages sociaux des employés.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021, le revenu du Groupe s'est élevé à EUR 313,0 millions, soit une augmentation de 0,3% versus 2020 (2020: EUR 312,0 millions), principalement composé de:

- Les revenus du segment Protonthérapie et autres accélérateurs sont d'EUR 260,6 millions, stable par rapport à 2020 (2020: EUR 260,9 en millions) malgré la vente d'une licence d'un montant d'EUR 63,5 millions en 2020.

- Les revenus du segment Dosimétrie sont de EUR 52,3 millions, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2020 (2020: EUR 51,1 millions) expliqués par des opportunités de vente continues sur ce marché.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021, la marge brute du Groupe (34,4%) s'est détériorée par rapport à 2020 (43,6%), ce qui s'explique en grande partie par le revenu à forte marge comptabilisé sur la vente de la licence à CGN. La marge de 2021 comprend la comptabilisation d'un revenu de subvention provenant du

« Paycheck Protection Program » aux États-Unis pour EUR 4,4 millions, plus de détails dans la note 18.1.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021, les charges d'exploitation du Groupe s'élèvent à EUR 93,2 millions, représentant une diminution de -2,6% par rapport à 2020 (2020: EUR 95,6 millions).

Cette diminution est expliquée :

- pour le segment de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs par un contrôle efficace des frais généraux du service commercial, du marketing et d'autres domaines généraux. Les coûts de R&D sont restés stables alors que le Groupe continue d'investir dans la croissance future de l'activité. Les mesures de contrôle des coûts d'IBA se poursuivent, tout en maintenant les investissements stratégiques en R&D pour maintenir son avancée au niveau de la technologie.
- pour le segment de la dosimétrie par des dépenses prudentes et des initiatives continues visant à rationaliser l'entreprise, tout en continuant d'investir dans les innovations au niveau du matériel informatique et les logiciels.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021, les autres résultats d'exploitation (perte) était d'EUR -1,0 million (2020 : EUR -0,4 million) et se compose principalement des coûts encourus par les plans d'options sur d'actions.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021, le résultat financier (les coûts) était d'EUR -4,0 millions (2020: EUR -3,7 millions de coûts), principalement composé de :

- les intérêts payés sur les dettes pour EUR -2,4 millions, les commissions/frais bancaires pour EUR -0,6 million et la variation nette de la juste valeur des produits dérivés pour EUR -4,5 millions, partiellement compensé par un résultat net en devises (gains et pertes réalisés et non réalisés) de EUR 2,7 millions, par la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières à la suite d'une révision du risque débiteur pour EUR 1,2 millions et par les revenus d'intérêts sur les comptes bancaires et par rapport aux projets de protonthérapie pour EUR 0,5 million pour le segment protonthérapie et autres accélérateurs.
- intérêts payés sur les dettes pour EUR -0,1 million, commissions et frais bancaires pour EUR -0,2 million pour le segment Dosimétrie et un résultat net en devises (réalisé et non réalisé) gains et pertes réalisés de EUR 0,1 million.

Au 31 décembre 2021, la part de la perte des entités mises en équivalence inclut les intérêts minoritaires qu'IBA a pris dans Normandy Hadrontherapy et Cyclhad SAS.

Au 31 décembre 2021, le Groupe comptabilise une charge fiscale d'un montant d'EUR 4,4 millions représentant 53,0% du bénéfice avant impôt. Dans le segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs, la charge fiscale résulte de l'état d'avancement des projets d'installation, de la reconnaissance des revenus et de la marge correspondantes dans certains pays où le taux d'imposition est relativement élevé. Dans le segment de la Dosimétrie, la charge fiscale actuelle est partiellement compensée par des actifs d'impôts différés supplémentaires qui n'étaient pas reconnus auparavant sur les pertes d'exploitation en Allemagne.

4.1.2 Situation financière

(EUR 000) 31 décembre 2020	Protothérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
Actifs non courants	81 918	15 277	97 195
Actifs courants	396 630	15 898	412 528
Actifs sectoriels	478 548	31 175	509 723
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273	-	1 273
TOTAL DE L'ACTIF	479 821	31 175	510 996
Passifs non courants	90 288	3 165	93 453
Passifs courants	265 046	10 666	275 712
Passifs sectoriels	355 334	13 831	369 165
TOTAL DU PASSIF	355 334	13 831	369 165
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	2 400	1 601	4 001
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	3 928	410	4 338
Amortissements sur immobilisations corporelles	6 986	1 789	8 775
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	2 927	257	3 184
Dépenses de personnels *	116 030	16 246	132 277
Charges/(produits) non décaissés	8 552	-4 945	3 607
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 270	203	1 473

*Après avoir revu le type de charges salariales incluses dans le tableau ci-dessus, nous avons aligné la définition de ces coûts sur ceux divulgués dans le reporting interne du groupe IBA à l'équipe de direction (CODM). Pour assurer la comparaison, les chiffres de 2020 ont été reformulés (EUR +8,9 millions) par rapport aux états financiers publiés de 2021.

(EUR 000) 31 décembre 2021	Protothérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
Actifs non courants	103 765	15 103	118 868
Actifs courants	408 474	18 689	427 163
Actifs sectoriels	512 239	33 792	546 031
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	-	20
TOTAL DE L'ACTIF	512 259	33 792	546 051
Passifs non courants	69 209	2 383	71 592
Passifs courants	337 887	10 676	348 563
Passifs sectoriels	407 096	13 059	420 155
TOTAL DU PASSIF	407 096	13 059	420 155
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	4 105	924	5 029
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	4 958	229	5 187
Amortissements sur immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'actifs	6 830	1 540	8 370
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 277	246	1 523
Dépenses de personnels	131 290	16 898	148 187
Charges/(produits) non décaissés	-4 830	-938	-5 769
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 338	228	1 567

*Les positions bilanaires inter-sociétés ne sont pas présentées dans les actifs et passifs des secteurs d'activités.

4.2. INFORMATION À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ

Le Groupe est présent dans trois grandes zones géographiques : la Belgique, les États-Unis et le reste du monde. Les chiffres de vente présentés ci-après se basent sur la localisation des clients,

alors que les éléments de la situation financière sectoriel reposent sur la localisation des actifs.

(EUR 000)				
31 décembre 2020				
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	2 486	72 889	236 580	311 955
Actifs non courants	72 044	8 714	16 438	97 195
Actifs courants	335 288	24 244	52 997	412 528
Actifs sectoriels	407 331	32 958	69 435	509 723
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273	0	0	1 273
TOTAL DE L'ACTIF	408 604	32 958	69 435	510 996
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	2 123	127	1 751	4 001

(EUR 000)				
31 décembre 2021				
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	5 668	81 991	225 305	312 964
Actifs non courants	80 651	10 623	27 594	118 868
Actifs courants	333 741	22 764	70 657	427 163
Actifs sectoriels	414 393	33 387	98 251	546 031
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20			20
TOTAL DE L'ACTIF	414 413	33 387	98 251	546 051
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	3 681	201	1 147	5 029

*Il n'y a pas de ventilation des ventes d'équipements et de licences et des prestations de services disponibles par secteur géographique.

Au 31 décembre 2021, aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % des ventes et des services du Groupe.

Au cours des exercices, le chiffre d'affaires a été comptabilisé à un moment donné ou au fil du temps, comme indiqué ci-dessous :

Moment de la reconnaissance de revenus	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Biens et services transférés à un moment donné	54 868	54 601
Biens et services transférés dans le temps	257 087	258 363
Total revenus des contrats avec les clients	311 955	312 964

5. Liste des filiales et sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2021, le groupe IBA se compose de la Société IBA SA et de 24 sociétés et entreprises associées dans 14 pays. 21 d'entre elles sont consolidés globalement et 3 sont mises en équivalence.

5.1. LISTE DES FILIALES

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2020
IBA Participations SRL (BE 0465.843.290) Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN ,Belgique	No	Belgique	100%	-
IBA Investments SC (BE 0471.701.397) Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN, Belgique	No	Belgique	100%	-
Ion Beam Applications Co. Ltd. No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics ; Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China	No	Chine	100%	-
Striba Germany GmbH ; Waidmarkt 11, 50676 Köln, Germany	No	Allemagne	100%	-
IBA Radiosources France SAS 59 Blvd Pinel, 69003 LYON	No	France	100%	-
IBA Dosimetry Germany GmbH Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck. Germany	No	Allemagne	100%	-
IBA Dosimetry America Inc. 3150 Stage Post Dr., Ste. 110, Bartlett, TN38133, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Proton Therapy Inc. 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Industrial Inc. 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA USA Inc 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Particle Therapy Germany GmbH, Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck, Germany	No	Allemagne	100%	-
LLC Ion Beam Applications 1st Magistralny tupik, 5A 123290 Moscow, Russia	No	Russie	100%	-
IBA Particle Therapy India Private Limited Office Unit - F, 3rd Floor, Ali Towers, Old No 22, New No. 55, Greams Road, Thousand Lights., Chennai - 600006, Tamil Nadu, INDIA		Inde	100%	
IBA (Thailand) Co. 1, Ltd N°888/70, Mahatun Plaza, 7th floor, Ploenchit Road Lumpini Sub-district, Parthumwan district, Bangkok	No	Thailande	0%	-100%
Ion Beam Application SRL Ortiz de Ocampo 3302 Modulo 1 Buenos Aires (14225), Argentina	No	Argentine	100%	-
IBA Japan KK 3/F Shiodome Building, 1-2-20 Kaigan Minato-ku, Tokyo, Japan	No	Japon	100%	-
Ion Beam Applications Singapore PTE. Ltd 1 Scotts Road #21-10, Shaw centre, Singapore (228208)	No	États-Unis	100%	-
IBA Egypt LLC Buildi. 3g no.75/77 (Degla Plaza), 10th floor, Street no. 199, Degla, Maadi, Cairo, Egypt	No	États-Unis	100%	-
Ion Beam Applications Limited Rm.) 9-5 F, No. 162, Sec. 4, ZhongXiao East Rd. (St.), Daan Dist – Taipei City	No	Chine	100%	-
IBA Proton Therapy Canada, Inc.H7P 6A6 Quebec, Canada	No	Canada	100%	-
IBA Georgia LLC Tbilisi, Didube district, Udnadze st., N111, apartment N11, building N2 , Georgie	No	Georgie	100%	-
Ion Beam Applications Korea, Ltd. 408-ho A11, 15, Jeongbalsan-ro, Ilsandong-gu, Goyang-si, Gyeonggi-do, République de Corée	No	Korée du Sud	100%	-

1 Filiale clôturée en Décembre 2021

5.2. LISTE DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2020
Cyclhad SAS	France	33,33%	-
Normandy Hadrontherapy SAS	France	39,81%	-
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50,00%	-

IBA ne comptabilise pas sa quote-part de la perte dans Cyclhad SAS et Normandie Hadronthérapie SAS au-delà de la valeur de

son investissement car il n'y a aucun engagement à participer à une éventuelle augmentation de capital future (voir note 9.1).

6. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du groupe

6.1. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2021.

6.2. CESSION D'ENTREPRISES

Aucune cession n'a été effectuée en 2021.

En 2021, le Groupe a fermé sa filiale en Thaïlande.

7. Goodwill et autres immobilisations incorporels

7.1. GOODWILL

Les mouvements du goodwill sont détaillés ci-après :

1er janvier 2020	3 821
Additions	0
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
31 décembre 2020	3 821
1er janvier 2021	3 821
Additions	0
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
31 décembre 2021	3 821

Le goodwill généré par une acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées et un test de dépréciation est réalisé chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris le goodwill).

Voici un résumé par secteur d'activités et par unités génératrices de trésorerie de l'affectation de la valeur comptable du goodwill :

(EUR 000)	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2020	0	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2020	4,81%	
Taux de croissance à long terme 2020	2,60%	
31 décembre 2021	0	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2021 (1)	4,49%	
Taux de croissance à long terme 2021 (2)	2,60%	

(1) Données utilisées pour le calcul du taux d'actualisation avant impôt appliqué: coût des capitaux propres de 7%, coût de la dette de 1%, valeur de marché des capitaux propres d'IBA Dosimetry GmbH de EUR 18 065 millions, valeur de marché de la dette d'IBA Dosimetry GmbH de EUR 13 353 millions et taux d'imposition des sociétés de 10%.

La valeur recouvrable du goodwill a été déterminée sur la base de la « valeur d'utilité ».

La valeur d'utilité a été déterminée sur la base des derniers business plans d'IBA, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Les tests de dépréciation utilisent des marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la

Direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport aux secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice comptable 2021 et 2020.

7.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EUR 000	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2020	27 137	134	0	3 959	31 230
Acquisitions	423	0	0	1 023	1 446
Cessions	-90	0	0	0	-90
Transferts	418	0	0	-418	0
Écarts de conversion	-80	-11	0	-14	-105
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2020	27 808	123	0	4 550	32 481
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	22 540	134	0	2 201	24 875
Additions	1 722	0	0	1 462	3 184
Cessions	-5	0	0	0	-5
Transferts	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-75	-11	0	-14	-100
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	24 182	123	0	3 649	27 954
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	4 597	0	0	1 758	6 355
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	3 626	0	0	901	4 527
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2021	27 808	123	0	4 550	32 481
Acquisitions	362	0	0	422	784
Cessions	0	0	0	0	0
Transferts	231	0	0	-231	0
Écarts de conversion	116	10	0	12	138
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2021	28 517	133	0	4 753	33 403
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	24 182	123	0	3 649	27 954
Additions	1 523	0	0	0	1 523
Cessions	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	113	10	0	13	136
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	25 818	133	0	3 662	29 613
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	3 626	0	0	901	4 527
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	2 699	0	0	1 091	3 790

En 2021, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans les logiciels, principalement pour le développement du système de gestion des services informatiques internes et d'une plate-forme centrale SAP HR.

En 2020, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans la CMMS, une plateforme de vente en ligne, un modèle 3D pour l'intégration commerciale de notre POne, ainsi que l'outil d'automatisation des comptes fournisseurs et le déploiement de SAP dans trois entités supplémentaires en Asie.

La rubrique « Autres » comprend principalement l'état d'avancement de certains logiciels générés en cours de construction.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles a été comptabilisée dans le

compte de résultat dans les postes « Coût des ventes et des prestations », « Frais de vente et marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

En 2020, une réduction de valeur a été reconnue sur les immobilisations incorporelles liées à une licence de marché (inclue dans la catégorie « Autres ») pour un montant de EUR 1,46 millions, compte tenu des opportunités de vente limitées dans cette région actuellement. Cette réduction de valeur a été inclue dans la ligne « additions » aux amortissements cumulés dans le tableau ci-dessus, la charge a été constatée dans les « Frais de vente et de marketing » dans le compte de résultat du Groupe.

8. Immobilisations corporelles

EUR 000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2020	20 594	14 924	3 847	8 226	47 591
Acquisitions	402	754	163	1 236	2 555
Cessions	0	-139	-15	-48	-202
Transferts	99	26	37	-162	0
Écarts de conversion	-40	-95	-71	-88	-294
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2020	21 055	15 470	3 961	9 164	49 650
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	9 025	9 716	2 356	6 922	28 019
Additions	912	1 907	271	647	3 737
Disposals	0	-134	-15	-48	-197
Transfers	0	0	0	0	0
Currency translation difference	-14	-90	-59	-75	-238
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	9 923	11 399	2 553	7 446	31 321
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	11 569	5 208	1 491	1 304	19 572
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	11 132	4 071	1 408	1 718	18 329
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2021	21 055	15 470	3 961	9 164	49 650
Acquisitions	838	1 450	297	1 660	4 245
Cessions	0	-62	0	-122	-184
Transferts	77	220	111	-619	-211
Écarts de conversion	36	97	69	102	304
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2021	22 006	17 175	4 438	10 185	53 804
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	9 923	11 399	2 553	7 446	31 321
Additions	905	1 578	288	707	3 478
Disposals	0	-5	0	-121	-126
Transfers	-211	0	0	0	-211
Currency translation difference	23	93	63	82	261
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	10 640	13 065	2 904	8 114	34 723
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	11 132	4 071	1 408	1 718	18 329
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	11 366	4 110	1 534	2 071	19 081

Les «autres immobilisations corporelles» comprennent principalement du matériel informatique et des actifs en cours de construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur les immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultat au niveau des postes « Coût des ventes et des prestations », « Frais de vente et de marketing », « Frais

généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

Aucune dépréciation des actifs corporels n'a été enregistrée dans 2021 et dans 2020.

En 2021, des investissements supplémentaires ont été réalisés pour l'équipement informatique et d'autres développements de l'usine.

En 2021 et 2020, les cessions d'actifs corporels correspondent principalement à la mise au rebut d'actifs inutilisés par le Groupe.

9. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres investissements

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Sociétés mises en équivalence	1 273	20
Autres investissements	13 088	12 923
TOTAL	14 361	12 943

9.1. MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE

La liste des sociétés mises en équivalence est reprise à la note 5.2 et reprend les sociétés Cyclhad SAS, Normandy Hadrontherapy SAS et Normandy Hadrontherapy SARL.

Les changements des participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Au 1er janvier	2 900	1 273
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en	-3 227	-1 253
Acquisitions	1 600	0
Gain non réalisé sur la cession d'une immobilisation incorporelle	0	0
Au 31 décembre	1 273	20

Les acquisitions de l'année précédente sont relatives aux nouvelles contributions faites à Cyclhad SAS (EUR 1,5 millions sous forme de prêt convertible à long terme) et à NHA SAS (EUR 0,1 million afin de finaliser l'opération d'augmentation de capital initiée en 2019).

La participation du Groupe dans les sociétés associées, toutes non cotées, sont les suivantes :

2020	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	% de participation	
					Bénéfice/ (Perte)	Détenu
Cyclhad SAS	France	66 558	74 984	3 223	-3 831	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	60 186	51 309	3 329	-3 938	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50	5	124	35	50,00%

2021	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	% de participation	
					Bénéfice/ (Perte)	Détenu
Cyclhad SAS	France	66 350	76 645	4 892	-1 875	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	57 670	54 989	2 769	-6 184	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50	5	124	35	50,00%

9.1.1 Cyclhad SAS

Le Groupe détient une participation de 33,33% dans Cyclhad SAS, qui a construit un centre de protonthérapie opérationnel depuis l'été 2018.

Le tableau suivant illustre les informations financières résumées de Cyclhad SAS :

(EUR 000)	Cyclhad SAS 31 décembre 2020	Cyclhad SAS 31 décembre 2021
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	3 831	4 859
Actifs non courants	62 727	61 491
Passifs courants (-)	-3 912	-7 681
Passifs non courants (-)	-71 072	-68 964
Fonds propres	-8 315	-10 295
Quote-part du Groupe dans les fonds propres - 33,33%	-2 771	-3 431
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	2 771	3 431
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	0	0

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 et n'a aucun engagement à participer à un éventuel financement futur de Cyclhad SAS.

IBA n'a dès lors pas comptabilisé sa quote-part des pertes et des fonds propres négatifs de Cyclhad SAS au-delà de sa valeur du capital investi.

9.1.2 Normandie Hadronthérapie SAS

Depuis juin 2019, la participation d'IBA dans Normandy Hadrontherapy SAS est restée à 39,81 % (sans changement par rapport à 2019) dans cette société suite à un financement par plusieurs acteurs publics et privés. L'objectif de ce projet est de lancer le développement du premier système de thérapie au carbone à base de cyclotron au monde à Caen, en France, à travers sa filiale Normandy Hadrontherapy (NHa), en collaboration avec la Région Normandie et plusieurs autres acteurs privés et publics, dont SAPHYN (SAnté et PHYSique Nucléaire).

L'investissement global de tous les partenaires dans NHa s'élève à plus de EUR 60 millions, en

fonds propres et en obligations (garanti par la Région Normandie). La contribution d'IBA s'est élevée à EUR 6 millions en fonds propres et à EUR 1,5 millions en financement d'obligations convertibles (voir note 11).

L'investissement d'IBA comprend également la vente de la propriété intellectuelle liée au cyclotron Cyclone®400 NHa. Le gain sur cette transaction s'est élevé à EUR 5 millions qui a été réduit de EUR 2 millions (39,81%) au titre de gain non réalisé en 2019.

Le tableau suivant illustre les informations financières résumées de Normandy Hadrontherapy SAS :

(EUR 000)	Normandy Hadrontherapy SAS 31 décembre 2020	Normandy Hadrontherapy SAS 31 décembre 2021
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	29 704	28 401
Actifs non courants	30 482	29 269
Passifs courants (-)	-2 147	-3 861
Passifs non courants (-)	-49 162	-51 128
Fonds propres	8 877	2 681
Quote-part du Groupe dans les fonds propres - 33,33%	3 534	1 067
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	-1 991	-1 991
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	0	911
Autres	-293	13
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	1 250	0

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 et n'a pas d'engagement à participer à tout

financement futur potentiel de Normandy Hadrontherapy SAS.

9.2. MOUVEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS

Les « Autres investissements » incluent les actions de sociétés dans lesquelles IBA n'a pas d'influence notable. Ces actions sont réévaluées soit sur la base du prix marché, ou soit sur la

base de la valeur qui leur ont été accordées lors des opérations les plus récentes de levées de capitaux supplémentaires ou de valorisaiton établie par des tiers indépendants.

(EUR 000)	2020	2021
Au 1er Janvier	15 196	13 088
Mouvements par les réserves (Valorisation à la juste valeur – IFRS 9)	-2 108	-165
Au 31 décembre	13 088	12 923

En 2016, le Groupe a pris une participation de 10,26% (USD 2 millions ou EUR 1,8 millions) dans HIL Applied Medical Ltd, une société privée israélienne qui développe des systèmes de protonthérapie au laser. HIL applique une approche novatrice et brevetée à l'accélération et la distriburion de particules, combinant la nanotechnologie avec des lasers à ultra-haute intensité et des aimants ultra-rapides. Cette avancée technologique potentielle pourrait permettre de réduire de façon significative la taille et le coût des systèmes de protonthérapie sans compromettre sa pertinence clinique. Parallèlement à cet investissement, IBA et HIL ont signé un accord de fabricant d'équipement d'origine (FEO) qui donnera à IBA le droit d'acheter leurs accélérateurs de protons au laser en vue de les intégrer dans ses solutions de protonthérapie.

Une transaction en capital réalisée par HIL en décembre 2019 n'indiquait qu'aucune

réévaluation ou dépréciation de l'investissement n'était nécessaire. Cette transaction demeure pertinente pour notre évaluation de la valeur d'investissement 31 décembre 2021.

En 2015, le Groupe a pris une participation minoritaire de GBP 5 millions (EUR 7,1 millions) dans la société Rutherford Estates Limited (anciennement Proton Partners International (PPI)). Cet investissement représente moins de 5% du capital émis.

Etant donné que Rutherford Estates Limited est cotée à la bourse Aquis Exchange PLC à Londres, cet investissement a été réévalué à sa juste valeur en fonction du cours de son action, au 31 décembre 2021, c'est-à-dire 1.865 GBP/action. En 2021, cette réévaluation à la juste valeur a réduit la valeur de notre investissement d'EUR 0,2 million par rapport aux autres réserves du Groupe (impact cumulé d'EUR 4,0 millions au 31 décembre 2021).

10. Impôts différés

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les montants reconnus dans la situation financière sont des estimations

prudentes faites sur la base de plans financiers récents approuvés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe.

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	4 828	4 667
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	0	193
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	432	945
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	3 303	3 576
TOTAL	8 563	9 381
Passifs d'impôts différés nettés des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	-766	-739
Actifs d'impôts différés totaux comptabilisés	7 797	8 642
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	1 287	936
- Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	0	0
TOTAL	1 287	936
Passifs d'impôts différés nettés des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	-766	-739
Passifs d'impôts différés totaux comptabilisés	521	197
Actifs d'impôts différés nets	7 276	8 445

Les actifs d'impôts différés ont augmenté d' EUR 7,8 millions en 2020 à EUR 8,6 millions en 2021 principalement en raison de l'augmentation des différences temporaires dans les entités américaines et allemandes. En 2021 et 2020, les différences temporaires trouvent leur origine

principalement dans des revenus différés taxables, des réductions de valeur sur créances commerciales non déductibles, des dépenses provisionnées et des stocks dans les entités américaines.

(EUR 000)	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS
Au 1er janvier 2020	6 985	-1 112
Crédités/ (débités) au compte de résultats	886	571
Transferts depuis d'autres actifs /passifs courants	136	0
Écarts de conversion	-210	20
Au 31 décembre 2020	7 797	-521
Crédités/ (débités) au compte de résultats	543	347
Écarts de conversion	302	-23
Au 31 décembre 2021	8 642	-197

La rubrique « Transferts d'autres actifs/passifs courants » en 2020 représente les actifs d'impôts différés classés à tort comme autres actifs courants au 31 décembre 2019 qui ont été reclasés au cours de l'exercice en 2020.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer. La note 3

explique les estimations et les jugements auxquels IBA a fait appel pour réaliser cette évaluation.

Au 31 décembre 2021, EUR 49,50 millions d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'actif de la situation financière (EUR 42,1 millions en 2020). Les pertes fiscales et les différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'expiration.

11. Autres actifs à long terme

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Créances à long terme sur commandes en cours	582	511
Crédit d'impôt recherche	12 452	11 932
Prêt subordonné à NHA	1 520	1 520
Obligation subordonnée à des clients de proton thérapie	0	4 414
Notes financières accordées aux clients de la proton thérapie	4 083	4 772
Prêt aux actionnaires	0	5 807
Dépôts à long terme	343	11 469
Autres actifs	787	607
TOTAL	19 767	41 032

Durant l'année 2021, IBA Group a accordé un prêt à long terme à IB Anchorage (renommé par la suite « Management Anchorage ») pour financer l'acquisition d'actions de la Société. Le Groupe a également souscrit à hauteur de USD 5 millions d'obligations subordonnées exonérées d'impôt par rapport à un client de Protonthérapie.

L'augmentation des dépôts à long terme est due à un engagement en espèces de CNY 80 millions en Chine requis pour sécuriser une garantie bancaire à un client, des intérêts sont portés sur ce nantissement en espèces.

12. Inventaires

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels aucun client n'a encore été alloué, alors que les commandes en

cours d'exécution (note 13) portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Matières premières et fournitures	85 755	79 210
Produits finis	2 334	2 424
En-cours de fabrication	7 446	4 903
Réductions de valeur sur stocks (-)	-11 077	-11 663
Stocks et commandes en cours	84 458	74 874

13. Actifs sur contrat et passifs sur contrat

Les contrats en cours ont les positions suivantes à la fin de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Coûts activés et marge reconnue	391 958	369 685
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-361 848	-334 046
Commandes en cours d'exécution	30 110	35 639
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours	-158 170	-208 112
Montants nets sur commandes en cours d'exécution	-128 060	-172 473
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	13 548	4 255

Au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, il n'y a pas de commandes en cours mises en garantie afin de couvrir le financement d'un contrat de protonthérapie.

Au 31 décembre 2021, les commandes en cours d'exécution et les montants dus aux clients sur les commandes en cours montre une position nette d'EUR -172,5 millions par rapport à EUR -128,1 millions au 31 décembre 2020.

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
A satisfaire dans un an ou moins	235 988	255 229
A satisfaire dans plus d'un an	864 288	953 904
0	1 100 276	1 209 133

L'augmentation d'EUR 44,4 millions s'explique principalement par le niveau élevé des facturations en 2021 couplé à de courts délais sur certains projets.

Le prix de transaction de contrat alloué à des obligations de prestation restantes (non satisfaites ou partiellement satisfaites) se décompose comme suit :

14. Créances commerciales et autres créances

14.1. CRÉANCES COMMERCIALES

Voici les créances commerciales :

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	13 548	4 255
Autres créances commerciales	93 878	75 514
Provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales (-)	-4 026	-3 960
TOTAL	103 400	75 809

La diminution des créances commerciales s'élève à EUR 27,6 millions 31 décembre 2021 ce qui s'explique principalement par un bon niveau de récupérations de créances.

Les créances commerciales (à l'exclusion de la provision pour pertes de crédit attendues) comprennent en 2021 un montant de EUR 0,4 million liés à la revalorisation des créances

commerciales dans une autre devise que la devise fonctionnelle des différentes entités consolidées (EUR -0,7 million en 2020).

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (à l'exception des provisions pour pertes de crédit attendues) se présente comme suit :

(EUR 000)	TOTAL	non échu	< 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2020	107 426	50 808	3 622	2 768	2 690	19 760	2 017	360	25 401
2021	79 769	11 535	8 876	1 051	17 549	863	2 788	3 152	33 955

Au 31 décembre 2021, les provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales s'élève à EUR 4,0 millions. Pour calculer les pertes de crédit attendues, le groupe IBA applique la matrice globale décrite dans les politiques comptables. La perte de crédit est

alors revue en détail pour prendre en considération d'autres facteurs spécifiques à certains clients tels que la re-négociation, les opérations de refinancement du client et les garanties reçues.

Le tableau ci-dessous explique la relation entre les pertes de crédit attendues et les créances commerciales :

(EUR 000)	Not overdue	Due from 1 to 90 days	Due from 91 to 180 days	Due from 181 to 270 days	Due from 271 to 360 days	Due more than 360 days	Total Trade receivable
Taux de pertes de crédit attendues							
Créances commerciales	50 808	9 080	19 760	2 017	360	25 401	107 426
Pertes de crédit attendues calculées			4 940	1 009	270	25 401	31 620
Ajustement pour balances individuelles non risquées		-2 121		-902	-42	-24 529	-27 594
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2020		2 819		107		872	4 026
(EUR 000)	Non échu	Du entre 1 et 90 jours	Du entre 91 et 180 jours	Du entre 181 et 270 jours	Du entre 271 et 360 jours	Du à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
Taux de pertes de crédit attendues							
Créances commerciales	11 535	27 476	863	2 788	3 152	33 955	79 769
Pertes de crédit attendues calculées			216	1 394	2 364	33 955	37 929
Ajustement pour balances individuelles non risquées		-39		-1 348	-2 309	-30 273	-33 969
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2021		177		46		55	3 682
							3 960

Les changements apportés à la provision pour pertes sur créances attendues au cours des deux dernières années sont les suivants :

(EUR 000)							
Au 1er janvier 2020							1 188
Dotation de l'année							4 576
Utilisation							-25
Reprise							-1 678
Transferts vers les actifs destinés à être cédés							-35
Au 31 décembre 2020							4 026
Dotation de l'année							595
Utilisation							0
Reprise							-882
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés							221
Au 31 décembre 2021							3 960

La charge pour perte de crédit attendue est incluse dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » du compte de résultats.

14.2. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur les commandes, les charges à reporter et les produits acquis.

Pour l'année 2021, l'augmentation de 2,4 millions d'euros des "Autres créances"

s'explique principalement par l'augmentation des charges payées d'avance pour les paiements effectués aux fournisseurs

Les autres créances sont détaillées comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	20 735	18 633
Charges à reporter	2 282	5 192
Produits acquis relatifs aux contrats de maintenance	10 397	11 283
Produits acquis autres	181	215
Créances d'impôts sur le résultat	2 425	3 298
Autres créances courantes	3 051	2 868
TOTAL	39 071	41 489

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Créances non commerciales et acomptes sur commande » est principalement composée de la TVA à recevoir pour un montant de EUR 3,6 millions (EUR 2,7 millions en 2020), des acomptes versés à des fournisseurs pour un montant de EUR 9,2 millions (EUR 12,6 millions en 2020) et des subsides à recevoir pour un montant d' EUR 5,4 millions (EUR 5,0 millions en 2020).

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres créances courantes » est composée d'un « crédit d'impôt recherche » d'un montant d' EUR 1,9 millions (EUR 1,6 millions en 2020), la partie à court terme des notes financières aux clients de PT qui sont exigibles dans les 12 mois pour EUR 0,7 million (toutes en créances à long terme en 2020) et d'autres créances pour un montant d'EUR 0,3 million (2020: EUR 0,2

million). Le montant indiqué pour 2020 inclus également le compte séquestre lié à la cession de RadioMed Corporation pour EUR 1,3 millions qui a été reçu en 2021

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Créances d'Impôts sur le résultat » est principalement composée d'impôts en Belgique pour EUR 2,2 millions (EUR 2,0 millions en 2020), en Allemagne pour EUR 0,6 million (EUR 0,2 million en 2020), et en Russie pour EUR 0,4 million (EUR 0,2 million en 2020).

Le groupe a un contentieux fiscal ouvert concernant la déductibilité de certaines dépenses de R&D pour EUR 0,9 million, mais le groupe est confiant que le risque est faible. Par conséquence, le Groupe a comptabilisé à la fois un passif fiscal courant et une créance fiscale courante équivalente inclue dans le solde ci-dessus.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Soldes bancaires et caisses	151 315	197 370
Comptes avec des restrictions à moins de 3 mois	2 596	0
Dépôts bancaires à court terme	0	1 900
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	153 911	199 270

Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt effectif sur la position de trésorerie était de 0,31 % (0,13 % en 2020), cette amélioration est due à de bons taux d'intérêt sur les dépôts à court terme. Les dépôts à court terme ont une maturité moyenne inférieure à 30 jours ou sont disponibles à la demande et sont donc très liquides.

En 2020, les fonds réservés représentaient un compte séquestre avec de l'argent reçu d'un client comme garantie de paiement pour les transactions futures avec IBA. Ce montant a été débloqué en 2021.

16. Capital et plans fondés sur actions

16.1. CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Au 1er janvier 2020	30 133 920	42 294 182	41 978 166	-8 501 979	75 770 369
Cession d'actions propres	0	0	0	2 595 475	2 595 475
Au 1er janvier 2021	30 133 920	42 294 182	41 978 166	-5 906 504	78 365 844
Augmentations de capital par exercices d'option	0	0	0	0	0
Augmentations de capital	84 798	119 014	857 859	0	976 873
Achat d'actions propres	0	0	0	-11 226 747	-11 226 747
Cession d'actions propres	0	0	0	4 520 619	4 520 619
Autres	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	30 218 718	42 413 196	42 836 025	-12 612 632	72 636 589

Au cours de l'année 2021, le Groupe a émis 84 798 nouvelles actions supplémentaires aux bénéfices d'options sur actions qui ont été entièrement acquises. Le Groupe a également acheté 704 549 actions propres et vendu 348 530 de ses actions propres existantes.

31 décembre 2021, 50,07% des actions d'IBA ont été échangées sur Euronext. Les

informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont reprises à la section « La bourse et les actionnaires » de ce rapport annuel.

Compte tenu du profit de l'exercice 2021, le Conseil d'administration d'IBA a l'intention de recommander à l'Assemblée générale de verser un dividende de 0,19 euro par action en 2022.

16.2. OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS

Les employés du groupe et la direction peuvent acheter ou obtenir des actions IBA par le biais de divers plans d'options sur actions et de plans d'actions. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacente) à la date d'octroi des options.

En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage accordé est déterminée à l'aide du modèle Black & Scholes, tel que décrit ci-dessous. L'avantage accordé est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Les plans d'options sur actions accordés en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant : 100% définitivement acquis au 31 décembre 2018 et peuvent être exercée jusqu'au 30 juin 2024.

En 2016, 2017, 2018 et 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été accordé.

Les options attribuées dans le cadre des plans d'options sur actions lancés en 2020 seront acquises le 2 janvier 2024 et 50% de ces options peuvent être exercées jusqu'au 31 mai

2026, tandis que les 50% restants peuvent être exercés jusqu'au 31 mai 2030.

En janvier 2021, 649 972 options sur actions (les « options d'achat d'actions ») ont été accordées aux membres de la direction du Groupe (y compris certaines personnes déterminées). Dans le cadre du même plan, d'autres options sur actions ont été attribuées en avril 2021 (7 190 options) et en décembre 2021 (31 156 options). Ces options sur actions seront acquises le 31 décembre 2024. Chaque option sur action permet à son bénéficiaire de recevoir des actions propres de la société contre le paiement d'un « prix d'exercice » d'EUR 13,39 par action, EUR 15,77 et EUR 14,39 pour les options respectivement émises en janvier, avril et décembre. Chaque participant peut exercer ses options jusqu'au 31 décembre 2026.

La Société a utilisé le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options, sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations

journalières du prix de l'action. Le prix d'exercice des actions pour les plans d'options sur actions était basé sur le prix moyen des actions pour les 30 jours précédent la date d'attribution.

Les détails des plans octroyés en 2021 sont donnés dans cette section:

Plan d'optoin	
Nature du plan	Options sur actions
Date de l'émission	25 janvier 2021 - 22 décembre 2021
Nombre d'options accordées	688 318,00
Prix d'exercice	13.39 ~ 15.77
Prix de l'action à la date de l'émission	13.21 ~ 15.62
Durée de vie contractuelles (années)	5.03 ~ 5.93
Type de règlement	Actions
Volatilité attendue	0.45 ~ 0.47
Taux d'intérêt sans risqué	0,00
Dividende attendu (exprimé en % du cours de	0.01 ~ 0.02
Départs attendus à la date de l'émission	0,04
Juste valeur par option accordée à la date de	4.66 ~ 5.64
Modèle d'évaluation	Black & Scholes

Au 31 décembre 2021, le Groupe a reconnu un montant d'EUR 0,8 million en autres charges d'exploitation pour les options sur actions des employés (EUR 0,1 million en 2020).

Les options sur actions en circulation au 31 décembre ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	31 décembre 2020		31 décembre 2021	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
30 Juin 2024	11,52	163 608	11,52	78 810
30 Juin 2024	31,84	20 000	31,84	20 000
31 Mai 2026	7,54	178 500	7,54	175 000
31 Mai 2030	7,54	178 500	7,54	175 000
31 Décembre 2026	n/a	n/a	13,39	631 997
31 Décembre 2026	n/a	n/a	15,77	7 190
31 Décembre 2026	n/a	n/a	14,39	31 156
TOTAL des options sur actions en circulation		540 608		1 119 153

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit :

	31 décembre 2020		31 décembre 2021	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1er janvier	13,57	187 108	13,57	540 608
Émises	7,54	357 000	13,46	688 318
Annulées (-)	11,52	-3 500	12,00	-24 975
Exercées (-)	0	0	11,52	-84 798
Échues (-)	0	0	0	0
Existantes au 31 décembre	13,57	540 608	11,40	1 119 153
Exerciables au 31 décembre		187 108		98 810

17. Reserves

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Réserves de couverture	529	-8 440
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des	15 840	16 684
Autres réserves – Autres	154	154
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente	4 179	4 014
Autres réserves – régimes à prestations définies	-3 550	-4 063
Réserves	17 152	8 349
Écarts de conversion	-5 569	-6 314
Résultats reportés	51 883	51 226

Les réserves de couverture comprennent les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie des transactions qui n'ont pas encore eu lieu. Les réserves de couverture ont diminué d'EUR 9,0 millions en 2021.

En 2020 et 2021, les variations des « Autres réserves – ajustements à la juste valeur des investissements disponibles à la vente » est liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation dans Rutherford Estates Limited (voir la note 9.2).

La diminution des « Autres réserves – Régime à prestations définies » pour EUR 0,5 million est décrite plus en détail dans la note 28.2

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des entités consolidées dont la

devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans les activités étrangères.

Au 31 décembre 2021, une perte cumulée d'EUR -1,2 millions sur la conversion de ces prêts a été reclassee en capitaux propres afin de compenser la perte résultant de la conversion de ces prêts entre filiales du Groupe (perte cumulée d'EUR -0,3 million au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021 et 2020, les prêts de CNY 45,0 millions et de CNY 14,8 millions de entre IBA SA et Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd ont été désignés comme des financements permanents du Groupe dans des activités à l'étranger.

18. Dettes financières

18.1. DETTES BANCAIRES ET AUTRES DETTES

Le tableau ci-dessous présente les principaux termes et conditions des facilités de crédit existantes :

Emprunt/ligne de crédit	Rang	Statut	Ouvert au	Ouvert au	Devise	Intérêt	Maturité	Profil de remboursement
			31 décembre 2020 (EUR 000)	31 décembre 2021 (EUR 000)				
S.R.I.W.	Subordonné	Non Garanti	7 346	6 121	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.R.I.W.	Subordonné	Non Garanti	3 060	2 550	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.R.I.W.	Subordonné	Non Garanti	5 000	5 000	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.F.P.I.	Subordonné	Non Garanti	5 000	5 000	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Obligations (Treasury Notes)	Senior	Non Garanti	5 250	0	EUR	Fixe	2021	“Bullet” à maturité
Emprunt à 5 ans	Senior	Garanti	27 000	21 000	EUR	Flottant*	2025	Amortissable
Crédit de caisse - Inde	Senior	Garanti	0	0	INR	Flottant**	2022	Revolving
Crédit de caisse - China	Senior	Garanti	0	0	CNY	Flottant***	UFN ****	Revolving
Crédit de caisse - Inde	Senior	Garanti	0	0	EUR	Flottant*	2024	Revolving
Emprunts sous le Programme de la Protection de la Paie "PPP")	Senior	Non Garanti	4 075	0	USD	Fixe	2021	Annulé

* EURIBOR + marge en fonction du ratio de levier net

** MCLR + marge

*** « Coût de financement » + marge

Jusqu'à nouvel ordre

Le tableau ci-dessous présente les principales facilités de crédit existante par maturité et explique les mouvements de l'année :

(EUR '000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Non courantes	41 174	29 937
Courantes	15 557	9 734
Total	56 731	39 671
Solde à l'ouverture	36 390	56 731
Nouveaux emprunts	25 508	0
Emprunts convertis en subsides	0	-4 384
Remboursements d'emprunts	-4 734	-12 984
Écart de conversion	-433	308
Solde à la clôture	56 731	39 671

Les remboursements d'emprunts concernent les bons du Trésor (EUR 5,3 millions), le prêt à terme (EUR 6,0 millions) et les emprunts obligataires de la S.R.I.W. (EUR 1,7 millions).

En 2020, le Groupe a sollicité un prêt auprès de la banque Wells Fargo dans le cadre du Paycheck Protection Program ("PPP"), un programme fédéral d'aide aux Etats-Unis destiné à soutenir l'emploi dans les entreprises suite à la pandémie de la COVID-19. Les prêts ont été signés par IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc. et IBA Industrial Inc. pour un montant total de USD 5 millions (EUR 4,4 millions) et les participants peuvent

demander l'annulation du prêt sous certaines conditions. Cependant comme l'issue de la demande d'annulation était incertaine, la direction a décidé de ne pas reconnaître l'impact de l'annulation dans les comptes de 2020. Au cours de l'année 2021, des preuves ont été trouvées que le Groupe IBA pouvait bénéficier d'une remise de dette, considérant cette aide gouvernementale comme un revenu de subvention, la décision a ensuite été confirmée par une lettre officielle avant la fin de l'exercice financier

Les écarts de conversion proviennent de la conversion des emprunts « PPP » entre le taux

de clôture de 2020 et le taux de clôture avant l'annulation.

Au 31 décembre 2021, les emprunts bancaires et les autres emprunts incluent : des emprunts obligataires subordonnés non garantis de la S.R.I.W. pour un montant total d'EUR 13,7 millions (EUR 15,4 millions en 2020), une obligation subordonnée non garantie de la S.F.P.I. pour EUR 5 millions (inchangé), un prêt à terme d'EUR 21 millions (EUR 27 millions en 2020), ainsi que les facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2020), et les facilités de découvert inutilisées en Inde et en Chine.

S.R.I.W. et S.F.P.I. obligations subordonnées

S.R.I.W. et S.F.P.I. sont deux fonds publics d'investissement belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Selon les termes des accords obligataires avec la S.R.I.W. et la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres du groupe IBA, qui a été respecté 31 décembre 2021.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit existantes au niveau d'IBA SA sont d'EUR 58 millions (initialement, EUR 67 millions), comprenant (i) un prêt à terme

amortissable d'EUR 21 millions (venant à échéance en juin 2025) et (ii) des lignes de crédit renouvelables d'EUR 37 millions (arrivant à échéance en décembre 2024).

Les covenants financiers qui s'appliquent à ces lignes de crédit consistent en (a) un ratio d'endettement senior net (calculé comme l'endettement senior net divisé par le REBITDA consolidé au cours des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres propres corrigés (calculé comme étant la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et de l'endettement subordonné). Ces deux convenants ont été respectés 31 décembre 2021.

Le crédit de caisse d'INR 130 millions octroyé par la banque en Inde (emprunteur: IBA Particle Therapy India Private Limited) expire en mars 2022 et n'a pas été renouvelé (non utilisé en date du 31 décembre 2021).

En Chine, le crédit de caisse de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenu pour le même montant (non utilisé 31 décembre 2021).

Lignes de crédit disponibles

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose de lignes de crédit d'un montant d'EUR 83,1 millions dont 47,8% sont utilisés (57,0% en 2020).

(EUR 000)	Lignes de crédit disponibles		
S.R.I.W. - subordonné	13 671	13 671	0
S.F.P.I. – subordonné	5 000	5 000	0
Emprunt à terme	21 000	21 000	0
Lignes de crédit à court terme	43 408	0	43 408
TOTAL	83 080	39 671	43 408

Les facilités expirant dans un délai d'un an comprennent la partie à court terme de la dette à long terme, les lignes de crédit soumises à révision à différentes dates dans le courant des 12 derniers mois suivant la clôture de l'exercice, des lignes de crédit n'ayant pas de date

d'expiration ferme (disponibles « jusqu'à nouvel ordre »).

Les échéances des dettes bancaires et autres dettes financières sont reprises ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Moins d'un an	15 557	9 734
Entre 1 et 2 ans	11 236	9 734
Entre 2 et 5 ans	26 204	20 203
Plus de 5 ans	3 734	0
TOTAL	56 731	39 671

Les paiements des dettes bancaires et autres dettes financières sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Moins d'un an	17 002	10 936
Entre 1 et 2 ans	12 442	10 668
Entre 2 et 5 ans	28 206	21 478
Plus de 5 ans	3 941	0
TOTAL	61 591	43 082
Charges financières futures sur dettes bancaires et autres dettes financières	-4 860	-3 411
TOTAL	56 731	39 671

Les taux d'intérêts effectifs pour les dettes bancaires et autres dettes financières à la date de clôture étaient les suivants :

	31 décembre 2020				31 décembre 2021			
	EUR	USD	INR	CNY	EUR	USD	INR	CNY
Dettes bancaires et autres dettes financières	2,83 %	0,00 %	13,95 %	n/a - credit line not used	3,35%	0,00%	n/a - ligne de crédit non utilisée	n/a - ligne de crédit non utilisée

Les valeurs comptables des dettes du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
EUR	52 656	39 671
USD	4 075	0
TOTAL	56 731	39 671

Les lignes de crédit utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	6 000	6 000
Remboursements au-delà d'un an	21 000	15 000
TOTAL TAUX FLOTTANT	27 000	21 000
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	9 557	3 734
Remboursements au-delà d'un an	20 174	14 937
TOTAL TAUX FIXE	29 731	18 671
TOTAL	56 731	39 671

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	1 450	1 543
Remboursements au-delà d'un an	41 363	41 865
TOTAL TAUX FLOTTANT	42 813	43 408
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	0	0
Remboursements au-delà d'un an	0	0
TOTAL TAUX FIXE	0	0
TOTAL	42 813	43 408

19. Provisions à long terme et à court terme

(EUR 000)	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	108	6 143	215	4 223	225	304	11 218
Additions (+)	0	1 129	0	306	0	2 941	4 376
Reprises (-)	0	-904	0	0	0	-14	-918
Utilisations (-)	0	-2 813	-45	-79	0	-165	-3 102
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	506	0	0	506
Écarts de conversion	0	-2	0	-8	0	-22	-32
Variation totale	0	-2 590	-45	725	0	2 740	830
Au 31 décembre 2020	108	3 553	170	4 948	225	3 044	12 048
Au 1er janvier 2021	108	3 553	170	4 948	225	3 044	12 048
Additions (+)	3	3 524	0	28	117	1 172	4 844
Reprises (-)	0	-427	0	11	-63	-87	-566
Utilisations (-)	0	-1 404	-30	-63	0	-687	-2 184
Reclassifications	0	-573	0	0	0	-573	0
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	514	0	0	514
Écarts de conversion	0	5	0	6	0	211	222
Variation totale	3	1 698	-30	496	54	609	2 830
Au 31 décembre 2021	111	4 678	140	5 444	279	4 226	14 878

19.1. ENVIRONNEMENT

Les provisions environnementales comprennent des provisions de conformité environnementale relatives aux sources

naturelles de rayonnement pour EUR 0,1 million.

19.2. GARANTIES

Les provisions relatives aux garanties couvrent les garanties pour les machines vendues aux clients.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit :

- Nouvelles provisions concernant principalement la protonthérapie et d'autres accélérateurs pour un montant d'EUR 3,5

millions suite à la livraison de plusieurs projets aux clients.

- Les reprises des provisions relatives à la protonthérapie et à d'autres accélérateurs équivalant à EUR -0,4 million après la fin des périodes de garantie.
- Utilisation des provisions relatives à la protonthérapie et à d'autres accélérateurs pour un montant d'EUR -1,4 millions.

19.3. REGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Voir la note 28.2

19.4. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions pour autres avantages sociaux 31 décembre 2021 sont principalement constituées d'un montant d'EUR 0,3 million

relatif à un plan de retraite pour le personnel italien.

19.5. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions au 31 décembre 2021 se composent principalement des éléments suivants

- Une provision pour pertes futures d'EUR 4,1 millions

- Un montant d'EUR 0,3 million pour des litiges.

Les principaux mouvements sont liés aux nouvelles provisions pour les pertes futures pour les montants décrits ci-dessus y compris un reclassement pour garanties

20. Autres dettes à long terme

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Avances reçues du gouvernement local	4 070	3 097
Passifs de remboursements	15 000	5 000
Autres	208	353
TOTAL	19 278	8 450

En 2021, les avances du gouvernement local en matière de recherche et développement ont été impactées par une décote de EUR +0,2 million (2020: EUR +0,03 million) et le reclassement à court terme pour EUR -1,1 millions (2020: EUR -0,1 million).

Comme indiqué dans note 3.3, le contrat avec CGN contient un élément de contrepartie variable sous la forme d'une caution de bonne fin inconditionnelle et irrévocable lié à l'exécution de certaines obligations

contractuelles liées au transfert de la licence. Le montant que le client peut tirer a été réduit à une valeur maximale d'EUR 10 millions et il a été mutuellement convenu de le réduire à EUR 5 millions en 2022 en cas d'absence de réclamation.

La partie de la dette de remboursement liée à la réduction attendue en 2022 (5 millions d'euros) a été reclassée dans les passifs courants et est incluse dans les "autres dettes", comme indiqué en détail dans la note 23.

21. Autres actifs et passifs financiers

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	354	39
Swaps de taux de change	566	1
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	9	11
Swaps de taux de change	649	31
Actifs financiers à court-terme	1 578	82
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	300	13
Swaps de taux de change	300	0
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	0	0
Swaps de taux de change	0	0
Actifs financiers à long-terme	600	13
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	56	4 554
Swaps de taux de change	1	1 832
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	0	270
Swaps de taux de change	0	340
Passifs financiers à court-terme	57	6 996
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	3	350
Swaps de taux de change	0	289
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	0	15
Swaps de taux de change	0	0
Passifs financiers à long-terme	3	654

La politique du Groupe en matière d'utilisation des instruments financiers est détaillée dans la Note 1.11 sur les règles d'évaluation du Groupe et dans la note 2.1 sur la gestion des risques financiers

Au 31 décembre 2021, le montant d'EUR 0,1 million (2020: EUR 1,6 millions) est reconnu comme actif financier à court terme représenté par des instruments de couverture de flux de trésorerie pour EUR 0,08 million (2020: EUR 0,9 million) lesquels sont comptabilisés à leur juste valeur par les fonds propres et EUR 0,04 million (2020: EUR 0,7 million) sont comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2021, un montant d'EUR 7,0 millions (2020: EUR 0,06 million) est reconnu comme passif financier à court terme représenté par des instruments de couverture des flux de trésorerie pour lesquels EUR 6,4 millions (2020: EUR 0,06 million) sont comptabilisés à la juste valeur par les fonds propres et EUR 0,6 million (aucun en 2020) sont

comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2021, un montant d'EUR 0,01 million (2020: EUR 0,6 million) représente des instruments de couverture des flux de trésorerie à long terme entièrement comptabilisé en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2021, un montant d'EUR 0,7 million est comptabilisé en tant que passif financier à long terme représenté par des instruments de couverture des flux de trésorerie pour lesquels EUR 0,6 million sont comptabilisés à la juste valeur par les fonds propres et EUR 0,02 million sont comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme effectifs. Ces transactions

sont très probables car elles sont liées à des contrats. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont par la suite comptabilisés dans le compte de résultat pour compenser l'impact dans le compte de résultat des transactions sous-jacentes.

En 2021, une perte d'EUR 9,0 millions a donc été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global impactant les fonds propres (sous la rubrique « Réserves de couverture »), ce qui a entraîné une perte cumulée d'EUR 8,4 millions au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2020, les gains cumulés se sont élevés à EUR 0,5 million.

22. Dettes commerciales

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit :

(EUR 000)	TOTAL	Exigible	Exigible dans moins de 3 mois	
2020	41 858	19 764	1 215	20 879
2021	47 731	5 492	14 503	27 736

23. Autres dettes

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Dettes sociales	21 137	23 363
Charges à imputer	1 679	1 707
Charges des intérêts à imputer	166	45
Produits à reporter relatifs aux contrats de maintenance	10 468	11 942
Subsides en capital	5 918	6 589
Dettes non commerciales	4 489	8 459
Passifs de remboursements	0	5 000
Autres	4 355	1 883
TOTAL	48 212	58 988

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres » est principalement composée des avances d'EUR 1,1 millions reçus de la Région wallonne de Belgique (inchangé par rapport à 2020) et d'autres dettes diverses pour un montant d'EUR

0,8 million (2020: EUR 0,7 million). En 2020, il comprenait également un montant reçu en espèces sur un compte séquestre (trésorerie restreinte) d'un client à titre de garantie pour paiement futur d'EUR 2,6 millions.

24. Locations

Le Groupe a des contrats de location pour divers terrains, usines, machines, matériels roulants et autres équipements utilisés dans ses opérations. Les obligations du Groupe au titre de ses contrats de location sont garanties par le droit du bailleur sur les actifs loués. Le Groupe est restreint en terme de cession et de sous-location des actifs loués. Aucun covenant financier ne s'applique aux contrats de location,

à l'exception d'un contrat de location-financement de l'usine en Belgique.

Le Groupe dispose également de certains contrats de location de machines, de vélos et de matériels avec des durées de location de 12 mois ou moins (supérieures à 1 mois) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur pour lesquelles le Groupe applique les exemptions de reconnaissance pour ces contrats de location.

Le Groupe n'a pas de contrats incluant des paiements variables. Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options d'extension et de résiliation. Ces options sont négociées par la Direction afin d'assurer une flexibilité dans la gestion du portefeuille d'actifs loués et d'aligner ces contrats de location avec les besoins des activités du Groupe.

Les contrats de location ont les durées de location suivantes :

- **Terrain:** durée de nonante-neuf années.
- **Bâtiments:** durées comprises entre un et quinze ans. Le Groupe a la possibilité de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur ou pour une durée supplémentaire de quatre ans pour deux des contrats de location aux États-Unis.

- **Appartements:** durées comprises entre un et quatre ans.
- **Nouvelle usine à LLN:** durée de vingt ans.
- **Equipements:** durées comprises entre trois et neuf ans. Le Groupe a la possibilité, pour certains de ses contrats, de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur.
- **Matériel roulant:** durées comprises entre un et quatre ans et aucune option de location des actifs pour une durée supplémentaire.
- **Matériel:** durées comprises entre un et cinq ans.
- **Vélos:** durée de troisans.

24.1. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Vous trouverez ci-après les valeurs comptables des droits d'utilisation d'actifs ainsi que les mouvements de la période :

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
As at 1er janvier 2020	27 326	2 667	182	225	30 400
Acquisitions	424	3 680	32	202	4 338
Cessions	-167	-81	-1	-62	-311
Dépenses d'amortissements	-2 825	-1 950	-157	-106	-5 038
Ecarts de conversion	-116	0	-1	-6	-123
As at 31 décembre 2020	24 642	4 316	55	253	29 266
As at 1er janvier 2021	24 642	4 316	55	253	29 266
Acquisitions	1 825	3 264	0	99	5 188
Cessions	-25	-30	0	-46	-101
Dépenses d'amortissements	-2 599	-2 173	-23	-97	-4 892
Ecarts de conversion	100	-2	1	6	105
As at 31 décembre 2021	23 943	5 375	33	215	29 566

24.2. DETTES DE LOCATION

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Non courantes	24 598	23 943
Courantes	4 797	5 362
TOTAL	29 395	29 305

Les dettes de location au 31 décembre 2021 comprennent la location de l'usine en Belgique (EUR 11,2 millions).

Les valeurs comptables des dettes de location et les mouvements au cours de la période sont les suivants :

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
As at 1er janvier 2020	27 967	2 624	169	227	30 987
Nouvelles dettes	384	3 686	32	202	4 304
Accrétion des intérêts	561	71	1	20	653
Cessions	-99	-89	-7	-63	-258
Remboursements	-3 825	-2 023	-145	-112	-6 105
Ecart de conversion	-180	0	0	-6	-186
As at 31 décembre 2020	24 808	4 269	50	268	29 395
As at 1er janvier 2021	24 808	4 269	50	268	29 395
Nouvelles dettes	1 824	3 265	0	99	5 188
Accrétion des intérêts	518	108	1	18	645
Cessions	-26	-32	0	-48	-106
Remboursements	-3 568	-2 269	-25	-112	-5 974
Ecart de conversion	149	1	1	6	157
As at 31 décembre 2021	23 705	5 342	27	231	29 305

Les paiements des dettes de location sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Échu	0	0
Moins d'un an	5 282	5 783
Entre 1 et 2 ans	4 715	5 186
Entre 2 et 5 ans	8 451	7 485
Plus de 5 ans	13 008	12 589
TOTAL	31 456	31 043
Charges financières futures sur dettes de location (-)	-2 061	-1 738
Valeur actuelle des dettes de location	29 395	29 305

La valeur actualisée des dettes de location se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Échu	0	0
Moins d'un an	4 797	5 364
Entre 1 et 2 ans	4 340	4 810
Entre 2 et 5 ans	7 815	6 969
Plus de 5 ans	12 443	12 162
TOTAL	29 395	29 305

Les valeurs comptables des dettes de location sont libellées dans les devises suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
EUR	27 147	26 079
CNY	359	234
USD	1 680	2 853
RUB	70	75
YEN	131	53
INR	8	11
TOTAL	29 395	29 305

Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location est de 1,65 % (1,94 % au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, il n'y a aucun significatif potentiel futur loyer non actualisé lié aux périodes suivant la date d'exercice, ni des options de prolongation et de

résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du bail.

Les sorties futures de trésorerie pour des dettes de location non encore commencées pour lesquelles le Groupe s'est engagé sont les suivantes :

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
31 décembre 2020					
Moins d'un an	0	102	0	4	106
Entre 1 et 2 ans	0	113	0	4	117
Entre 2 et 5 ans	0	203	0	12	215
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	0	418	0	20	438
31 décembre 2021					
Moins d'un an	0	78	0	0	78
Entre 1 et 2 ans	0	83	0	0	83
Entre 2 et 5 ans	0	148	0	0	148
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	0	309	0	0	309

Voici les montants comptabilisés dans le compte de résultat :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Dépenses d'amortissements des droits d'utilisation d'actifs	4 710	4 696
Charges d'intérêts sur dettes de location	653	645
Charges relatives à des contrats de location à court terme	42	0
Charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	305	375
MONTANT TOTAL COMPTABILISE EN COMPTE DE RESULTATS	5 710	5 716

Les charges relatives à des contrats de location à court terme ont été comptabilisées dans le compte de résultat au niveau des « Coût des ventes et des services », « Frais de vente et de marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

Les charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur ont été comptabilisées dans le compte de résultat au niveau des « Coût des ventes et des services », « Ventes et frais de marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

25. Autres charges et produits d'exploitation

25.1. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation peuvent être ventilées comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Charges de reorganisations	216	194
Charges relatives à des projets spécifiques	10	0
Charges relatives aux paiements fondés sur actions	125	844
Charges relatives à la cession de RadioMed Corporation ("RadioMed")	91	0
TOTAL	442	1 038

25.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation peuvent être ventilés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Autres	65	0
TOTAL	65	0

26. Charges et produits financiers

26.1. CHARGES FINANCIERES

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Intérêts payés sur dettes	2 782	2 516
Définitions de change	2 312	1 344
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	572	5 377
Autres	598	1 202
TOTAL	6 264	10 439

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres » comprend principalement des commissions et

des frais bancaires pour EUR 0,9 million (2020: EUR 0,4 million).

26.2. PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	127	491
Définitions de change	203	4 150
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	1 859	312
Autres	327	1 522
TOTAL	2 516	6 475

Au 31 décembre 2021, la rubrique «Autres» comprend principalement la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières à la suite d'une révision du

risque du débiteur pour EUR 1,2 millions et EUR 0,3 million de refacturation des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie (2020: EUR 0,3 million)

27. Impôts

La (charge)/ produit pour l'exercice se répartit comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Impôts courants	-2 591	-5 266
Impôts différés	1 458	890
TOTAL	-1 133	-4 376

La charge fiscale sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application de la moyenne des taux

d'imposition applicables sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat avant impôts des activités poursuivies	33 054	8 255
(Charge)/produit d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux	27 153	2 585
Des actifs impôts différés non reconnus	62	3 110
Des actifs impôts différés reconnus	18	-477
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	-17 363	373
Déduction pour brevet	-763	-546
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	-830	32
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-132	-931
Part du résultat d'entreprises avec un lien de participation	807	313
Autres (produits)/charges fiscaux	-7 819	-83
(Charge)/produit fiscal enregistré(e)	1 133	4 376
Taux d'imposition théorique	-82,15%	-31,31%
Taux d'imposition effectif	-3,43%	-53,01%

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur les éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global.

En 2020, l'opération importante exonérée d'impôt proviennait principalement du gain sur une vente intragroupe des actions de la filiale.

Cette plus-value n'est pas imposable en Belgique et l'opération est éliminée au niveau du groupe.

En 2020 également, les autres produits fiscaux comprenaient principalement un crédit d'impôt « Patent Income Deduction » en Belgique lié aux revenus de licence de l'année.

28. Avantages au personnel

28.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Au 31 décembre 2021, le Groupe a comptabilisé des charges aux États-Unis d'EUR 0,5 million pour des plans à cotisations définies

comptabilisés selon la méthode de la valeur intrinsèque.

28.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En Belgique, le Groupe gère un régime à cotisations financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2016, le Groupe utilise a modifié la méthode des unités de crédit projetées.

En Inde, le Groupe gère également un régime de retraite à prestations définies, pour lequel le passif de prestations est d'EUR 0,1 million au 31 décembre 2021.

Compte tenu de l'immatérialité de ce régime, seul le régime en Belgique est présenté ci-dessous.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

(EUR 000)	1er janvier 2020	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Plan bénéficiaire	31 décembre 2020
Obligation des régimes à prestations définies	-11 275	-997	-189	-1 929	-14	465	-13 939
Juste valeur des actifs du régime	7 052	0	120	1 464	907	-465	9 078
Dette des régimes	-4 223	-997	-69	-465	893	0	-4 861

(EUR 000)	1er janvier 2021	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Plan bénéficiaire	31 décembre 2021
Obligation des régimes à prestations définies	-13 939	-1 226	-76	1 105	209	239	-13 688
Juste valeur des actifs du régime	9 078	0	35	-1 620	1 054	-239	8 308
Dette des régimes	-4 861	-1 226	-41	-515	1 263	0	-5 380

Les provisions liées aux avantages au personnel ont été calculées sur base des hypothèses suivantes :

Au 31 décembre 2018 :

- Taux d'actualisation: 2,20%, 2,00% ou 1,50% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 1,9 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,15 % par an
- Âge de départ à la retraite : 65 ans

Au 31 décembre 2019 :

- Taux d'actualisation: 1,85%, 1,30% ou 0,60% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 2,0 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an

- Âge de départ à la retraite : 65 ans

Au 31 décembre 2020 :

- Taux d'actualisation: 0,55%, 0,50% ou 0,30% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 1,6 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an
- Âge de départ à la retraite : 66 ans

Au 31 décembre 2021 :

- Taux d'actualisation: 1,20%, 1,15% ou 0,80% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 2,0 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an

- Âge de départ à la retraite : 66 ans

L'impact de la fluctuation du taux d'actualisation sur la dette des plans est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Augmentation de 0,25% du taux d'actualisation	-4 740	-5 084
Taux d'actualisation appliqué	-4 861	-5 380
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation	-4 987	-5 696

L'impact de la fluctuation du taux de revalorisation des salaires des régimes est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2021
Augmentation de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-5 585
Taux d'ajustement des salaires appliqué	-5 380
Diminution de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-5 182

29. Tableau de financement

29.1. TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		31 921	3 879
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	8, 24.1	8 775	8 370
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	7.2	3 184	1 523
Réductions de valeur sur créances	14,1	2 898	-287
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		-547	704
Variations des provisions	19	3 458	4 278
Impôts différés		-1 457	-890
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	3 227	1 253
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)		-1 075	-11 116
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		50 384	7 714
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		20 794	29 362
Stocks et commandes en cours		26 056	48 040
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		2 165	16 180
Autres actifs/passifs à court terme		-24	-14 338
Variation du fonds de roulement		48 991	79 244
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 132	-1 800
Charges d'intérêts		2 309	2 546
Produits d'intérêts		-127	-491
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		100 425	87 213

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres éléments non décaissés » comprend principalement la libération partielle du passif de remboursement lié au cautionnement

d'exécution émis à CGN (EUR -5,0 millions), l'impact de l'annulation du prêt dans le cadre du «Paycheck Protection Program » (EUR -4,4 millions), l'impact du montant de crédit d'impôt

recherche non encaissé en cours de l'exercice (EUR -1,4 millions), la reprise des intérêts de coûts amortis précédemment dépréciés reflétant l'amélioration du risque de crédit du client (EUR -1,0 euro million), l'impact de l'amortissement des subventions (EUR -0,9 million), les coûts du plan d'options d'achat d'actions (EUR +0,8 million), l'impact net des pertes et les dépréciations sur les stocks (EUR +0,6 million) et l'impact de l'actualisation sur les avances à long terme des autorités locales en Belgique (EUR +0,2 million).

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Autres éléments non décaissés» comprend principalement l'impact net des pertes et dépréciations sur les stocks (EUR +0,7 million), l'impact du crédit d'impôt recherche non reçu en encaissé au cours de l'exercice (EUR -1,9 millions), la reprise d'une créance d'assurance (EUR 0,7 million), l'impact de l'amortissement des subventions (EUR -0,8 million) et les coûts du plan d'options d'achat d'actions (EUR +0,1 million).

29.2. TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-2 555	-4 245
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7.2	-1 446	-784
Ventes d'immobilisations corporelles		0	33
Mise à disposition de trésorerie sur les cessions de filiales des années précédentes		0	1 271
Investissements dans des obligations subordonnées à long-terme.		0	-4 415
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		0	119
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	-1 600	0
Autres flux d'investissement		0	-4
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-5 601	-8 025

29.3. TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2021
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts et dettes de location	18	25 508	0
Remboursements d'emprunts	18	-4 734	-12 984
Remboursements des dettes de location	24.2	-5 254	-5 142
Intérêts payés		-2 298	-2 694
Intérêts reçus		127	491
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	0	977
Dividendes payés		-2 254	-5 785
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		2 088	-11 227
Autres flux de financement		185	83
Variation nette de la trésorerie de financement		13 368	-36 281

Au 31 décembre 2021, les « Autres flux de trésorerie liés au financement » comprennent le nouveau versement de subventions en Belgique et des avances du gouvernement local en Belgique pour un montant d'EUR +1,2

millions (2020: EUR +0,7 million) et les remboursements d'avances du gouvernement local en Belgique pour un montant d'EUR -1,1 millions (2020: EUR -0,5 million).

30. Litige

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun litige significatif. Les risques potentiels liés à des procédures mineures sont considérés comme étant dénués de fondement, soit non

signifiants, ou lorsque le risque de paiement de dommages potentiels semble réel, sont soit couverts de façon adéquate par des provisions ou couverts par nos polices d'assurance.

31. Engagements et actifs éventuels

31.1. GARANTIES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2021, IBA est titulaire de cautionnements financiers pour EUR 121,1 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements de dettes ou d'engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes (EUR 97,6 millions au 31 décembre 2020).

Le Groupe paie des intérêts financiers à taux fixe sur ses garanties financières. Ces intérêts varient en fonction de la durée de la garantie financière. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé au risque de crédit financier.

31.2. LOCATION PAS ENCORE COMMENCÉES

Voir la note 24.2.

31.3. ACTIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a déposé une réclamation à une de ses compagnies d'assurance sur des pièces défectueuses. La créance ne remplissant pas tous les critères pour être comptabilisée à l'actif

au bilan, le groupe la présente comme un actif éventuel. La meilleure estimation de la direction pour l'indemnité d'assurance à recevoir est d'EUR 0,5 million (2020: EUR 0,7 million).

32. Transactions entre parties liées

32.1. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des sociétés mises en équivalence est reprise à la Note de bas de page 5.

32.2. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les entreprises liées (les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	1 520	1 520
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	191	744
Réduction de valeur sur créances	0	0
TOTAL CREANCES	1 711	2 264
PASSIF		
Dettes		
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
TOTAL DETTES	0	0
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	2 507	3 398
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	2 507	3 398

32.3. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le tableau suivant indique les actionnaires d'IBA au 31 décembre 2021:

	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,53%
IBA Investments SCRL	51 973	0,17%
IBA SA	755 994	2,50%
IBA SA on behalf of ESP holders	21 180	0,07%
Management Anchorage SRL (previously IB Anchorage)	348 530	1,15%
UCL	426 885	1,41%
Sopartec SA	180 000	0,60%
SRIW SA	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,94%
FUP Institute of RadioElements	1 423 271	4,71%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,54%
BlackRock, Inc.	407 194	1,35%
BNP Paris	528 425	1,75%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,75%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%
Public	15 130 450	50,07%
TOTAL	30 218 718	100,00%

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	0	5 807
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	27
Créances commerciales et autres créances	0	0
Réduction de valeur sur créances	0	5 833
PASSIF		
Dettes		
Dettes bancaires et autres dettes financières	20 405	18 671
Fournisseurs et dettes diverses	90	106
TOTAL DETTES	20 495	18 777
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	0	0
Coûts (-)	-126	-216
Produits financiers	0	27
Charges financières (-)	-1 181	-1 075
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	-1 306	-1 265

Les créances à long terme concernent le prêt émis par IBA Investments S.C.R.L à Management Anchorage pour l'achat des actions de la Société, le prêt a été émis aux conditions du marché et contre un gage sur actions.

La société n'a connaissance d'aucune autre relation, ni d'accord, ni de transaction particulière entre les actionnaires en vigueur 31 décembre 2021.

32.4. LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION

Voir le rapport de rémunération à la page 71.

33. Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes

EY Réviseurs d'Entreprises , auditeur des comptes statutaires d'IBA SA et auditeurs des

comptes consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	340	356
Autres travaux et rapports d'audit	11	36
TOTAL	351	392

34. Événements postérieurs à la clôture des comptes

- En janvier, IBA a annoncé la réception d'un premier paiement pour une solution de réticulation par irradiation utilisant la technologie Rhodotron® d'IBA.
- En janvier, IBA a lancé un nouveau cyclotron basse énergie compact, le Cyclone® KEY
- En février, un contrat a été signé pour l'installation d'une solution de protonthérapie Proteus®ONE.
- En mars, IBA a achevé son programme de rachat d'actions initié en décembre 2021. Au total, 1 007 000 actions ont été rachetées via les trois programmes de rachat d'actions.
- En mars, annonce d'un accord de partenariat avec Tractebel visant à accompagner les clients d'IBA dans leurs projets de conception et de construction de centres de protonthérapie.
- En février 2022, un conflit armé a éclaté entre la République de Russie et l'Ukraine, entraînant des sanctions internationales imposées au gouvernement et aux entreprises russes par d'autres pays et États, dont l'Union européenne. Compte tenu du stade précoce du conflit et de l'évolution rapide de la situation, il est impossible de tirer des conclusions définitives mais, à ce stade, la situation n'a pas d'impact matériel sur les opérations globales du Groupe IBA.

35. Résultat par action

35.1. RESULTAT DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au

cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Résultat net de base par action	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	31 921	3 879
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 629 622	29 421 954
Résultat net par action (EUR par action)	1,0773	0,1318

35.2. RESULTAT DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En 2021 et 2020, la Société ne possédait plus qu'une seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions. Le calcul est réalisé pour les options sur

actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen des actions de la Société) sur base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 629 622	29 421 954
Nombre moyen pondéré des options sur actions	348 452	1 118 791
Prix moyen de l'action sur la période	9,8	16,4
Effet de dilution lié aux options sur actions	82 500	733 420
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	29 712 122	30 155 374
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	31 921	3 879
Résultat net dilué par action (EUR par action)	1,0743	0,1286

(*) Conformément à IAS33, qui stipule que le bénéfice dilué par action ne tient pas compte des hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles susceptibles d'avoir un effet antidilatif sur le bénéfice par action (actions dont la conversion implique une diminution de la perte par action).

36. Glossaire des mesures alternatives de performance (MAP)

Marge brute

Définition: La marge brute correspond à la différence entre le montant total comptabilisé dans les postes « Ventes » et les « Prestations de Services » déduction faite des coûts liés à la construction et à la production des équipements associés et liés à la fourniture des services d'exploitation et de maintenance.

Raison: La marge brute indique les performances d'IBA en montrant comment elle est en mesure de générer des revenus à partir des dépenses engagées pour la construction, l'exploitation et la maintenance de la dosimétrie, de la protonthérapie et des autres accélérateurs.

L'EBIT

Définition: Le résultat avant intérêts et impôts (« EBIT ») indique la performance du Groupe (ou du secteur) avant produits financiers/charges financières et impôts, qui représente l'ensemble des produits et charges engagés au cours de la période.

Raison: L'EBIT est un indicateur de performance utile car il montre la performance opérationnelle d'IBA en éliminant l'impact des transactions financières et des taxes.

REBIT

Définition: Le résultat récurrent avant intérêts et impôts (« REBIT ») présente le résultat du Groupe (ou du secteur) avant les produits/charges financiers et les impôts et avant les autres produits et charges opérationnels. Le REBIT est un indicateur de la rentabilité des activités ordinaires du Groupe, ajusté aux éléments considérés par la direction comme ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

Raison: La Direction considère le REBIT comme un indicateur de performance amélioré pour le Groupe permettant une comparaison d'une année sur l'autre de la rentabilité, après compensation des transactions ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

Dette financière nette

Définition: La dette financière nette mesure la situation globale de la dette d'IBA.

Raison: La dette financière nette fournit une indication de la solidité globale de la situation financière du Groupe et mesure la position de trésorerie d'IBA.

(EUR 000)

	2020	2021
EBIT = Résultat sectoriel (Note 4)	40 029	13 472
Autres charges d'exploitation (+)	442	1 038
Autres produits d'exploitation (-)	-65	0
REBIT	40 406	14 510
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	11 959	9 893

Réductions de valeur sur créances et stocks (+/-)	3 620	179
REBITDA	55 985	24 582

(EUR 000)	2020	2021
Dettes financières et dettes de location à long terme (+)	65 772	53 880
Dettes financières et dettes de location à court terme (+)	20 354	15 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-)	-153 911	-199 270
Restricted cash (included in cash and cash equivalents)	2 596	0
Dette financière nette	-65 189	-130 294

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme Ion Beam Applications (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 Juin 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 16 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés d'Ion Beam Applications SA, comprenant la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de la situation financière consolidée s'élève à € 546.051 milliers et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.879 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

Description du point clé de l'audit

Le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement pour déterminer la reconnaissance des revenus et des coûts sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la direction doit estimer l'avancement du projet qui est utilisé pour mesurer le pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer l'avancement et les coûts totaux du contrat. Dans le cadre de ces estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur la compétence des experts du Groupe et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur.

La nature de ces jugements a pour effet qu'ils sont susceptibles d'être influencés par la direction et l'inexactitude de l'estimation de l'avancement et des coûts totaux des contrats peut avoir un impact important sur les Comptes consolidés.

Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons mis-à-jour notre compréhension du processus de reconnaissance des revenus.
- ▶ Nous avons analysé les caractéristiques des contrats et validé que les impacts spécifiques ont été identifiés et traités par la direction.
- ▶ Nous avons vérifié les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon de projets et contrôlé le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon de projets en cours avec des projets similaires.
- ▶ Nous avons évalué les estimations de la direction pour les coûts totaux estimés par projet en comparant les coûts totaux initiaux avec les coûts totaux attendus.

- ▶ Nous avons rapproché des coûts encourus pour une sélection de contrats avec les documents de support afin de s'assurer que les coûts sont directement attribuables au contrat testé.
- ▶ Nous avons contrôlé la correcte application de la méthode du pourcentage d'avancement.
- ▶ Nous avons réalisé des procédures détaillées de revue analytique en comparant les résultats des contrats avec ceux de l'année précédente.
- ▶ Nous avons analysé la conformité des informations reprises dans les Comptes Consolidés avec la norme IFRS 15.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Assumant l'entièbre responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- IBA, leader mondial;
- Nos valeurs;
- IBA : l'année 2021 en bref;
- Message d'Olivier Legrain;
- Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur

- Une entreprise engagée;

- Renseignements de caractère général;

- La bourse et les actionnaires;

- IBA contact;

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations est reprise dans différentes sections du rapport annuel et fait l'objet d'un index en annexe du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basé sur le cadre de référence "GRI Standards". Le rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI Standards" précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans l'annexe aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

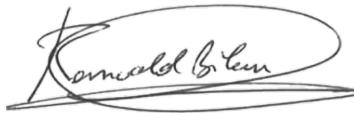
Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques d'Ion Beam Applications SA au 31 décembre 2021 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 28 avril 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Romuald Bilem *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22RB0071

Renseignements de CARACTÈRE GENERAL

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, abrégé IBA SA.

Suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 9 mars 2021, l'article 1 des statuts a été modifié et se lit désormais comme suit :

« Article 1er:

La Société revêt la forme d'une société anonyme. La dénomination de la Société est « Ion Beam Applications » et, en abrégé, “IBA”.

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique; numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, Registre des personnes morales (RPM) du Brabant wallon.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA est une société

cotée au sens de l'article 1:11 du Code Belge des Société et Associations.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

En outre, suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 3 des statuts a été modifié pour ajouter les deux alinéas suivants à la fin dudit article:

➤ *“Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (“stakeholders”), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète.*

- *La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations*

présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.”

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site

internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le capital social d'IBA s'élevait à 42 413 196 EUR et était représenté par 30 218 718 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société a émis, en juin 2014, 250 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le “**Plan Cadres 2014**”). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 11,52 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, il subsistait 178 500 warrants de ce Plan 2014.

En 2019, 11 392 de ces warrants ont été exercés (plus (plus précisément au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, il subsistait 167 608 warrants de ce Plan 2014.

Au 31 décembre 2020, 163 608 options d'achat d'actions de ce régime de 2014 étaient en circulation.

La Société a émis, en décembre 2015, 50 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le “**Plan Cadres 2015**”). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 31,84 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation En 2020, aucune de ces options d'achat d'actions n'a été exercée.

En 2020, aucun de ces warrants n'a été exercé.

Au 31 décembre 2020, il subsistait 20 000 warrants de ce Plan 2015.

En juin 2020, la Société a émis 357 000 stock-options pour la direction du Groupe. Ils permettent au bénéficiaire d'acheter une nouvelle action à 7,54 EUR suivant certaines procédures à partir du 2 janvier 2024.

IBA a décidé le 28 mai 2020 de rendre les SOP actuelles exerçables sur une période continue (en dehors des périodes d'interdiction des opérations anti-initiés et en dehors de toute période d'interdiction technique supplémentaire) à partir du 2 janvier 2024.

En 2021, IBA a émis un incitant à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026

Toutes les stock-options peuvent également être exercées en cas d'offre publique d'achat sur IBA ou d'augmentation des capitaux propres avec droit de préemption.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2021, la Société était autorisée à augmenter le capital social de la Société, dans

les limites, modalités et conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que

la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur

certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

OPÉRATION	Nombre d'actions nouvelles	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Montant
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2007 pers det	3 993	29 119 060	5 604,97	40 869 790,79
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	23 656	29 142 716	33 205,93	40 902 996,72
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2010	97 925	29 240 641	137 457,32	41 040 454,04
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers det	14 577	29 255 218	20 458,82	41 060 912,86
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	109 472	29 364 690	153 643,95	41 214 556,81
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2012	159 194	29 523 884	223 428,78	41 437 985,59
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2007 pers det	664	29 524 548	932,06	41 438 917,65
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	1 879	29 526 427	2 637,55	41 441 555,20
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2010	23 174	29 549 601	32 529,34	41 474 084,54
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers det	2 000	29 551 601	2 807,00	41 476 891,54
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	5 586	29 557 187	7 839,95	41 484 731,49
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2012	28 516	29 585 703	40 022,21	41 524 753,70
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2007	8 812	29 594 515	12 369,40	41 537 123,10
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2010	21 407	29 615 922	30 049,01	41 567 172,11
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers dét	14 639	29 630 561	20 545,84	41 587 717,95
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	100 080	29 730 641	140 462,28	41 728 180,23
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2012	33 755	29 764 396	47 375,14	41 775 555,37
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2011 pers dét	12 595	29 776 991	17 677,08	41 793 232,40
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	35 266	29 812 257	49 495,83	41 842 728,28
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2012	40 292	29 852 549	56 549,82	41 899 278,10
22/08/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	16 128	29 868 677	22 635,65	41 921 913,75
22/08/2017 exercice de warrants du plan 2012	11 574	29 880 251	16 244,11	41 938 157,86
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2011 pers dét	16 029	29 896 280	22 496,70	41 960 654,56
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	17 582	29 913 862	24 676,34	41 985 330,90
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2012	48 384	29 962 246	67 906,94	42 053 237,84
19/04/2018 exercice de warrants du plan 2012 empl	29 000	29 991 246	1 257,54	42 054 495,38
28/11/2018 exercice de warrants du plan 2012 empl	125 275	30 116 521	39 443,96	42 093 939,34
28/11/2018 exercice de warrants du plan 2012 pers dét	6 007	30 122 528	184 254,29	42 278 193,63
03/12/2019 exercice de warrants du plan 2014 empl	11 392	30 133 920	15 988,67	42 294 182,30
31/12/2020 exercice de warrants du plan 2014 empl	0	30 133 920		42 294 182,30
31/12/2021 exercice de warrants du plan 2014 plan empl	84798	30 218 718	119 014	42 413 196,00

La bourse et les ACTIONNAIRES

L'action IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu d'Euronext Bruxelles (Compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à 11,40 EUR le 31 décembre 2021.

Le nombre total d'options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2021 s'élève à 1 119 153. Il n'y a pas d'obligations convertibles ou d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2021.

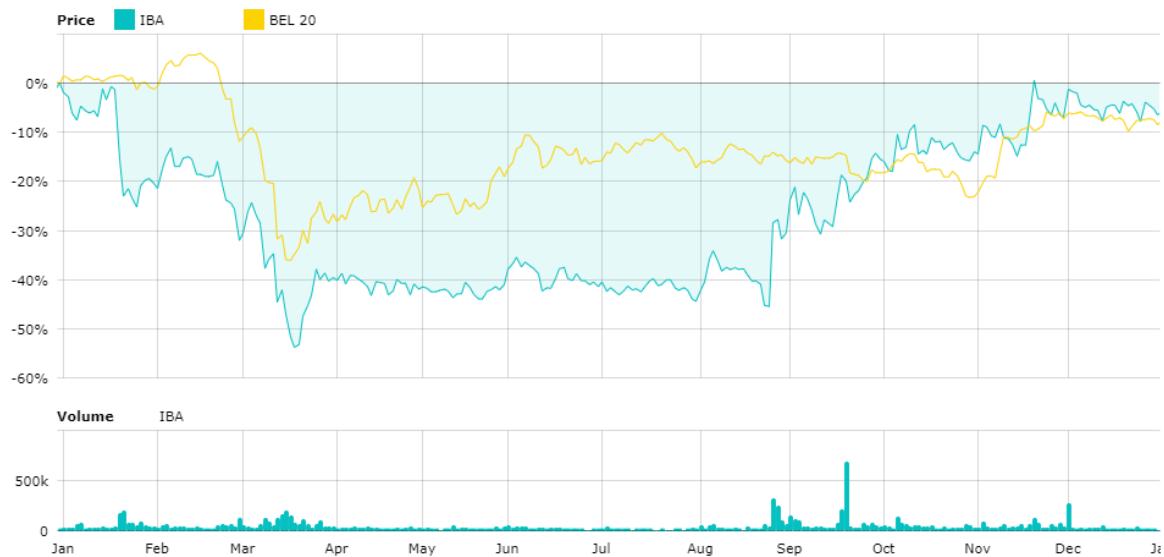
Situation au	31 décembre 2020		31 décembre 2021	
Entité	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SC (1)	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,53%
IBA Investments SCRL (2)	410 852	2,03%	51 973	0,17%
IB Anchorage (Management Anchorage)			348 530	1,15%
IBA SA	63 369	0,21%	755 994	2,51%
IBA SA on behalf of ESP holders			21 180	0,07%
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%
SRIW SA	715 491	2,34%	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,00%	1 189 196	3,95%
FUP Institute of RadioElements	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%
BNP Paribas		0	528 425	1,75%
Paladin Asset Mgmt	768 765	0%	768 765	2,55%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	4,68%	1 133 108	3,76%
BlackRock, Inc.	405 300	0%	407 194	1,35%
Kempen Capital Management NV.	875 388	2,90%	875 388	2,90%
Sous-total	13 854 493	42,81%	15 088 268	45,93%
Public	16 279 427	57,19%	15 130 450	50,07%
Total	30 133 920	100,00%	30 218 718	100,00%

- (1) Sustainable Anchorage, anciennement Belgian Anchorage, est une société créée et entièrement détenue par IBA Management et un certain nombre d'employés d'IBA.
- (2) IBA Investments est une filiale d'IBA SA.

CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

Mise à jour des activités du 1er trimestre 2022	19 mai 2022
Assemblée générale annuelle des actionnaires	08 juin 2022
Publication des résultats semestriels	31 août 2022
Mise à jour des activités T3 2022	17 novembre 2022

COURS BOURSIERS



GRI

Index

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes GRI : option Core.

Période : 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Réf	Divulgation	Référence croisée, URL et/ou informations
GR102 Renseignements de caractère général(NORMES UNIVERSELLES GR100)		
1. PROFIL ORGANISATIONNEL		
102-1	Nom de l'organisation	p187 AR2021 Renseignements de caractère général
102-2	Activités, marques produits et/ou services	p48 AR2021 Rapport de gestion / revue des secteurs d'activités d'IBA
102-3	Emplacement du siège social	p187 AR2021 Renseignements de caractère général
102-4	Lieu des opérations	p45 AR2021 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice
102-5	Propriété et forme juridique	p187 AR2021 Renseignements de caractère général
102-6	Marchés desservis	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p48 AR2021 Rapport de gestion / revue des secteurs d'activités d'IBA
102-7	Échelle de l'organisation	p5 AR2021 IBA en 2021 en un coup d'œil p45 AR2021 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p108 AR2021 Etats financiers consolidés
102-8	Informations sur les employés et autres travailleurs	p32 AR2021 Engagement en tant que société p196 AR2021 Contenu GRI annexe 102-8 / Informations sur les employés et autres travailleurs p69 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernement d'entreprise / politique de diversité p85 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernement d'entreprise / codes de conduite
102-9	Chaîne d'approvisionnement	p38 AR2021 Engagement en tant que société / société / supply chain
102-10	Modifications importantes de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p45 AR2021 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p103 AR2021 Rapport de gestion / acquisitions et désinvestissements significatifs en 2021
102-11	Approche ou principe de précaution	p52 AR2021 Rapport de gestion / principaux risques et incertitudes
102-12	Initiatives externes	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p37 AR2021 Engagement en tant que société / société p39 AR2021 Engagement en tant que société / planète
102-13	Adhésion à des associations	p196 AR2021 Contenu GRI annexe 102-13 / Adhésion à des associations
2. STRATÉGIE		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	p6 AR2021 Message d'Olivier Legrain
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	p52 AR2021 Rapport de gestion / principaux risques et incertitudes p38 AR2021 Engagement en tant que société / société / supply chain p39 AR2021 Engagement en tant que société / planète p33 RA2021 Engagement en tant que société / employés p196 AR2021 Contenu GRI annexe 102-15 / Principaux impacts, risques et opportunités
3. ÉTHIQUE et INTÉGRITÉ		
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	p52 AR2021 Rapport de gestion / principaux risques et incertitudes p85 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernement d'entreprise / codes de conduite

Réf	Divulgation	Référence croisée, URL et/ou informations
4. GOUVERNANCE		
102-18	Structure de gouvernance	p60 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernement d'entreprise
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	p2 AR2021 À propos d'IBA
102-41	Conventions collectives	p33 RA2021 Engagement en tant que société / employés
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	p2 AR2021 À propos d'IBA p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
102-43	Approche de l'engagement des parties prenantes	p2 AR2021 À propos d'IBA p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p32 AR2021 Engagement en tant que société p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
102-44	Principaux sujets et préoccupations soulevés	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p32 AR2021 Engagement en tant que société p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
6. PRATIQUE DE DÉCLARATION		
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	p109 AR2021 Etats financiers consolidés / introduction
102-46	Définition du contenu du rapport et des limites du sujet	p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
102-47	Liste des sujets matériels	p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
102-48	Reprises d'informations	p115 AR2021 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-49	Changements dans les rapports	p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité
102-50	Période de déclaration	p115 AR2021 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-51	Date du rapport le plus récent	30.04.2021 Rapport Annuel 2020
102-52	Cycle de rapport	p115 AR2021 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-53	Point de contact pour les questions concernant le rapport	p184 RA2021 Contact IBA
102-54	Déclarations de reporting conformément aux normes GRI	Normes GRI AR2021 : option de base
102-55	Indice de contenu GRI	p193 AR2021 Index du contenu GRI
102-56	Vérification externe	p196 AR2021 Contenu GRI annexe 102-56 / Vérification externe
APPROCHE DE GESTION GRI 103(NORMES UNIVERSELLES GR100)		
103-1	Explication du sujet matériel et de ses limites	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p32 AR2021 Engagement en tant que société p41 RA2021 Engagement en tant que société / matérialité

Réf	Divulgation	Référence croisée, URL et/ou informations
INFORMATIONS SUR LES SUJETS ÉCONOMIQUES GRI 200(DIVULGATIONS SPÉCIFIQUES À UN THÈME GRI)		
205-3	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	p52 AR2021 Rapport de gestion / principaux risques et incertitudes
203-2	Impacts économiques indirects importants	p86 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite_politique et objectifs
GRI 2016	Rentabilité GRI 2016 : 201 - Performance économique	p45 AR2021 Rapport de gestion / évènements marquants de l'exercice p108 AR2021 Etats financiers consolidés
GRI 2016	Recherche et développement	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p45 AR2021 Rapport de gestion / évènements marquants de l'exercice
Réf	Divulgation	Référence croisée, URL et/ou informations
DIVULGATION DES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX GRI 300(DIVULGATIONS SPÉCIFIQUES À UN THÈME GRI)		
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	p39 AR2021 Engagement en tant que société / planète p197 AR2021 Contenu GRI annexe 302-1 / Consommation d'énergie au sein de l'organisation
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	p39 AR2021 Engagement en tant que société / planète p198 AR2021_GRI content annexe 302-2 / Consommation d'énergie hors organisation
306-2	Déchets par type et mode d'élimination	p39 AR2021 Engagement en tant que société / planète p199 AR2021 Contenu GRI annexe 306-2 / Déchets par type et modes d'élimination
Réf	Divulgation	Référence croisée, URL et/ou informations
DIVULGATION DES SUJETS SOCIAUX GRI 400(DIVULGATIONS SPÉCIFIQUES À UN THÈME GRI)		
403-2	Santé et sécurité des employés	p199 AR2021 Contenu GRI annexe 403-2 / Santé et sécurité des employés
412-2	Formation des employés sur les politiques et procédures en matière de droits de la personne	p33 RA2021 Engagement en tant que société / des collaborateurs p52 AR2021 Rapport de gestion / principaux risques et incertitudes p85 AR2021 Rapport de gestion / déclaration de gouvernement d'entreprise / codes de conduite
416-2	Confort, qualité et sécurité de nos solutions médicales et industrielles GRI 2016 : 416 - Santé et sécurité des clients : Incidents de non-conformité concernant les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité.	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p45 AR2021 Rapport de gestion / évènements marquants de l'exercice p199 AR2021 Contenu GRI annexe 416-2 / Confort, qualité, sécurité de nos solutions
GRI 2016	Abordabilité et accessibilité de nos solutions	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur p45 AR2021 Rapport de gestion / évènements marquants de l'exercice
GRI 2016	Sensibilisation à la protonthérapie et leadership éclairé	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur
GRI 2016	Satisfaction du client : la voix du client	p8 AR2021 La prise en charge des patients, ce qui fait battre notre cœur

Information additionnelle telle que référencée dans la table 'GRI Index'

GRI Information: information additionnelle

102-13 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

IBA est membre d'ASTRO (corporate membership) et d'ESTRO (gold membership), deux associations majeures dans le domaine de la radiothérapie, aux États-Unis et en Europe. IBA est également membre corporatif de l'EANM, Association européenne de médecine nucléaire, NAPT, une organisation indépendante à but non lucratif pour éduquer et sensibiliser aux avantages cliniques de la protonthérapie, iiA Global, une organisation qui vise à soutenir l'industrie mondiale de l'irradiation et la recherche scientifique, communauté, l'Alliance pour la protonthérapie, visant à accroître l'accès des patients à la protonthérapie pour les patients atteints de cancer en éduquant les assureurs, les décideurs politiques, les employeurs et le grand public, et COCIR, l'association professionnelle européenne représentant les industries de l'imagerie médicale, de la radiothérapie, des TIC pour la santé et de l'électromédical . IBA est membre de l'association belge The Shift, animer le réseau belge du développement durable. IBA développe des synergies tant en Belgique qu'aux Etats-Unis et collabore avec de nombreuses associations qui visent à promouvoir l'emploi, l'éducation et la sensibilisation autour de la protonthérapie.

102-15 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

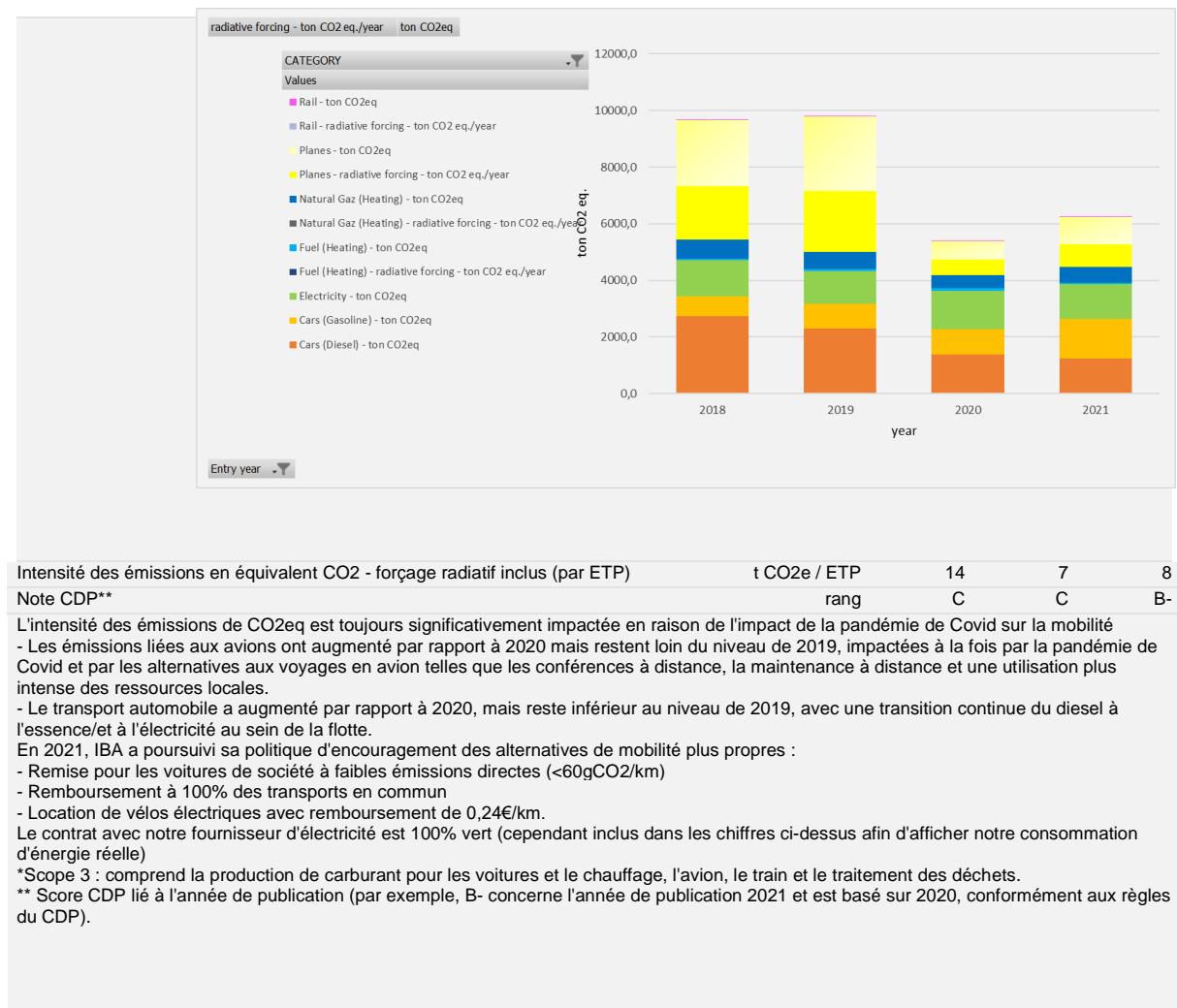
Une procédure interne est en place pour documenter les responsabilités et les exigences d'identification des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité des activités, produits ou services de l'organisation, et pour évaluer et contrôler les risques et impacts associés. Cet outil de gestion permet d'évaluer les risques et les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité. Il enregistre également les actions et mesures de contrôle déployées par nos différentes entités dans le cadre de leur démarche d'amélioration continue.

102-56 ASSURANCE EXTERNE

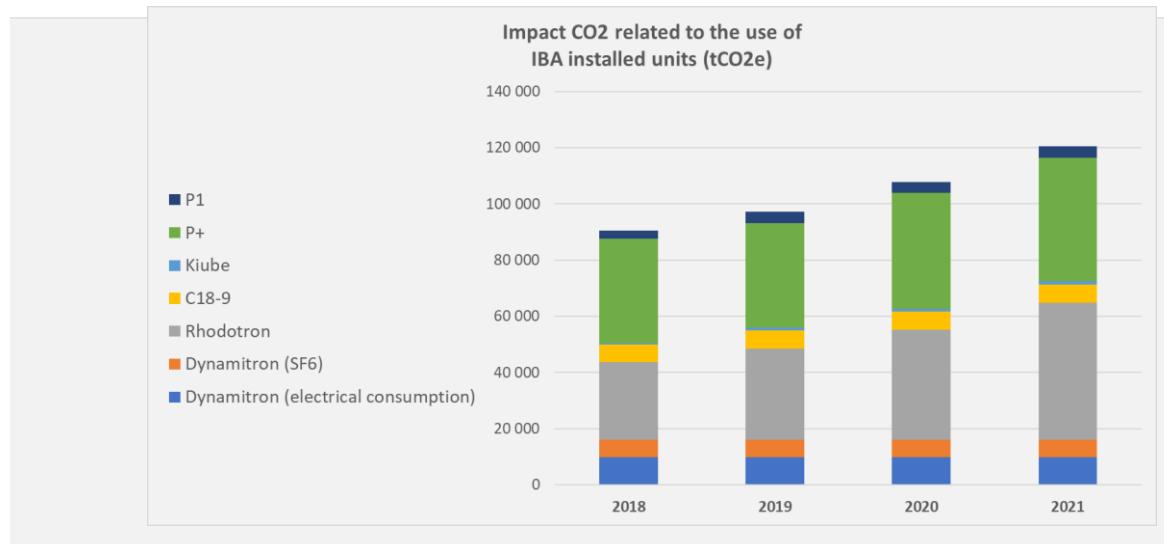
A ce jour, IBA n'a pas l'ambition de demander une assurance externe pour son rapport de développement durable. Cette décision sera réévaluée chaque année en fonction de l'évolution de notre maturité en matière de rapport de développement durable.

	Unité	2019	2020	2021
102-8 INFORMATIONS SUR LES SALARIÉS ET AUTRES TRAVAILLEURS				
Structure de l'emploi				
Grouper	#	1 466	1 528	1 618
Asie	%	10%	11%	12%
EMEA	%	71%	72%	72%
AM	%	18%	17%	16%
Employés à temps partiel	%	8%	7%	8%
Personnel temporaire	#	5%	5%	5%
La diversité				
Nationalités – Groupe	#	56	56	60
Nationalités – Belgique	#	24	26	33
Effectif Groupe de moins de 30 ans	%	16	17	18
Effectif du Groupe entre 30 et 49 ans	%	65	61	62
Effectif du Groupe 50 ans et plus	%	18	21	19
Genre des effectifs du Groupe (F/H)	%	26%/74%	25%/75%	26%/74%
Genre de la main-d'œuvre en Asie (F/H)	%	23%/77%	21%/79%	20%/80%
Genre de la main-d'œuvre EMEA (F/H)	%	28%/72%	27%/73%	28%/72%
Genre de la main-d'œuvre AM (F/H)	%	18%/82%	18%/82%	20%/80%
en temps partiel (F/H)	%	72%/28%	66%/34%	67%/33%

	Unité	2019	2020	2021
302-1 CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU SEIN DE L'ORGANISATION				
Émissions directes et indirectes de GES de l'organisation IBA SA (Scope 1-2-3*)				
Émissions en équivalent CO2 - y compris forçage radiatif	tCO2e	9 814	5 407	6 248



	Unité	2019	2020	2021
302-2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN DEHORS DE L'ORGANISATION				
Émissions indirectes de gaz à effet de serre de la base installée GES (Scope 3*)				
Émissions en équivalent CO2	tCO2e	97097	107716	120400

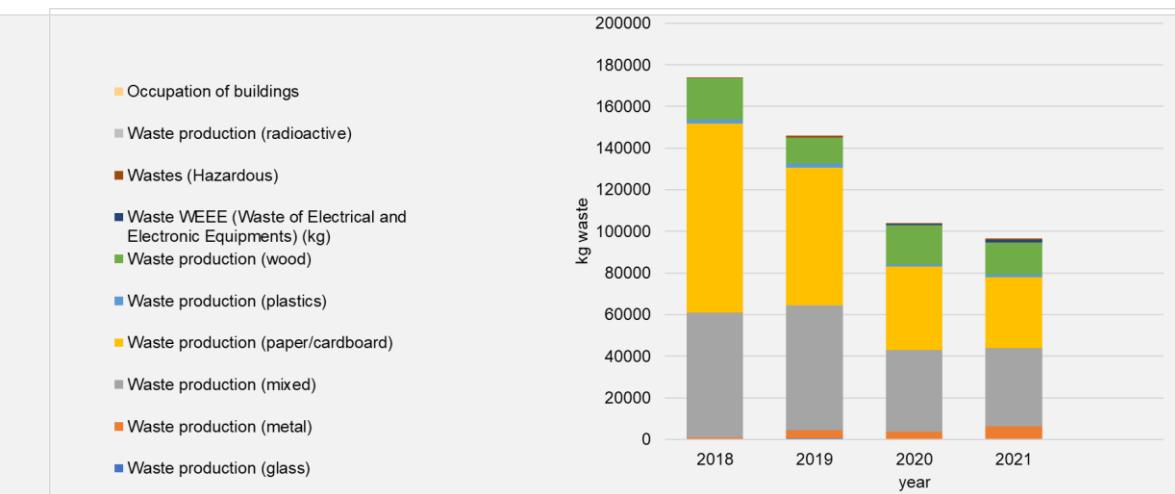


dont PT	tCO2e	41235	44976	47830
dont PT par patient traité par IBA	t CO2e/patient	3	3	3

La tCO2e/patient (« unité fonctionnelle ») est maintenue stable en 2021, car l'augmentation du nombre de patients traités compense la consommation supplémentaire des équipements nouvellement installés. Notez que des corrections ont été apportées aux rapports des années précédentes, afin de refléter la date de début réelle et les données des patients de certaines installations.

*Scope 3 : comprend les produits les plus impactants, soutenus par un contrat de maintenance (dans le cas des Dynamitrons, cela représente 7 % de la base installée)

	Unité	2019	2020	2021
306-2 DÉCHETS PAR TYPE ET MODE D'ÉLIMINATION				
Déchets et recyclage (site de production belge)				
Quantité de déchets	t	146	104	97



Mixte (non trié) : ratio vs total	%	41%	38%	39%
La réduction des déchets de bureau est le principal contributeur à la réduction des déchets totaux, en grande partie grâce au travail à domicile intensif tout au long de l'année. La part des déchets non triés reste stable : nous nous sommes à cet égard fixé des objectifs de réduction de notre intensité de déchets non triés par un facteur 3 en dessous des niveaux de 2018 d'ici 2025 pour nos opérations belges.				

	Unité	2019	2020	2021
403-2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS				
Mobilisation, santé et sécurité				
Cas d'accident avec arrêt de travail	#	8	5	0
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	#	3,3	2,0	0
	LTA/million d'heures travaillées			
Cas de traitement médical	#	16	14	10
Taux total d'incidents enregistrables	#	6,5	5,7	6,3
	TRC/million d'heures travaillées			
Taux de départ volontaire	%	6,8	6,4	5,6
Nombre d'incidents liés à la confidentialité des données : IBA n'a enregistré aucune violation de la confidentialité des données en 2021				

416-2 CONFORT, QUALITÉ, SECURITÉ DE NOS SOLUTIONS MÉDICALES & INDUSTRIELLES
Chez IBA, nous améliorons constamment nos produits et nos processus de gestion de la qualité afin d'offrir au marché des solutions complètes, sûres et efficaces. Nous formons nos clients et aidons la communauté médicale à fournir aux utilisateurs et aux patients des traitements fiables et sûrs. Afin d'augmenter la qualité du produit qu'IBA livre sur le marché, nous sommes certifiés ISO13485:2016, ISO9001:2015, MDSAP. Il n'y a eu aucun incident significatif de non-conformité aux réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services d'IBA

Contact IBA

Corporate Communication

Tél : +32 10 47 58 90

E-mail : investorrelations@iba-group.com

Ion Beam Applications, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél : +32 10 47 58 11 - Fax : +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA : BE 428.750.985

E-mail : info-worldwide@iba-group.com

www.iba-worldwide.com

E.R. : IBA SA, chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Design & Production : www.thecrew.be

Certified



Corporation

**Life,
Science.**